

CSP-2

001403

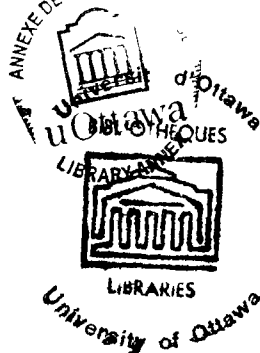
UN EXEMPLE DE VIE NOBLE EN PROVINCE AU XVII^e SIECLE

MADAME DE SEVIGNE AUX ROCHERS (1671-1690)

par

Christian Costisella,
B.A. (avec spécialisation en Histoire)
de l'Université laurentienne.

Thèse présentée au Département d'histoire de
l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention
de la Maîtrise en Arts en Histoire.



Ottawa, Canada, 1969.

UMI Number: EC56118

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC56118
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

TABLE DES MATIERES

	pages
BIBLIOGRAPHIE	III
ABREVIATIONS	X
INTRODUCTION	XI
CHAPITRE PREMIER: ATOUR DE MADAME DE SEVIGNE	1
Biographie de la Marquise de Sévigné.	2
Façons de voyager de la marquise.	11
Les séjours aux Rochers	19
CHAPITRE II: LES TERRES DES SEVIGNE EN BRETAGNE: LES ROCHERS.	30
Les possessions des Sévigné en Bretagne	30
Les Rochers	35
Mise en valeur du domaine utile	40
CHAPITRE III: LA CHATELAINE DES ROCHERS.	46
Rapports avec ses gens	
Le peuple en général.	47
Les paysans	51
Les domestiques	60
Les paroisses seigneuriales	68
La justice seigneuriale aux Rochers	73
CHAPITRE IV: LA VIE QUOTIDIENNE AUX ROCHERS	80
Les promenades.	82
Les lectures de Madame de Sévigné	84
— Correspondance	93
Occupations diverses.	99
Vie religieuse.	111
La Marquise et l'argent	115

	pages
CHAPITRE V: LA NOBLESSE EN BRETAGNE ET MADAME DE SEVIGNE.	121
Relations avec la noblesse de cour	121
Madame de Sévigné et la noblesse bretonne.	124
Jugements sur ses commensaux.	132
CHAPITRE VI: LES ETATS PROVINCIAUX.	137
Les Etats provinciaux de Bretagne	137
La Marquise aux Etats de Bretagne en 1671	145
Attitude de madame de Sévigné	150
CHAPITRE VII: LA REVOLTE DU PAPIER TIMBRE	155
Historique du soulèvement.	155
Madame de Sévigné et la révolte: ses jugements ...	160
CONCLUSION	169

AVANT-PROPOS

Cette thèse a été préparée sous la direction du R.P. Jean-Claude Dubé, o.m.i., M.A., D.U.P., professeur au Département d'Histoire de l'Université d'Ottawa.

L'auteur lui est reconnaissant de l'intérêt qu'il a manifesté et du temps qu'il lui a accordé généreusement malgré ses nombreuses occupations, lui apportant ainsi une aide précieuse.

CURRICULUM VITAE

Christian Costisella est né le 7 novembre 1933 à Bergerac, Dordogne, France. Il a fait ses études secondaires au collège Saint-Front de Bergerac puis au Séminaire Notre-Dame de Lourdes, près de Meaux. Appelé au service militaire, il sert dans l'Armée française, deux ans en Allemagne et un an en Algérie, où il est décoré de la Croix de la valeur militaire. A son retour, il suit des cours de philosophie et de théologie pendant deux ans à Paris. Arrivé au Canada en 1960, il exerce diverses professions avant de se remettre aux études en 1964 à l'Université Laurentienne de Sudbury, où il obtient en 1966 un B.A. en Histoire (magna cum laude). Il est marié et père de deux enfants. En 1966, il obtenait la citoyenneté canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie de Madame de Sévigné est importante, longue et variée. La valeur littéraire de ses Lettres la place à un rang élevé parmi les écrivains du XVII^e Siècle. En histoire, domaine qui nous intéresse particulièrement, elle est souvent citée à titre de témoin de son temps. Cependant, comme le sujet de cette thèse se limite à un aspect précis de sa vie, nous n'avons réuni ici que ce qui nous a été réellement utile dans cette recherche.

Certains ouvrages méritent une mention plus particulière, à cause de leur valeur documentaire ou critique. Citons en premier lieu un ouvrage capital, indispensable à toute étude sur Madame de Sévigné: l'édition des Lettres par Gérard-Gailly, dans la collection "La Pléiade". Une autre édition, plus ancienne mais qui conserve toute sa valeur, est celle de Monmerqué. Ce sont les sources de base. Il n'est pas possible d'étudier la vie de Madame de Sévigné aux Rochers sans utiliser Le livre des comptes de l'abbé Rahuel, présenté par J. Lemoine et H. Bourde de la Rogerie. De ce dernier, mentionnons également Terres et seigneuries de la Famille de Sévigné, article fondamental d'un érudit de l'histoire de la Bretagne. Deux ouvrages et un article de J. Lemoine constituent une très importante contribution à notre étude: Madame de Sévigné, sa famille, ses amis; La Révolte dite du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675, et Madame de Sévigné aux Rochers.

R. Duchêne traite de façon magistrale la mentalité religieuse de la Marquise dans Madame de Sévigné; il éclaire ses soucis financiers dans Affaires d'argent et affaires de famille au XVII^e, Madame de Sévigné et Guillaume d'Harouys. F. Saulnier, dans Le Parlement de Bretagne, donne des aperçus fort intéressants sur bon nombre d'amis bretons de Madame de Sévigné. Nous groupons enfin par ordre alphabétique les sources et les travaux utilisés dans cette thèse.

BIBLIOGRAPHIE

I. SOURCES

BUSSY-RABUTIN, Roger(de), Histoire amoureuse des Gaules, Paris, Janet, 1856, 4 volumes.

Châtelain, ---, Lettres, Amsterdam, Zacharie Châtelain, 1738, 6 volumes.

LEMOINE, Jean, et BOURDE DE LA ROGERIE, Henri, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel (1669-1676), Rennes Plihon, 1930, 181 p.

MONMERQUE, s.p., Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, Paris, Hachette, 1862, 14 volumes.

MONICAT, Jacques, MESNARD, Jean, Documents du Minutier Central concernant l'Histoire littéraire (1650-1700), Paris, P.U.F., 1960, 510 p.

SEVIGNE, Marie(de), Lettres. Texte établi et annoté par Gérard-Gailly. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1956, 3 volumes.

TALLEMANT DES REAUX, Historiettes. Texte intégral établi et annoté par Antoine Adam. Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1960, 2 volumes.

VIGNERON, Andrée, Lettres choisies de madame de Sévigné, Paris, Hatier, 1947, 640 p.

BIBLIOGRAPHIE

II. TRAVAUX

ARSENAULT, Philip Elewyn, The literary opinions of Madame de Sévigné, Ann Arbor, University Press, 1959, 130 p.

AUBENAS, Joseph-Adolphe, Histoire de madame de Sévigné et de ses amis, Paris, Allouard, 1842, 588 p.

BAILLY, Auguste, Madame de Sévigné, Paris, Flammarion, 1955, 280 p.

BALDENSBERGER, Fernand, L'heureux paradoxe de madame de Sévigné, sa continuité de culture. Dans Romanic Review, 33, 1962, p. 33-40.

BOISSIER, Gaston, Madame de Sévigné, Paris, Hachette, 1901, 165 p.

BORDERIE, André (de la), POCQUET, Bernard, Histoire de Bretagne, Rennes, Pléhon, 1896-1914, 6 volumes.

BOURDE DE LA ROGERIE, Henri, Terres et seigneuries de la Famille de Sévigné. Dans Mémoire de la Société historique et archéologique de Bretagne, t. VII, 1926, p. 299-323.

---, Etude sur la Réformation de la noblesse en Bretagne (1668-1721). Dans Mémoire de la Société historique et archéologique de Bretagne, t. III, 1922, p. 237-312.

BHIERE, Léon (de la), Madame de Sévigné en Bretagne, Paris, Retoux, 1901, 310 p.

CELARIE, Henriette, Madame de Sévigné, sa famille et ses amis, Paris, Collins, 1925, 216 p.

CHERON, André, SARRET DE COUSSERGUES, Guillaume (de), Une seigneurie en Bas-Languedoc. Coussergues et les Sarret, Bruxelles, Hayez, 1963, 446 p.

BIBLIOGRAPHIE

CLEMENT, Pierre, La police sous Louis XIV, Paris Didier, 1866, 478 p.

CORDELIER, Jean, Madame de Sévigné par elle-même, Paris, Ed. du Seuil, 1967, 178 p.

DUCHENE, Roger, Madame de Sévigné, Bruges, Desclée de Browner, 1968, 144 p.

---, Affaires d'argent et affaires de famille au XVII^e, madame de Sévigné et Guillaume d'Harouys, dans XVII^e siècle, N° 53, 1961.

---, Une reconnaissance excessive, madame de Sévigné et son "Bien Bon", dans XVII^e siècle, N° 74, 1967.

DURTELLE DE SAINT SAUVEUR, Etienne, Histoire de Bretagne, Rennes, Plihon, 1935, 2 volumes.

FERTE, Jeanne, La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1659), Paris, Vrin, 1962, 452 p.

FREVILLE, Henri, L'Intendance de Bretagne (1689-1790), Rennes, Plihon, 1953, 3 volumes.

GAZIER, Cécile, Madame de Sévigné, Paris, Flammarion, 1933, 220 p.

GERARD-GAILLY, s.p., L'enfance et la jeunesse heureuse de madame de Sévigné, Paris, Spes, 1926, 123 p.

GIFFARD, André, Les justices seigneuriales en Bretagne au XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, Rousseau, 1903, 392 p.

GOUBERT, Pierre, Louis XIV et vingt millions de Français, Paris, Fayard, 1967, 250 p.

---, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Paris, S.E.V.P.E., 1958, 654 p.

BIBLIOGRAPHIE

HALLAYS, André, Madame de Sévigné, Paris, Perrin, 1921, 254 p.

HATIN, Etienne, Bibliographie de la presse périodique française, Paris, Didot, 1866, 657 p.

HAZARD, Paul, La crise de la conscience européenne 1680-1715, Paris, Boivin, 1935, 3 volumes.

LEMOINE, Jean, Madame de Sévigné, sa famille, ses amis, Paris, Hachette, 1926, 215 p.

— — — — —, Madame de Sévigné aux Rochers, dans Le Correspondant, t. 316, 1929, p. 709-729.

— — — — —, La Révolte dite du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675, Rennes, Plihon, 1898, 351 p.

MANDROU, Robert, La France aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, P.U.F., 1967, 336 p.

— — — — —, Introduction à la France moderne, 1500-1640, Paris, Albin-Michel, 1961, 400 p.

MASSA, Mathilde(de), Les annales de madame de Sévigné, Paris, Léopold Cerf, 1897, 2 volumes.

MAURIAC, François, La dame au nez carré, dans Le Figaro littéraire, 12 janvier 1967.

MEYER, Jean, La noblesse bretonne au XVIII^e siècle, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, 2 volumes.

MIREAUX, Etienne, Une province française au temps du Grand Roi: La Brie, Paris, Hachette, 1958, 351 p.

MONTIGNY, Maurice, En voyageant avec madame de Sévigné, Paris, Champion, s.d., 356 p.

BIBLIOGRAPHIE

MOUSNIER, Roland, Fureurs paysannes, Paris, Calman-Levy, 1967, 354 p.

— — — — —, Etat et société sous François Ier et pendant le gouvernement de Louis XIV, Paris, Centre de documentation universitaire, 1966, 340 p.

PEROUAS, Louis, Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, Paris, S.E.V.P.E.N., 1964, 532 p.

REBILLON, Armand, Les Etats de Bretagne (1661-1789), Paris, Picard, 1932, 819 p.

ROUPNEL, Gaston, La ville et la campagne au XVIIe siècle: étude sur les populations du pays dijonnais, Paris, S.E.V.P.E.N., 1955, 360 p.

SAINT-RENE TAILLANDIER, s.p., Madame de Sévigné chez elle, dans Revue de Paris, N° 6, 1937, p. 528-560.

SAMARAN, Charles, Madame de Sévigné et ses serviteurs, dans Revue hebdomadaire, N° 37, 1910, p. 166-181.

SAMFIRESCO, Elvire, Ménage, polémiste, philologue, poète, Paris, L'Emancipatrice, 1902, 556 p.

SAULNIER, Frédéric, Le Parlement de Bretagne, 1554-1790, Rennes, Plihon, 1909, 2 volumes.

SAULNIER DE LA PINELAIS, Gustave, Le Barreau du Parlement de Bretagne, 1553-1790, Rennes, Plihon, 1896, 340 p.

SONNIE-MORNET, Pierre, La marquise de Sévigné, amie de la médecine, ennemie des médecins, Paris, Baillières, 1926, 124 p.

BIBLIOGRAPHIE

VAISSIERES, Pierre(de), Gentilshommes campagnards de l'Ancienne France, Paris, Perrin, 1903, 424 p.

VALLERY-RADOT, Roger(de), Madame de Sévigné, Paris, Lecène, 1889, 310 p.

WALCKENAER, s.p., Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, Paris, Didot, 1848, 4 vol.

ABREVIATIONS

La plupart des lettres de Madame de Sévigné et celles adressées à elle, citées dans cette thèse, sont extraites de l'édition de Gérard-Gailly, publiée chez Galimard, Paris, 1956. Dans un but de simplification, les références au bas des pages sont rédigées selon le modèle suivant:

1 Sévigné, A Bussy-Rabutin, 15 août 1671, t.I, p. 356.

Un certain nombre de lettres, cependant, qui ne figurent pas dans l'édition de Gérard-Gailly, ont été citées d'après celle de Monmerqué. La référence est alors faite comme suit:

1 Sévigné, A Bussy-Rabutin, 15 août 1671, Monmerqué, t.III, p. 450.

INTRODUCTION

Depuis plus de deux siècles, madame de Sévigné a fait l'objet de nombreuses études, tant littéraires qu'historiques, tellement grand est le prestige de cette grande dame du siècle classique! Malgré plus de deux cents monographies, certaines de grande valeur, on cherche encore toujours à cerner en profondeur selon des méthodes critiques la vie et l'oeuvre de celle que son cousin Coulanges appelait "la mère-Beauté". Ainsi, actuellement, Roger Duchêne explore des fonds d'archives oubliées, dans une étude des revenus et des dépenses de la marquise.

Il est vrai que ceux dont on a beaucoup parlé sont précisément ceux dont il y a beaucoup à dire; et madame de Sévigné n'échappe pas à la règle. Parmi les nombreux problèmes qui restent à résoudre, l'un d'eux mérite de retenir l'attention: quelle sorte de châtelaine était madame de Sévigné dans sa seigneurie de Bretagne? On sait en effet, d'après ses lettres, qu'elle y fit de nombreux et parfois très longs séjours. Pourquoi s'y rendit-elle si souvent? Comment se faisaient ses voyages? Qu'étaient ses domaines? Quelle y fut sa vie, ses rapports avec les gens? Qui fréquenta-t-elle? Joua-t-elle là-bas un certain rôle

politique ? Voilà autant d'aspects d'un même problème qui constitue le sujet de notre thèse: Un exemple de vie noble en province au XVII^e siècle: madame de Sévigné aux Rochers (1671-1690).

On sait que la marquise séjourna dans son château des Rochers, en Bretagne, à plusieurs reprises, bien avant 1671. Cependant, c'est à partir de cette date que les documents, ses Lettres tout spécialement, deviennent nombreux, précis, révélateurs. C'est pourquoi la période 1671-1690 nous a semblé convenir pour limiter le sujet dans le temps.

La thèse débutera par une biographie sommaire de madame de Sévigné, afin de bien situer le personnage. Suivra un bref exposé des façons de voyager et des séjours de la marquise aux Rochers. Ce sera là l'objet du premier chapitre.

Puis, dans le deuxième chapitre, nous étudierons les diverses seigneuries des Sévigné en Bretagne, et particulièrement celle des Rochers: leur mise en valeur sera analysée avec le plus de soin possible.

Quels furent les rapports de la châtelaine avec ses gens ? Comment se comportait-elle avec le peuple et avec tous ceux qui dépendaient d'elle plus ou moins étroitement ? Autant de questions que nous tenterons de résoudre dans le chapitre suivant.

Cela nous amènera à la vie quotidienne de la marquise aux Rochers: promenades, lectures, correspondance, occupations diverses, vie religieuse, problèmes d'argent ?

Dans le chapitre cinq, nous chercherons à situer la marquise dans son milieu social: qui fréquentait-elle parmi ses commensaux et quels jugements portait-elle sur les uns et les autres ?

Enfin, et ce sera l'objet des deux derniers chapitres, où se situait-elle politiquement et socialement? L'étude des États provinciaux de Bretagne et celle de la Révolte du papier timbré permettront de mieux connaître l'attitude de madame de Sévigné en face des problèmes politiques, économiques et sociaux de la Bretagne.

CHAPITRE PREMIER

AUTOUR DE MADAME DE SEVIGNE

Il n'est pas possible d'étudier la vie de la marquise de Sévigné en Bretagne, dans son château des Rochers, sans avoir auparavant dressé un portrait au moins sommaire de cette grande dame du XVII^e siècle. Sans doute, il existe déjà un certain nombre de biographies; aussi, notre but ici n'est pas de résumer brièvement ce que d'autres ont magistralement exposé. Nous avons cherché dans la vie de madame de Sévigné les divers éléments, quelquefois d'apparence disparate, qui permettent de comprendre les raisons de ses nombreux et parfois longs séjours aux Rochers. En même temps certains aspects de cette vie provinciale s'éclairent lorsqu'on les replace dans leur contexte.

C'est là l'objet de ce premier chapitre. Nous verrons d'abord qui était la marquise de Sévigné; la façon dont elle accomplit ses nombreux voyages en Bretagne occupera une autre partie de ce chapitre. Enfin nous exposerons la chronologie et les divers motifs de ses séjours en province, loin de la brillante vie intellectuelle, artistique et mondaine de Paris et de Versailles.

I.- BIOGRAPHIE DE LA MARQUISE DE SEVIGNE

Madame de Sévigné, née Marie de Rabutin-Chantal, naquit à Paris le 5 février 1626. Par son père, elle descendait d'une vieille famille de Bourgogne, dont la noblesse remontait au XIII^e siècle. La lignée était célèbre par sa bravoure à la guerre et sa finesse d'esprit. Du côté de sa mère, elle était issue d'une famille récemment anoblie mais fort riche, Les Coulanges.

A peine âgée d'un an, Marie de Rabutin perdit son père, tué au siège de la Rochelle le 22 juillet 1627. Six ans plus tard, sa mère mourait. La jeune Marie fut alors prise en charge par son grand-père paternel, Philippe de Coulanges, puis, à la mort de ce dernier, par un de ses oncles, Philippe II de Coulanges. La fillette trouva chez eux une ambiance saine et affectueuse. Elle devait vivre chez eux, à Paris, jusqu'à son mariage¹.

¹ J. Lemoine, Madame de Sévigné, sa famille, ses amis, p. 30ss.

C.A. Walckenaer, Mémoires touchant la vie et les écrits de Madame de Sévigné, t. 1, p. 8ss.

La future Madame de Sévigné reçut une solide instruction, grâce à Philippe II de Coulanges. Elle fit ses études primaires et ses humanités à l'école des religieuses de la Visitation, où elle vit parfois sa grand-mère paternelle, connue plus tard sous le nom de sainte Chantal. Son instruction fut ensuite complétée par des cours particuliers; parmi ses maîtres se trouvaient Chapelain et Ménage. Le premier était considéré alors comme un grand poète classique et était très influent à l'Académie Française, dont il devint le président en 1656. La critique le dit aujourd'hui "illisible et grandiloquent"². Quant à Ménage, en qui ses contemporains voyaient un grand poète et un critique de valeur, il garde la réputation d'excellent étymologiste et d'un des meilleurs grammairiens du XVII^e siècle³. Cet enseignement fut enfin parachevé par des leçons d'équitation, de chant, de danse et de comédie⁴.

2 A. Adams, Histoire de la littérature française au XVII^e, t.11, p. 51 s.

3 E. Samfiresco, Ménage, polémiste, philologue, poète, p. 163; 257 ss.

4 J. Lemoine, op. cit., p. 148 ss.

Marie de Rabutin-Chantal épousa Henri de Sévigné le 4 août 1644. L'abbé de Coulanges, oncle de la mariée, favorisa ce mariage. Henri de Sévigné était un jeune homme de vingt-deux ans, d'ancienne noblesse bretonne, assez riche, apparenté au cardinal de Retz. Ce dernier fut d'ailleurs le premier instigateur de ces épousailles.

Le jeune couple n'eut pas une vie des plus heureuses. Le marquis de Sévigné était débauché, dépensier et se battait en duel pour un oui ou pour un non. Malgré cela, Madame de Sévigné l'aima beaucoup, tandis que lui "ne faisait qu'estimer sa jeune épouse sans l'aimer", a dit Bussy-Rabutin. Quoiqu'il en soit, les jeunes mariés menaient une joyeuse vie durant leurs séjours à Paris, allant de fête en fête. Le couple eut deux enfants: Françoise-Marguerite, la future madame de Grignan, née en octobre 1646, et Charles, né en 1648.

En février 1651, Henri de Sévigné, alors seul à Paris (sa femme était aux Rochers), fut tué au cours d'un duel. Il se battait, cette fois-là, en l'honneur de madame de Gondran, surnommée "la belle Lolo", la dernière en date de ses maîtresses. Madame de Sévigné le pleura et porta

le deuil, mais ne fut pas inconsolable. Elle ne se remaria jamais, peut-être à cause de cette première expérience matrimoniale qui ne fut pas très heureuse⁵.

Veuve à l'âge de vingt-cinq ans, Madame de Sévigné se retrouva seule avec deux enfants en bas âge et une fortune réduite par les frasques de son époux défunt. Elle passa la première année de son deuil en Bretagne, puis revint à Paris avec ses deux enfants. Là, pendant quelques années, elle mena une vie mondaine. Beaucoup d'hommes en vue la courtisèrent: Turenne, Conti, Tonquedec, Rohan, Fouquet, Bussy-Rabutin et même le cardinal de Retz. Le duc de Rohan et Tonquedec eurent une violente altercation dans la chambre à coucher de Madame de Sévigné (à l'époque, cette pièce nommée "la ruelle" pouvait tenir lieu de salon en certaines circonstances, et il était tout à fait normal qu'une dame y reçoive ses amis), ce qui fit jaser tout Paris. On ne sait pas si un des prétendants obtint ce qu'il désirait de la belle marquise; tous ses biographes pensent, après Bussy-Rabutin, que Madame de Sévigné aimait à être courtisée, mais sans aller trop loin.

⁵ M. Monmerqué, Lettres de Madame de Sévigné, T. 1, p. 33 ss.
C. A. Walckenaer, op. cit., t. 1, p. 21 s.

Mais petit à petit, Madame de Sévigné s'intéressa moins aux galants courtois: elle avait sa bonne réputation à garder, des enfants à élever et à caser, ce qui l'occupait de plus en plus. La jeune veuve devient donc, dès lors, telle que nous la présentent les manuels de littérature: une dame digne, belle, intelligente et enjouée⁶.

Entre 1660 et 1671, Madame de Sévigné veilla avec un soin particulier à l'éducation de ses deux enfants. Sa fille, Françoise-Marguerite, fut, pendant quelques mois, en pension dans un couvent de Nantes, mais sa mère l'en retira bientôt et l'éleva comme elle l'avait été elle-même. Françoise-Marguerite était très belle et fut très admirée lors de sa présentation à la Cour. Elle était cependant moins belle que sa mère, et il semble que si sa mère la maria difficilement, c'est que les partis éventuels admiraient plus les charmes et l'esprit de la mère que ceux de la fille. On notera plus tard, dans les Lettres, que Françoise-Marguerite portait des jugements beaucoup moins nuancés et moins modérés que ceux de sa mère. Elle fut finalement mariée à un quadragénaire couvert de dettes, syphilitique mais brave homme, le comte de Grignan, qui devint bientôt gouverneur de Provence.

⁶ M. Monmerqué, op. cit., T. 1, p. 56 ss.

Quant à son fils, Charles, Madame de Sévigné s'en occupa un peu moins. Il fut mis au collège de Clermont, semble-t-il, où il acquit une solide formation classique. Plus tard, il passa une bonne partie de son temps à guerroyer. C'était un homme aux goûts modérés, pieux et gai.

Après le mariage de sa fille, Madame de Sévigné voyagea beaucoup, de la Provence à la Bretagne, soit pour voir sa fille, soit encore pour se soigner à Vichy ou visiter ses domaines. Ces voyages furent entrecoupés de séjours prolongés auprès de Madame de Grignan, à Paris ou aux Rochers.

Toute cette partie de la vie de madame de Sévigné fut dominée par une seule passion: l'amour qu'elle portait à sa fille. Elle l'aimait plus que tout et certaines de ses lettres en sont le vif témoignage. C'est ainsi qu'elle dira à sa fille qu'elle est sa seule consolation, ou encore qu'elle l'embrasse "sur la gorge". Cette passion aura l'avantage de transformer madame de Sévigné en dame épistolière et nous vaudra une collection de lettres presque uniques en leur genre.

Madame de Sévigné utilisait aussi ses loisirs à une vie sociale constante: partout où elle passait, elle rendait visite à ses amis et s'en faisait de nouveaux. Elle continuait aussi à correspondre et à entretenir de bonnes relations avec ses amis d'enfance et sa parenté: Bussy-Rabutin, les Coulanges, les Fouquet, Ménage, etc. Les Lettres indiquent également son intérêt pour la vie de la Cour, même si elle n'y paraissait que rarement. C'est ainsi qu'elle mit sa fille au courant de bien des potins. Son amour maternel exclusif lui laissait cependant assez de temps pour se cultiver par des rencontres intéressantes et des lectures nombreuses et variées⁷.

La fin de madame de Sévigné fut triste, poignante même. Elle avait brillé en société et avait eu beaucoup d'amis fidèles. Elle avait aimé sa fille plus que tout et l'avait aidée de mille façons. Or, elle mourut presque seule.

A partir de 1696, elle alla demeurer auprès de sa fille et de son gendre au château de Grignan. Ce fut pour assister aux difficultés financières des Grignan, presque

⁷ M. Monmerqué, *op. cit.*, T.I, p. 140. Voir aussi: J. Cordelier, Madame de Sévigné par elle-même, p. 33 ss.

ruinés par des dépenses inconsidérées et un train de vie princier, pour contribuer aussi, par ses conseils, au mariage arrangé de son petit-fils, mariage qui était en fait une affaire d'argent. Le jeune Grignan fut marié à une demoiselle de Saint-Amans; il apportait 280 000 livres de dettes, tandis qu'elle avait une dot de 400 000 livres, en espèces et en biens à venir.

Au début de 1696, madame de Sévigné alla, seule, faire un court voyage à Marseille et à Montpellier. A son retour, elle trouva sa fille très malade. Elle la soigna nuit et jour, avec un admirable dévouement maternel. Elle consulta aussi plusieurs médecins par lettres, si bien que madame de Grignan fut rétablie à la mi-mars 1696.

Au début d'avril 1696, alors qu'elle songeait à aller à Paris avec sa fille, madame de Sévigné dut s'aliter: elle était atteinte d'une violente fièvre dont on ignore encore la cause. Quinze jours plus tard, le 17 avril 1696, elle mourait, munie des sacrements de l'Eglise. Pendant sa courte maladie, elle ne vit jamais sa fille, mais seulement son gendre et sa petite-fille. Il n'y a aucune

explication connue à l'attitude de madame de Grignan; peut-être eut-elle la réaction d'une fille trop aimée et trop gâtée qui veut faire mal. Quoi qu'il en soit, la marquise de Sévigné a sûrement souffert de l'absence de sa fille qu'elle avait tant aimée et qui n'était qu'à quelques pas de sa chambre...⁸

⁸ M. Monmerqué, op. cit., T. I, p. 294 ss. Voir aussi: Gérard-Gailly, Lettres de madame de Sévigné, T. I p. 53 ss.

II. FAÇONS DE VOYAGER DE LA MARQUISE

Madame de Sévigné voyagea beaucoup. Aussi n'est-il pas sans intérêt de chercher quels moyens de locomotion elle utilisait, et quelle était sa façon de se déplacer. Nous pourrions ainsi avoir une idée sur les problèmes parfois sérieux que posaient les voyages à cette époque.

Au début du XVII^e siècle, la noblesse voyageait surtout à cheval, même les femmes montaient en croupe. Il y avait bien quelques carrosses et des litières, mais en très petit nombre. Avec l'amélioration des routes, à laquelle Sully puis Colbert travaillèrent, l'usage du carrosse se généralisa très rapidement, surtout après 1660. Les voyages se faisaient parfois aussi par voie fluviale: c'est ce moyen que Richelieu utilisait quand il était malade et devait se déplacer. Il y avait enfin les transports publics, qui servaient surtout aux gens du peuple: des diligences allaient de ville en ville, transportant voyageurs, marchandises et courrier⁹.

9 A. Vigneron, Lettres de madame de Sévigné, p. 131.

Madame de Sévigné, se déplaçait soit en carrosse, soit par voie fluviale, rarement en litière. Elle n'utilisa cette dernière qu'une fois, semble-t-il, en 1690, pour se rendre rapidement de Bretagne en Provence.

Le carrosse de la marquise avait un attelage de six ou sept chevaux. Les gens moins fortunés avaient moins de chevaux pour tirer leur voiture. Quand il faisait très chaud, on partait à deux heures du matin, de façon à ce que les chevaux ne se fatiguent pas trop, puis on faisait un long arrêt pendant les heures chaudes de la journée. Madame de Sévigné était habituellement accompagnée d'une escorte de deux ou trois hommes à cheval, de façon à avoir une protection en cas de rencontre fâcheuse, ou une aide en cas d'accident¹⁰. Dans une de ses lettres, en 1685, elle expose son point de vue sur ses équipages:

"Je ne serai point honteuse de mon équipage: mes enfants en ont de fort beaux, j'en ai eu comme eux; les temps changent; je n'ai plus que deux chevaux et quatre du messenger du Mans; je ne serai point embarrassée d'arriver en cet état¹¹".

10 Sévigné, A madame de Grignan, 23 mai 1671, t. I, p. 297. Voir aussi:

Sévigné, Ibid., 9 septembre 1675, t. I, p. 845.

11 Sévigné, Ibid., 15 août 1685, t. III, p. 107.

Le carrosse dans lequel madame de Sévigné voyageait était, en général, accompagné de plusieurs mulets chargés de caisses en cèdre et d'effets divers, d'un certain nombre de laquais et de domestiques, d'un deuxième carrosse pour transporter les gros objets. Cette suite n'allait pas par voie fluviale, quand madame de Sévigné décidait d'utiliser ce moyen de transport pour une partie de son voyage¹².

Les étapes se faisaient de façon variée. Madame de Sévigné aimait à s'arrêter le soir, dans des châteaux amis. C'est ainsi qu'elle s'arrêtait, presque à chaque voyage, au château de Malicorne (près du Mans), qui appartenait au marquis de Lavardin, un de ses intimes. Une autre étape fréquente, près de Tours, était celle du château de l'abbé d'Effiat, frère de Cinq-Mars. Il vivait en exil sur ses terres depuis la trahison de son frère¹³. Durant le voyage de 1675, madame de Sévigné fit aussi étape chez d'autres personnes exilées sur leurs terres:

¹² Sévigné, A madame de Grignan, 20 décembre 1672, t. I, p. 598.

¹³ Sévigné, Ibid., 14 septembre 1675, t. I, p. 852.

le duc de Noirmoutiers, à Orléans, l'abbé de Balesbat à Blois. Ces derniers l'accueillaient d'autant plus volontiers qu'elle pouvait leur donner des nouvelles récentes de la Cour¹⁴. A Nantes, elle descendait habituellement chez Guillaume d'Harouys, seigneur de la Seilleraye, homme d'affaires, qui était en outre son cousin. En Bretagne encore, elle s'arrêtait quelquefois chez le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, et chez monsieur de Marboeuf, président du Parlement de Rennes.

Aux heures chaudes de la journée, elle laissait reposer ses chevaux et ses gens au bord de la route, en quelque endroit ombragé sans doute. Durant cet arrêt, elle faisait une sieste, soit sur les coussins du carrosse, soit encore sur un tas de paille; sa suite, qui variait en nombre mais où l'on trouvait presque toujours son oncle, l'abbé de Coulanges, se reposait également sur la paille, non loin de la marquise¹⁵.

¹⁴ Bussy-Rabutin, A madame de Sévigné, 19 octobre 1675; de

M. Monmerqué, op. cit., t. IV, p. 186 s.

¹⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 24 juin 1676, t. II, p. 128 s.

Madame de Sévigné aimait parfois voyager en bateau sur la Loire, d'Orléans à Nantes. Durant la période qui nous intéresse, selon nos recherches, elle utilisa trois fois la voie fluviale pour aller de Paris aux Rochers: en 1675, 1680 et 1684. Les bateaux descendaient le courant, à la voile et à la rame. Cela n'allait pas sans inconvénients, car il arrivait que l'embarcation s'enlise sur un banc de sable. Le retour, de la Bretagne à Paris, ne se faisait pas par voie fluviale, car il eût été difficile de remonter le courant de la Loire.

Lorsqu'elle prenait la voie fluviale, elle devait se choisir un bateau à Orléans, et en discuter le prix de location. Voici une description qu'elle en a faite à sa fille:

"A peine sommes-nous descendus ici, que voilà vingt bateliers autour de nous, chacun faisant valoir la qualité des personnes qu'il a menées, et la beauté de son bateau; jamais les couteaux de Nogent ni les chapelets de Chartres n'ont fait plus de bruit. Nous avons été longtemps à choisir: l'un nous paraissait trop jeune, l'autre trop vieux; l'un avait trop d'envie de nous avoir, cela nous paraissait d'un gueux, dont le bateau était pourri; l'autre était glorieux d'avoir mené M. de Chaulnes; enfin la prédestination a paru visible sur un grand garçon fort bien fait, dont la moustache et le procédé nous ont décidés. Adieu donc, mon vrai cousin, nous allons voguer sur la belle Loire: elle est un peu sujette à se déborder, mais elle^{em} est plus douce ló".

16 Sévigné, A monsieur de Coulanges, 11 septembre 1675, t. I, p. 851.

Le choix d'un bateau se faisait donc comme une affaire qu'on marchandait. On choisissait le batelier qui avait la meilleure mine ou qui coûtait le moins cher, comme cela se fait encore en Itibie et en Orient.

Il semble que madame de Sévigné prenait le bateau pour suivre une mode alors en vogue. Elle le dit d'ailleurs à sa fille en termes fort clairs:

"On s'ennuie sur l'eau quand on est seule; il faut un petit comte de Chapelles et une mademoiselle de Sévigné (réminiscence d'un voyage précédent). Mais enfin, c'est une folie de s'embarquer quand on est à Orléans et peut-être même à Paris — c'est pour dire une gentillesse; mais il est vrai qu'on se croit (obligé à) prendre des bateliers à Orléans, comme à Chartres d'acheter des chapelets¹⁷".

Par voie fluviale, Orléans-Nantes se faisait en un temps pouvant varier de quatre à six jours; le bateau ne faisait pas route de nuit.

Il arrivait qu'on ne s'ennuyât pas sur la Loire. En 1680, madame de Sévigné fit installer le corps de son carrosse sur le bateau qu'elle avait loué, et descendit ainsi le courant du fleuve, d'Orléans à Nantes. Elle a donné des détails intéressants sur ce voyage dans une lettre adressée à sa fille:

¹⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 17 septembre 1675, t. I, p. 854.

"Voilà les nouvelles de la route, en attendant celles de Danemark. Nous sommes montés dans le bateau à six heures par le plus beau temps du monde; j'y ai fait mettre le corps de mon grand carrosse, d'une manière que le soleil n'a point entrée dedans: nous avons baissé les glaces; l'ouverture du devant fait un tableau merveilleux; celle des portières et des petits côtés nous donne tous les points de vue qu'on peut imaginer. Nous ne sommes que l'abbé et moi dans ce joli cabinet, sur de bons coussins, bien à notre aise; tout le reste, comme des cochons sur la paille. Nous avons mangé du potage et du bouilli tout chaud: on a un petit fourneau, on mange sur un ais dans le carrosse, comme le Roi et la Reine: voyez, je vous prie, comme tout s'est raffiné sur notre Loire, et comme nous étions grossiers autrefois que "le coeur était à gauche": en vérité, ma fille, le mien, ou à droite ou à gauche, est tout plein de vous¹⁸".

Ce texte est trop long pour être inséré ici en entier, mais ajoutons que la suite de cette lettre nous montre madame de Sévigné contemplant le paysage, pensant au "bien bon" (l'abbé de Coulanges) qui l'accompagnait malgré ses soixante-treize ans, lisant et écrivant, tandis que son bateau avançait doucement sur l'eau; on imagine facilement la scène.

A Nantes, on débarquait et il fallait reprendre la route, ce qui n'allait pas sans danger à cause des ornières: il arrivait parfois qu'un carrosse verse ou se brise.

¹⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 9 mai 1680, t. II, p. 693 s.

En 1690, Madame de Sévigné voyagea en litière, des Rochers à Lyon. Ce moyen de transport, qui consistait en une sorte de voiture sans roue portée par deux chevaux; était beaucoup plus sûr et plus rapide qu'un carrosse. On passait facilement partout, sans craintes pour l'état des routes. Madame de Sévigné en a donné ses impressions à sa fille:

"Me voici, ma chère bonne, en parfaite santé, fort contente de la litière: cela passe partout, on ne craint rien. On dit que cette voiture est triste: je la trouve fort gaie quand on n'a point de peur¹⁹".

La marquise devait cependant être terriblement secouée quand les chevaux allaient vite, ou quand ils marchaient d'un pas désaccordé.

Le voyage, des Rochers à Lyon, prit seize jours. La litière pouvait donc parcourir quarante-quatre milles par jour, en moyenne, alors qu'un carrosse n'en faisait que vingt-cinq à trente au maximum. Si madame de Sévigné l'utilisa, c'est qu'elle était pressée de rejoindre sa fille qu'elle n'avait pas vue depuis plus d'un an.

¹⁹ Sévigné, A madame de Grignan, 7 octobre 1690, t. III, p. 777.

III. LES SEJOURS AUX ROCHERS

Les Rochers étaient l'une des plus importantes propriétés des Sévigné et leur résidence habituelle lorsqu'ils séjournèrent en Bretagne. La marquise de Sévigné s'y rendit souvent. On possède peu de détails sur la période antérieure à 1671, car elle écrivait peu. Elle y fit au moins sept séjours dont on possède les dates²⁰: immédiatement après son mariage en 1644, puis en 1646, 1648, 1651, 1654, 1661 et 1666-1667. Si elle a fait d'autres séjours durant cette période, l'histoire n'en garde pas de trace.

Aussitôt après son mariage, en 1644, madame de Sévigné se rendit aux Rochers avec son jeune époux, et y demeura pendant environ dix-huit mois. On ne connaît pas avec précision comment elle occupa ses temps de loisirs, sûrement nombreux dans une telle solitude, mais il semble qu'elle garda toute sa vie un profond souvenir de ce séjour. Elle aimait alors son mari, et la réciproque était peut-être vraie. C'est ainsi qu'elle écrit à sa fille en 1671:

²⁰ Walckenaer, op. cit., t. IV, p. 39.

"Enfin, ma fille, me voici dans ces pauvres Rochers. Quel moyen de revoir ces allées, ces devises, ce petit cabinet, ces livres, cette chambre sans mourir de tristesse ? Il y a des souvenirs agréables; mais il y en a de si vifs et de si tendus qu'on a peine à les supporter: ceux que j'ai de vous sont de ce nombre²¹".

Les "souvenirs agréables" se rapportent sans doute à son premier séjour aux Rochers, car elle était alors amoureuse de son mari. Quand aux souvenirs "si tendus qu'on a peine à les supporter", ceux qui n'ont pas de rapports avec madame de Grignan, on peut supposer sans beaucoup se tromper qu'ils concernent son séjour de 1646 ou de 1651: elle était alors reléguée aux Rochers afin de ne pas déranger son époux dans ses orgies à Paris.

Sur la plupart des autres séjours de madame de Sévigné aux Rochers, on ne sait pas grand chose, ni des circonstances de ces voyages, ni de leur durée, sauf pour deux d'entre eux: ceux de 1651 et de 1666-67. Quand son mari fut tué en 1651, madame de Sévigné était aux Rochers: son mari l'y avait amenée sous un prétexte quelconque, en fait pour pouvoir faire sa cour en toute tranquillité à la belle Lolo. Elle revint à Paris pour les obsèques et le

²¹ Sévigné, A. madame de Grignan, 31 mai 1671, t. I, p. 299.

règlement de la succession, puis retourna aux Rochers: il convenait qu'une dame en deuil vive un peu retirée. En 1666-67, il semble que ce fut un désir d'économie qui poussa madame de Sévigné à demeurer pour quelques temps aux Rochers. En effet, elle songeait à marier sa fille, ce qui coûtait fort cher alors²².

On connaît une partie de son emploi du temps durant le séjour aux Rochers de 1666-67. C'est madame de Sévigné qui nous l'apprend elle-même dans une lettre qu'elle écrivit à son cousin, Bussy-Rabutin:

"Pour moi, j'ai passé l'hiver en Bretagne où j'ai fait planter une infinité de petits arbres, et un labyrinthe, d'où l'on ne sortira pas sans le fil d'Ariane. J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit à la manière accoutumée: "Je vous fais parc"; de sorte que j'ai étendu mes promenoirs sans qu'il m'en ait coûté beaucoup²³".

C'est aussi vers cette époque qu'elle commença à faire construire la chapelle des Rochers, pour combler les vœux de l'abbé de Coulanges. Cet oratoire ne sera achevé qu'en 1671 et ouvert au culte en 1675²⁴.

22 Walckenaer, op. cit., t. III, p. 39.

23 Sévigné, A Bussy-Rabutin, 20 mai 1667, t. I, p. 149.

24 Walckenaer, op. cit., t. IV, p. 39 s.

En somme, seuls quelques détails nous sont parvenus sur la période comprise entre son mariage et 1671; mais à partir de cette date, grâce à sa correspondance, les documents s'accroissent. Et les cinq longs séjours que madame de Sévigné fit en Bretagne, entre 1671 et 1690, nous intéressent particulièrement puisque c'est sur cette période que portera notre étude. Voyons dans quelles circonstances ces voyages et séjours se firent.

C'est pour assister aux Etats de Bretagne que madame de Sévigné entreprit le voyage aux Rochers de 1671. A moins d'empêchements majeurs, la noblesse bretonne se devait d'y être présente, et la marquise s'y rendit²⁵. Après bien des hésitations et des retards — elle n'était pas pressée de quitter Paris où des services de poste bien organisés la reliaient à sa fille —, madame de Sévigné se mit en route le 18 mai 1671. Juste avant de partir, elle prit encore le temps d'écrire à sa fille:

"Enfin, ma bonne, me voilà prête à monter dans ma calèche; voilà qui est fait, je vous dis adieu²⁶".

²⁵ M. Monmerqué, op. cit., t. I, p. 183.

²⁶ Sévigné, A madame de Grignan, 18 mai 1671, t. I, p. 294.

Le voyage se fit sans difficultés, et madame de Sévigné arriva à destination le 31 mai. Elle resta aux Rochers tout l'été, assista à l'ouverture des Etats, à Vitré, qui était presque à sa porte, et continua à procéder à faire des améliorations dans son château. Elle écrivait très fréquemment à sa fille. Du 31 mai au 9 décembre 1671, elle ne lui écrivit pas moins de cinquante-deux longues lettres, et seulement trois missives à diverses autres personnes. Ce nombre indique bien quelle affection madame de Sévigné pouvait éprouver envers sa fille; en fait, elle ne cessait de penser à elle. Le 9 décembre 1671, elle reprenait la route pour Paris, où elle arrivait le 18 décembre après avoir fait acte de présence aux Etats de Bretagne.

Le 9 septembre 1675, madame de Sévigné repartit en Bretagne, et cette fois-ci encore pour assister aux Etats de Bretagne qui devaient s'assembler à Dinan²⁷. (En fait, l'assemblée n'eut lieu qu'en novembre à cause de la révolte bretonne et madame de Sévigné n'y assista pas.) De nouveau, c'est avec regret que la marquise quitta Paris, parce

27 M. Monmerqué, op. cit., t.I, p. 204.

qu'elle ne recevrait plus aussi régulièrement les lettres de sa fille, ni celles de son fils alors aux armées. Avant de partir, elle écrivit à sa fille:

"Adieu, ma très chère, je m'en vais monter en carrosse. Je quitte Paris pour quelques temps, avec la douleur de ne recevoir plus si régulièrement vos lettres ni celles de mon fils...²⁸."

Elle n'arriva aux Rochers que le 26 septembre, parce qu'elle s'était arrêtée à Orléans, à Nantes et à Silleraye afin de voir des connaissances. Ce séjour ne fut guère différent du précédent: madame de Sévigné continua à aménager les Rochers, à voir ses voisins, à lire et à se promener, et surtout à écrire à sa fille. Le retour de la marquise à Paris fut retardé par sa maladie, une crise de rhumatisme aigu: elle ne quitta les Rochers que le 24 mars 1676 pour arriver à Paris vers le 4 avril.

Madame de Sévigné repartit aux Rochers en 1680. Cette fois-ci, ce fut surtout pour forcer ses fermiers à la payer qu'elle entreprit le voyage:

²⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 9 septembre 1675, t. I, p. 845.

"Je m'en vais, comme une furie, pour me faire payer; je ne veux entendre ni rime ni raison: c'est une chose étrange que la quantité d'argent qu'on me doit; je dirai toujours comme l'Avare: "De l'argent, de l'argent, dix mille écus sont bous²⁹".

La marquise partit donc le 6 mai 1680 et arriva à Nantes le 13. Elle fit pression, dès son arrivée, sur un de ses fermiers, nommé La Jarrie, qui lui devait de l'argent et prétendait ne pas payer en présentant des lettres de la marquise comme des reçus³⁰. Les démarches entreprises par madame de Sévigné ne furent pas vaines puisqu'elle put écrire un peu plus tard à sa fille:

"Tout ce que j'ai pu faire ici, c'est de m'assurer un rachat et des ventes d'une terre qui acquitteront La Jarrie envers moi de deux mille écus. Il restera encore trois ou quatre (mille) francs;³¹"

Elle quitta alors Nantes et arriva aux Rochers à la fin de mai pour demeurer en Bretagne jusqu'en octobre; elle souffrit de l'absence de sa fille, lut et vit ses amis.

29 Sévigné, A madame de Grignan, 3 mai 1680, t. II, p. 686.

30 Ibid., 13 mai 1680, t. II, p. 698.

31 Ibid., 25 mai 1680, t. II, p. 713.

Ce séjour lui permit aussi de faire des économies, car la vie aux Rochers coûtait moins cher qu'à Paris. Le 21 octobre 1680, elle reprit enfin la route de la capitale où elle arriva le 29 du même mois. Ce voyage s'était fait plus rapidement que d'habitude parce que Charles de Sévigné, qui accompagnait sa mère, était malade et devait voir un médecin à Paris le plus tôt possible.

En 1684, nouveau voyage de madame de Sévigné aux Rochers. La raison principale de ce déplacement fut la nécessité de céder à son fils l'héritage qui lui revenait, et puis aussi d'accéder à son désir bien légitime d'avoir sa mère auprès de lui pour quelques temps. Dans une lettre de 1689 elle explique en effet:

"...et que ce n'est pas de ce voyage-ci que je mérite des louanges, mais de celui où je vous laissai à Paris, que la bienséance, la politique d'une mère, et les derniers ordres du bon abbé pour rendre les terres dont j'avais joui à mon fils, me força de faire il y a cinq ou six ans³²".

Partie de Paris vers le 10 septembre 1684, elle arriva aux Rochers le 23. Au début de ce séjour, elle souffrit d'une plaie à la jambe, ce qui ne l'empêcha pas de vaquer

³² Sévigné, A madame de Grignan, 11 décembre 1689, t. III, p. 614.

à ses occupations habituelles — correspondance, vie sociale —, mais l'obligea à prolonger son séjour et à se soigner. Elle décrivit à sa fille, en des termes savoureux, un des traitements médicaux qu'elle essaya:

"Il y a huit jours que ma jambe est enveloppée de pains de roses, trempés dans du lait doux bouilli, et rafraîchis, c'est-à-dire réchauffés trois fois le jour. Ma jambe n'est plus du tout reconnaissable; elle est menue, molle, plus de sérosités, toutes les élevures séchées et flétries, plus de gras de jambe qui me tire"...³³

Aussi curieux que ce traitement puisse paraître, il la guérit, à la joie de tous ses amis. Auparavant, parmi d'autres médications étranges, elle avait également eu recours à des compresses faites "avec un linge trempé dans du sang de lièvre couru, pour donner la force et la perfection"³⁴. Ce remède-là n'avait pas réussi. Enfin guérie, elle quitta les Rochers au début septembre 1685, pour aller retrouver sa fille.

³³ Sévigné, A madame de Grignan, 22 juillet 1685, t. III, p. 92.

³⁴ Sévigné, Ibid., t. III, p. 91.

Le 14 ou 15 avril 1689, madame de Sévigné retourna en Bretagne, par petites étapes, ce qui lui permit de voir des amis et de se délasser un peu. Ce dernier voyage avait plusieurs raisons: régler des affaires au Buron, faire des économies pour payer des dettes dont "elle était étranglée", et enfin acheter des chevaux pour son carrosse. En partant, elle avait l'intention de passer l'hiver à la campagne et de ne revenir à Paris qu'en 1690. Ce projet fit peur à madame de La Fayette, sa grande amie, qui lui écrivit qu'elle ne devait pas rester durant l'hiver en Bretagne, se disant prête à lui prêter mille écus:

"Il est question, ma belle, qu'il ne faut point que vous passiez l'hiver en Bretagne, à quelle prix que ce soit. Vous êtes vieille, les Rochers sont en plein bois, les catarrhes et les fluxions vous accableront; vous vous ennuierez, votre esprit deviendra triste et baissera. Ne me parlez pas d'argent ni de dettes³⁵..."

Madame de Sévigné resta sourde à ces instances. Elle voulut payer ses dettes, non en faire d'autres. Et elle écrivit à sa fille:

³⁵ Madame de La Fayette, A madame de Sévigné, 8 octobre 1689; Monmerqué, t. IX, p. 243.

"Tout cela ne m'a point tentée ni dérangée; car ce sont ces manières qui me presseraient plus de m'acquitter que tous les sergents du monde. Je dis une vérité sur le malheur d'avoir des dettes: ceux qui nous pressent sont pressants; ceux qui ne nous pressent pas le sont encore davantage³⁶".

Ainsi, madame de Sévigné resta aux Rochers pour régler ses affaires. Durant ce séjour, elle voyagea un peu en Bretagne, en plus de sa correspondance presque quotidienne et de ses lectures nombreuses. Enfin, le 3 octobre 1690, elle quittait la Bretagne pour aller en Provence, auprès de sa fille. Elle n'allait plus jamais retourner aux Rochers.

³⁶ Sévigné, A madame de Grignan, 23 octobre 1689, t. III, p. 573 s.

CHAPITRE II

LES TERRES DES SEVIGNE EN BRETAGNE. LES ROCHERS

Pour mieux comprendre les séjours de madame de Sévigné en Bretagne, et la vie qu'elle y mena, il convient de passer en revue les diverses seigneuries des Sévigné et leur importance respective, de procéder à une description complète des Rochers. Il faut également faire une étude précise de la mise en valeur de cette seigneurie sous tous les aspects. C'est là l'objet de ce deuxième chapitre.

I. LES POSSESSIONS DES SEVIGNE EN BRETAGNE

La plus ancienne possession des Sévigné en Bretagne était la seigneurie de Sévigné, située dans le village de Cesson, à six milles de Rennes. Ce domaine fut le berceau de la famille et sa résidence principale jusqu'en 1485. C'est alors que le château fortifié des Sévigné fut détruit sur l'ordre de François II, parce que Guillaume de Sévigné avait participé à une révolte bretonne dirigée contre le roi. La demeure ancestrale ne fut jamais reconstruite et la famille fixa sa résidence aux Rochers, qui était son plus beau château après celui des Sévigné¹.

¹ J. Lemoine, Madame de Sévigné, sa famille, ses amis, p. 182 s.

Au XVII^e siècle, Sévigné en Cesson ne comprenait plus que six petits fiefs et un domaine utile réduit à deux moulins et à deux métairies grevées d'hypothèques. Les fiefs dits de l'Evêque en Cesson, de la Palonnaye, du Bourg, du Val Formont, de Noyal-sur-Vilaine et de Chanclin s'étendaient sur quatre paroisses. Ils ne rapportèrent que cent à cent-cinquante livres annuelles, de 1669 à 1676. Les redevances seigneuriales étaient, pour la plupart, payables en boisseaux d'avoine et en poules, d'une manière assez compliquée. L'un devait donner, par exemple, quatre boisseaux² d'avoine et les trois-quarts d'une poule par an; un autre, deux tiers de boisseau d'avoine et le tiers d'une poule.

Les deux moulins du domaine utile rapportèrent chacun, en 1671, de 400 à 500 livres. Quant aux deux métairies, situées l'une à Cesson et l'autre à Noyal, toutes deux en fermage, ne rapportaient que de 800 à 1000 livres par an, vers 1677. En 1696, Charles de Sévigné estimait que cette seigneurie valait 18000livres³.

2 Un boisseau équivalait à peu près à 9 gallons.

3 H. Bourde de la Rogerie, Terres et seigneuries de la famille de Sévigné, dans Mémoire de la société historique et archéologique de Bretagne, t. VII, 1926, p. 299 ss.

Une des terres importantes des Sévigné était la seigneurie du Buron, dans la paroisse de Vigneu, située à 16 milles de Nantes. Elle était estimée à 100 000 livres en 1696 et rapporta à ses propriétaires 4400 livres annuelles, de 1671 à 1690. Elle comprenait de nombreux fiefs dans quinze paroisses et un domaine utile assez considérable. Elle était louée à un fermier général depuis le début du XVII^e siècle, forme d'administration que Charles de Sévigné préférait à toute autre parce que c'était plus simple⁴.

La seigneurie de Bodéogat, estimée à 120 000 livres en 1696, était aussi importante que les Rochers. Elle était située à Mohon, environ à 18 milles de Ploërmel. En 1671, cette terre comptait beaucoup de fiefs et de tenures, dispersés dans 10 paroisses. Le domaine utile, par contre, était peu important: il se composait de trois moulins, rapportant en tout 1100 livres par an, de quelques métairies, bois et prairies. Les rentes seigneuriales et le domaine utile donnèrent en moyenne, de 1669 à 1675, 3100 livres par an⁵.

⁴ J. Lemoine, Madame de Sévigné aux Rochers, dans Le Correspondant, t. 316, 1929, p. 709 ss.

⁵ Ibid.

Tout près des Rochers, les Sévigné possédaient la seigneurie de la Haye de Torcé. Le domaine utile se composait, outre le château et ses dépendances, de trois moulins, 370 acres de bois et trois métairies. Les maîtres de la Haye de Torcé avaient également un certain nombre de fiefs et tenures dans trois villages voisins, Torcé, Vergeal et Etreilles avec toutes les redevances seigneuriales que cela supposait. Là, comme au Buron et à Bodégat, le seigneur avait droit de justice sur ses vassaux.

Jusqu'en 1671, les Sévigné possédèrent la terre de la Baudière, à St Didier, non loin de Vitré. Cette seigneurie, une des plus anciennes de la famille, fut vendue par madame de Sévigné à la fin de 1671⁶. En 1683, par contre, les Sévigné achetèrent, en échange d'anciennes créances, 9 petites seigneuries situées aux environs de Quimper. Dans les Lettres, Madame de Sévigné désignait ces nouveaux domaines: "les terres de Madame d'Acigné⁷". Le tout, domaine utile et fiefs, était loué pour 4000 livres par an et était estimé à 60 000 livres⁸.

6 H. Bourde de la Rogerie, op. cit., p. 308.

7 Madame d'Acigné était une débitrice des Sévigné.

8 H. Bourde de la Rogerie, op. cit., p. 309 ss.

A part les Rochers et les terres mentionnées plus haut, les Sévigné possédaient d'autres biens en Bretagne, soit dans la région de Vitré soit ailleurs. Aucune étude approfondie n'a encore été faite sur ce sujet, mais les énumérations des titres et propriétés dans les actes officiels le laissent entendre:

"Haut et puissant seigneur Henry de Sévigné,
....seigneur des Rochers, du Buron, Bodégat,
.... et autres lieux".

Parmi ces "autres lieux", il y avait quelques terres près de Nantes, dont nous avons trouvé un aveu rendu par madame de Sévigné à l'évêque de Nantes en 1670. Ce document ne donne pas de précisions; il mentionne seulement que ces possessions se trouvaient dans la paroisse de St Etienne de Montluc⁹.

Mentionnons enfin que les Sevigné avaient aussi la seigneurie de Bourbilly, en Bourgogne, apportée en dot par Marie de Rabutin-Chantal, et une partie de la seigneurie de Champiré, en Anjou¹⁰. Ces dernières terres valaient dans les 170 000 livres en tout.

⁹ M. Jurgens, Documents du Minutier central concernant l'histoire littéraire, p. 342.

¹⁰ Champiré fut laissé en douaire à la deuxième épouse du père de Henry de Sévigné. Madame de Sévigné en hérita en 1676 pour ses enfants.

II. LES ROCHERS

Le château des Rochers était la résidence habituelle des Sévigné depuis 1485. Il fut choisi après que Sévigné-en-Cesson eût été détruit, parce qu'il était la demeure la plus confortable et la plus noble de la famille, la moins isolée aussi, en comparaison du Buron ou de Bodégat.

Les Rochers sont situés sur une colline, à environ trois milles de Vitré. Ce château devait son nom à la présence de rochers qui émergeaient d'une partie des parterres. Au pied de ce coteau boisé, d'un côté coule une petite rivière qui aboutit à la Vilaine; de l'autre côté, il y a deux étangs. La région est assez accidentée, sauvage même, à cause des bois touffus qui s'y trouvaient. Ce n'est pas sans raison que madame de Sévigné désigna parfois sa demeure bretonne de "lieux sauvages"¹¹.

Un aveu rendu au baron de Vitré, le 12 janvier 1688, par Charles de Sévigné, nous décrit les Rochers comme suit:

"...consistant le dit manoir en de très beaux et très grands bâtiments, grosse tours et tourelles, dépenses, canonières et fortifications pour la garde et conservation du dit manoir seigneurial

¹¹ M. Monmerqué, op. cit., t. I, p. 326.

et tout ce qui en dépend, avec une grande chapelle, une fuye et refuge à pigeons, de grandes écuries dans la première cour, fermée de hautes murailles et d'une porte à barres de fer, avec son avant-cour en joignant, dans laquelle il y a quantité de logement pour le receveur et concierge du dit manoir, une grande grange avec un pressoir et autres commodités, laquelle est aussi fermée de hautes murailles et d'un grand portail de pierres de taille orné des écussons des armes du dit seigneur marquis de Sévigné.

Un grand jardin au côté et joignant le dit manoir seigneurial et les dites cour et avant-cour, aussi clos de murailles, et un grand verger au bout d'iceluy, vers l'Orient, le tout des dites choses s'entretenant dans un pourpris et contenant ensemble dix journaux (6 acres) de terre ou environ.

Le grand parc du bois de décoration du dit manoir seigneurial des Rochers, garni de grands et anciens bois de haute futaie, dans lequel il y a plusieurs bocages, de grandes et belles allées, un jeu de pail-mail, un labyrinthe, des garennes et refuges à lapins, vergers, champs et semis, le tout clos et fermé de grands et profonds fossés tout autour du dit parc...¹²"

Cet aveu ne diffère de celui rendu en 1658 par madame de Sévigné que par quelques détails: il mentionne les embellissements faits par la marquise, à savoir les allées du parc, le labyrinthe et la chapelle, choses qui n'étaient qu'ébauchées en 1658 et ne valaient donc pas la peine d'être nommées. Nous l'avons utilisé pour décrire la

¹² M. Monmerqué, op. cit., t. I, p. 326.

demeure des Rochers parce qu'il nous la montre telle que Madame de Sévigné l'aimait. Pour le reste, le domaine, les fiefs et tenures, nous avons utilisé l'aveu de 1658.

Le domaine utile des Rochers était important. A St-Martin de Vitré se trouvaient deux moulins pour moudre les grains de madame de Sévigné et de ses sujets; ces derniers ne pouvaient utiliser d'autres moulins sous peine de voir leurs céréales confisquées. Les étangs et la petite rivière qui bordaient les Rochers, situés aussi sur le territoire de St-Martin de Vitré, étaient à l'usage des châtelains et nul autre ne pouvait y aller pêcher, si ce n'est le seigneur de Vitré, qui était le suzerain des Rochers. Dans la même paroisse se trouvaient également l'ancien manoir des Bas-Rochers, qui avait été transformé en bâtiments de ferme pour les quelques 40 acres environnants, 60 acres de bois et prés exploités directement par le receveur de la Seigneurie, et enfin quatre métairies¹³ dont les superficies variaient de 30 à 60 acres.

Dans la paroisse de Cornillé, les Sévigné possédaient 45 acres de bois et taillis. A Estrelles, ils avaient

¹³ "Métairie" et "ferme" désignent tous deux une exploitation agricole, chez Madame de Sévigné, qui semble à tort donner le même sens aux deux termes.

deux métairies dont la superficie totale était d'environ 90 acres. A Vitré, enfin, ils possédaient la Tour de Sévigné, résidence occasionnelle de la famille en ville, une maison louée environ 80 livres par an et un étal de boucherie¹⁴.

De 1671 à 1690, période qui nous concerne, le domaine utile des Rochers varia très peu en étendue. Madame de Sévigné échangea seulement une métairie de 47 acres pour deux métairies beaucoup plus petites et une maison.

Les seigneurs des Rochers, outre le domaine utile, possédaient des droits féodaux sur beaucoup de terres sises dans 16 paroisses entourant Vitré. Il s'agissait de toutes petites seigneuries, et surtout de tenures, qui dépendaient des Rochers et dont les propriétaires devaient payer aux Sévigné de petites rentes annuelles en argent ou en nature, moudre leur grain au moulin seigneurial, acquitter les droits de lods et ventes et de rachat, et parfois exécuter quelques corvées. Le four seigneurial, par contre, n'était pas une coutume en vigueur aux Rochers. Ces redevances

¹⁴ Mme de Sévigné, Aveu de 1658, cité dans J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel, p. 150.

étaient légères en général et variaient beaucoup d'une tenure à l'autre; parfois, elles n'étaient que symboliques, comme la paire de gants que fournissaient chaque année les habitants de Visseules, dans la paroisse d'Izé¹⁵.

L'aveu décrit brièvement toutes des dépendances, mais sans préciser beaucoup les redevances dues au seigneur des Rochers. L'énumération de ces nombreuses seigneuries et tenures serait fastidieuse, aussi nous nous abstiendrons de la faire.

Notons que la structure de la propriété seigneuriale était la même, au XVII^e siècle, en Bretagne et en Brie. Sa seule différence était dans les termes: le "domaine utile" de Bretagne, qui consistait dans les terres et autres possessions sur lesquelles le seigneur avait pleine propriété, devenait le "domaine" en Brie; de même, les "fiefs" ou "tenures" de Bretagne, sur lesquels le seigneur n'avait que quelques redevances légères à percevoir mais dont il n'était pas le propriétaire, étaient désignés par "censives" dans la Brie¹⁶.

¹⁵ Mme de Sévigné, Aveu de 1658, cité dans J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel, p. 155 ss.

¹⁶ E. Mireaux, Une province au temps du Grand Roi, La Brie, p. 39 s.

Les redevances seigneuriales, par ailleurs, étaient également les mêmes en Bretagne et en Brie: elles étaient de part et d'autre soit en argent, des sommes minimes, soit en nature, fort compliquées alors. Les servitudes, lods et ventes, droit de rachat et moulin seigneurial étaient également identiques dans les deux provinces¹⁷. Sachant que la partie nord de la France a souvent des coutumes semblables, cela ne doit pas nous étonner.

III. MISE EN VALEUR DU DOMAINE UTILE

Alors que le Buron et Bodégat étaient afferchés dans leur totalité à des fermiers généraux, le domaine utile des Rochers était loué en détail à des particuliers, à part quelques bois et prés exploités directement par les employés du château.

Les moulins, les maisons, quelques terres isolées et la boucherie sise à Vitré étaient donnés en fermage. Malheureusement, les sommes reçues par l'abbé Rahuel, le receveur des Rochers, ne peuvent pas nous indiquer les prix de

¹⁷ E. Mireaux, Une province au temps du Grand Roi, la Brie, p. 41 s.

location annuelle, car madame de Sévigné percevait parfois elle-même les revenus de ses biens, sans les marquer dans le livre de comptes de son receveur, si bien que les sommes perçues par l'abbé Rahuel et inscrites dans son carnet ne représentent qu'une partie des fermages. Nous savons toutefois que les moulins des Rochers rapportèrent 500 livres en 1671, d'après la note qui suit:

"Moulin des Rochers. De maître Jean du Houx, fermier des moulins, pour moitié d'un paiement d'une demie-année de sa ferme. 125 l."¹⁸

Pour les autres moulins, maisons ou terres isolées, il est impossible de se faire une idée des montants exacts reçus ou dus.

Quelques fermes du domaine étaient louées pour un montant fixe, déterminé par les deux parties contractantes et pouvant varier de 100 à 400 livres par an. Dans ce cas, le fermier devait fournir outils, animaux de trait et semences, en plus de son fermage. Le seigneur, de son côté, devait entretenir les bâtiments de la ferme.

D'autres fermes étaient données en métayage. Avec cette forme de location, le métayer devait donner la moitié de toutes les récoltes au propriétaire et fournir

¹⁸ J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel, p. 48.

la moitié de la semence, tandis que le seigneur devait fournir l'autre moitié des semences, les instruments agricoles et les animaux de trait, en plus de voir au bon état des bâtiments de la métairie.

Madame de Sévigné louait enfin quelques terres moyennant un certain montant d'argent et des produits de la récolte, quand le preneur était trop pauvre pour faire autrement. Dans ce cas, la part de chacun était déterminé par contrat ou entente mutuelle. M. Meyer note également ces trois formes de location en Bretagne au XVIII^e siècle, avec beaucoup de variantes cependant.

Le livre de l'abbé Rahuel n'indique pas ce que pouvait être le montant d'un seul fermage, et aucun bail n'a été conservé, ce qui est fort dommage¹⁹.

Les fermages, métayages et redevances seigneuriales étaient perçus par le receveur du châtelain, dont les fonctions étaient nombreuses et variées. En effet, il devait aussi renouveler les baux, payer les employés et

¹⁹ J. Lemoine, Madame de Sévigné aux Rochers, dans Le Correspondant, t. 316, 1929, 712 ss. Également:

J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel p. 34 ss; p. 141.

J. Meyer, La noblesse bretonne au XVIII^e, t. II, p. 662 ss.

ouvriers du château, veiller aux travaux de construction et de réparation des fermes et du château. Le receveur seigneurial des Rochers fut, de 1669 à 1680, l'abbé Rahuel, pour qui madame de Sévigné avait beaucoup d'estime. Il recevait un salaire de 100 livres par année, le logement et des indemnités pour ses frais de déplacement, de monture et d'équipement: ce prêtre s'occupait aussi quelque peu des autres propriétés de madame de Sévigné en Bretagne. Il était donc en même temps le receveur des Rochers et l'homme de confiance de La marquise²⁰.

Quelles sommes rapportaient les Rochers chaque année ? Charles de Sévigné estimait, en 1696, le revenu annuel de ce domaine à "6000 livres et plus"²¹. Ce montant est celui qu'indiquent habituellement tous les Sévignistes. Il n'est exact que si on l'applique à une longue période; en pratique, il variait d'une année à l'autre, comme l'indique Le livre des comptes de l'abbé Rahuel. C'est ainsi que les revenus des Rochers furent, du 11 février

20 J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel p. 8 s.

21 H. Bourde de la Rogerie, Terres et seigneuries des Sévigné en Bretagne, dans Mémoire de la Soc. hist. et arch. de Bretagne, t. VII, 1926, p. 317.

1669 au 1 novembre 1671, de 21751 livres, soit plus de 8000 livres par an. Par contre, du 1 novembre 1671 au 21 mars 1676, les recettes n'ont été que de 22748 livres, soit d'environ 4500 livres par année²². Cette différence considérable peut s'expliquer par les fluctuations de l'économie — les années 1669-1671 connurent de bonnes récoltes, tandis, que durant les années suivantes les récoltes furent moins abondantes. Par ailleurs la conjoncture politique (la Révolte du papier timbré eut lieu en 1675) perturba l'économie de la Bretagne. Notons enfin que le montant de 6000 livres par an avancé par Charles de Sévigné ne tenait pas compte des denrées consommées par les habitants des Rochers, et qui pouvaient s'évaluer à près de 1000 livres par année.

Si on compare le métayage en Bretagne et celui dans le Bas-Languedoc, il ressort que dans cette dernière province les conditions en étaient différentes. En effet, le métayer breton donnait habituellement la moitié de sa récolte au propriétaire, tandis que celui du Bas Languedoc

22 J. Lemoine, op. cit., p. 10ss.

n'en donnait qu'un tiers²³. Une étude approfondie montrerait peut-être que les métayers du sud de la France étaient mieux traités que ceux du nord.

L'étude des divers domaines que possédaient les Sévigné en Bretagne montre donc l'importance de ces biens: la châtelaine des Rochers était à la tête de grandes possessions, dont les titres la plaçaient à un rang élevé de la noblesse bretonne. L'administration de ces domaines était complexe, difficile parfois. On comprend mieux alors la présence fréquente de madame de Sévigné en Bretagne, rendue nécessaire pour la bonne marche de ses affaires.

23 A. Chéron et G. de Sarret, Une seigneurie en Bas-Languedoc, Consergues et les Sarret, p. 191 ss.

Voir aussi:

J. Meyer, La noblesse bretonne au XVIII^e siècle, t. II, p. 669 ss.

CHAPITRE III

LA CHATELAINNE DES ROCHERS: RAPPORTS AVEC SES GENS

Si l'administration des Rochers posait une certaine servitude à madame de Sévigné, c'est principalement à cause de son personnel, les paysans en particulier. Aussi est-il nécessaire de bien saisir quelle était l'attitude de madame de Sévigné à l'égard de ses inférieurs. Comment considérait-elle le peuple en général ? De quelle façon traitait-elle ses paysans et ses domestiques ? S'intéressait-elle à la vie paroissiale dans ses seigneuries ? Usait-elle de son droit de justice dans ses domaines ? Autant de problèmes à résoudre pour bien connaître la vie de madame de Sévigné aux Rochers. Goubert¹ et Mireaux² montrent que la noblesse du XVII^e siècle n'était pas trop exigeante envers ses gens, tandis que les bourgeois enrichis étaient âpres au gain et saisissaient facilement les biens de leurs censitaires insolubles. Qu'en était-il de Madame de Sévigné ? Était-elle vraiment représentative de la noblesse du XVII^e siècle sous cet important aspect de la vie sociale ? C'est ce que nous allons tenter d'éclaircir.

1 G. Goubert, Beauvais et le Beauvaisis.

2 E. Mireaux, op. cit.

I. LE PEUPLE EN GENERAL

Madame de Sévigné parle très peu, dans ses Lettres, du peuple en général, comme si cette couche importante de la population ne l'intéressait guère. Les humbles semblent avoir été présents, dans son esprit, uniquement pour bien servir la noblesse. Par contre, les Lettres sont remplies de détails concernant la Cour, la grande et la moyenne noblesse. Cette indifférence apparente s'explique par des siècles de féodalité qui avaient créé des structures sociales stratifiées. La noblesse se considérait comme l'élite de la société. Le rôle du peuple était de servir ceux qui le dirigeaient et qui, en cas de guerre, prenaient sa défense. Madame de Sévigné pensait donc comme ses contemporains.

Le peuple, du reste, ne montrait guère d'opposition à l'égard des structures sociales qui le réduisaient à un état inférieur. Madame de Sévigné ne mentionne nulle part que ses gens ou ses censitaires aient été insatisfaits de leur univers social, et c'est bien volontiers qu'ils rendaient certaines marques de respect à leurs maîtres. Ainsi, en 1671, alors que le fils de madame de Sévigné venait aux Rochers, le régisseur du domaine avait préparé une garde d'honneur pour recevoir son seigneur:

"Ils avaient fait ici une manière d'entrée à mon fils. Vaillant avait mis plus de quinze cents hommes sous les armes, tous fort bien habillés, un ruban neuf à la cravate. Ils vont en très-bon ordre nous attendre à une lieue des Rochers. Voici un bel incident: Monsieur l'abbé avait mandé que nous arriverions le mardi, et puis tout d'un coup il l'oublie; ces pauvres gens attendent le mardi jusqu'à dix heures du soir; et quand ils sont tous retournés chacun chez eux, bien tristes et bien confus nous arrivons paisiblement le mercredi, sans songer qu'on eût mis une armée en campagne pour nous recevoir. Ce contre-temps nous a fâchés; mais quels remèdes? Voilà par où nous avons débuté³".

Cette longue attente de la garde d'honneur montre bien la déférence de ces gens envers leurs maîtres. Et s'il^y eut mécontentement, c'est parce qu'ils n'avaient pas eu le privilège de pouvoir accueillir leurs maîtres.

Cette indifférence de madame de Sévigné à l'égard du peuple se doublait d'une certaine insensibilité. Que le peuple ait faim, soit malheureux, ne tourmentait guère la marquise. C'est ainsi qu'en 1675, elle rencontre, sur son chemin, des arbres où étaient accrochés deux pendus:

"Nous avons trouvé ce matin deux grands vilains pendus à des arbres sur le grand chemin; nous n'avons pas compris pourquoi des pendus; car le bel air des grands chemins, il me semble que ce sont des roués: nous avons été occupés à deviner cette nouveauté; ils faisaient une fort vilaine mine, et j'ai juré que je vous le manderais⁴".

3 Sévigné, A madame de Sévigné, 31 mai 1671, t.I, p. 300.

4 Sévigné, A monsieur de Coulanges, 11 septembre 1675, t. I, p. 851.

Un peu plus tard, madame de Sévigné raconte à sa fille comment la répression est menée contre les révoltés bretons. Sans émotion apparente, elle s'attarde à décrire des scènes d'une répression cruelle :

"Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes ? Il y a toujours cinq mille hommes, car il en est venu encore de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois; et si on ne les trouve dans vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, vieillards, femmes accouchées, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher. On roua avant-hier un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville comme ceux de Jossieran à Aix. Il dit en mourant que c'étaient les fermiers du papier timbré qui lui avaient donné vingt-cinq écus pour commencer la sédition, et jamais on n'en a pu tirer autre chose. On a pris soixante bourgeois; on commence demain à pendre⁵".

Devant ces massacres et ces brimades, la marquise n'a pas un mot de pitié. Au contraire, elle approuve qu'on punisse de façon sévère des gens qui se sont révoltés et ont menacé les privilèges de la noblesse, donc les siens :

⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 30 octobre 1675, t. I, p. 895.

"Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne point leur dire d'injures, et de ne point jeter des pierres dans leurs jardins⁶".

Cependant, elle voit bientôt que les répressions empêchent ses gens de payer leurs redevances. Du coup, elle n'y est plus aussi indifférente:

"Vous savez les misères de cette province: il y a dix ou douze mille hommes de guerre qui vivent comme s'ils étaient encore au delà du Rhin. Nous sommes tous ruinés; mais qu'importe nous ?

"Goûtons l'unique bien des coeurs infortunés," nous ne sommes pas seuls misérables: on dit qu'on est encore pis en Guienne."⁷

Ces propos montrent nettement, chez elle, une certaine indifférence et même de l'insensibilité à l'égard du peuple. Cet état d'esprit apparaît chez presque tous les nobles du XVII^e siècle: il n'y a qu'à songer au cardinal de Retz pendant la Fronde, à tous les autres nobles qui y participèrent, et plus tard à Louis XIV qui faisait des guerres sans considération pour le sang et les larmes qu'elles pouvaient faire couler. Cela ne devrait pas nous surprendre: le XVIII^e siècle est encore une période où la

6 Sévigné, A madame de Grignan, 30 octobre 1675, t. I, p. 895.

7 Sévigné, A Bussy Rabutin, 20 décembre 1675, t. I, p. 944.

brutalité, la mort violente et les disettes étaient des choses presque quotidiennes et normales. La noblesse s'y était accoutumée, de même que la bourgeoisie et même le peuple, le plus touché par ces phénomènes. Ce dernier ne se révoltait que rarement, jamais contre les structures sociales existantes, mais seulement contre des abus précis, comme ceux de la fiscalité royale par exemple. Seuls les saints et quelques personnes très lucides, dont Saint Vincent de Paul et ses amis, avaient conscience que leur société présentait des caractères quelque peu inhumains, et qu'il fallait essayer d'y porter remède.

Mais envers ses paysans et ses domestiques, madame de Sévigné avait une attitude différente, beaucoup plus humaine.

II. LES PAYSANS

La marquise ne connaissait pas tous ses paysans, qui traitaient habituellement leurs problèmes avec le receveur de la seigneurie. Aussi, quand métayers et fermiers payaient leur dû, elle n'en parlait que rarement: ce fut le cas de 1671 à 1675. Mais quand un fermier se montrait récalcitrant pour payer, la marquise en était avertie et intervenait alors.

Elle connaissait ses droits et, dans la mesure du possible, entendait que ses fermiers les respectent. Ainsi, nous la voyons, en une occasion, exiger d'un fermier un droit presque tombé en désuétude, l'indire (privilège de certains seigneurs de doubler les redevances de leurs vassaux en certains cas, par exemple l'année où le seigneur mariait une de ses filles):

"J'avais commencé dès le matin à Epoisse sur un pauvre paysan que je croyais être de Bourbilly. Il me semblait que je l'avais vu avec ceux qui m'étaient venu voir.

"Mais d'où vient que vous êtes si révolté contre moi, lui dis-je, et que vous ne voulez pas payer le droit d'indire ? — Hélas! Madame, je suis d'Epoisse; je n'ai point entendu parler de cela."⁸

On peut présumer, à partir de cet exemple, que madame de Sévigné n'oubliait pas facilement ce qu'on lui devait. Cela s'explique par le fait qu'après le mariage de sa fille et l'achat du guidon⁹ de son fils, elle avait continuellement besoin d'argent pour payer ses dettes.

⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 25 août 1677, t. II, p. 336.

⁹ Un guidon était l'officier qui portait l'étendard d'un régiment. Charles de Sévigné obtint cette charge en 1669, pour 75 000 livres, au régiment des gendarmes du Dauphin.

Après 1675, il advint souvent que des fermiers de la marquise éprouvent beaucoup de difficultés à payer leurs redevances, ou ne puissent même pas le faire. C'était après les révoltes de Bretagne: les répressions avaient causé des dégâts et dérangé le faible équilibre économique de la province. De plus, une crise économique sévissait alors un peu partout en France. Après avoir patienté pendant quelques années, la marquise sa fâcha:

"Je porte des livres; je m'en vais, comme une furie, pour me faire payer; je ne veux entendre ni rime ni raison: c'est une chose étrange que la quantité d'argent qu'on me doit; je dirai toujours comme l'Avare: "De l'argent, de l'argent, dix mille écus sont bons;" je pourrais bien les avoir, si l'on me payait ce qui m'est dû en Bretagne et en Bourgogne¹⁰".

Elle se rendit donc en Bretagne, pleine d'intentions belliqueuses. Une fois arrivée aux Rochers, elle se rendit compte assez vite que ses gens étaient incapables de la payer:

"Malgré la belle réputation de la Bretagne, tout y est misérable, nos terres rabaissent, et (les vivres augmentent). Je ne vois que des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont point de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent; que voulez-vous que je leur fasse ?"

¹⁰ Sévigné, A madame de Grignan, 3 mai 1680, t. II, p. 686.

"Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent toutes ces sommes et qui n'ont pas un unique sou pour les payer: que fait-on ? Il faut bien leur donner¹¹".

Elle renonça donc à ce qu'on lui devait, en partie du moins. Elle aurait pu prendre des mesures extrêmes pour se faire payer, en faisant saisir les biens de ses débiteurs par exemple; elle trouva plus raisonnable de n'en rien faire. On retrouve ici une tendance générale de la noblesse du XVII^e siècle: elle n'était pas inhumaine à l'égard de ses vassaux, comme l'étaient les bourgeois de récente noblesse. Madame de Sévigné traîna toute sa vie une dette énorme, en partie parce que ses fermiers ne la payaient pas toujours et qu'elle avait assez de coeur pour avoir pitié d'eux.

Mais quand un fermier mettait de la mauvaise volonté à payer ce qu'il devait, madame de Sévigné ne lui remettait pas facilement sa dette. Les Lettres nous rapportent un cas précis de ce genre, celui de La Jarie, qui était fermier du Buron. En 1686, il devait beaucoup d'argent à sa maîtresse et espérait ne jamais payer sa dette; de son côté, la marquise entend défendre ses droits:

¹¹ Sévigné, A madame de Grignan, 9 juin 1680, t. II, p. 735 s.

"La Jarie me doit encore treize cents francs, qu'il devait avoir donnés, il y a neuf mois, à M. d'Harouys. Ce manque de parole m'a outrée contre lui. De plus, il me devra à la Toussaint prochaine quatre mille francs de l'année courante. Il faut prendre garde qu'il ne détourne rien de ses meubles ni de ses bestiaux; c'est Pasgérant, son gendre, qui est sa caution, et qui n'est pas plus content que moi de la Jarie.

Mais il y a une ancienne dette de ses termes passés, dont je vous envoie le procompte; cela ne va pas à moins de dix mille francs, que je ne veux point perdre; et il faudra, quand vous le jugerez à propos, faire saisir tous ses biens et ses héritages, pour empêcher que d'autres gens à qui il doit ne soient plus alertes que moi. Je vous mets toute cette affaire entre les mains, et vous m'en rendrez compte¹²."

La marquise demande donc à d'Hérigoyen, qui sera fermier du Buron à partir de 1686, de faire peur à son prédécesseur, La Jarie, afin qu'il paye ses dettes. D'Hérigoyen essaya de faire ce qu'on lui demandait, mais La Jarie lui répondit qu'en stricte justice, c'était à son successeur à payer. La marquise, mise au courant, écrit à son homme de confiance:

"Il faut faire payer exactement toutes les rentes que doit La Jarie tout au long de son bail. Quelle folie de dire que c'est à vous à les payer¹³."

¹² Sévigné, A d'Hérigoyen, 20 juillet 1686, t. III, p. 129.

¹³, Sévigné, A d'Hérigoyen, 23 avril 1687, t. III, p. 154 s.

Mais les discussions n'avancent en rien les intérêts de madame de Sévigné. La Jarrie a aussi une dette envers un marchand: il ne craint donc pas beaucoup une menace de saisie. Il se trompe, car son ancienne patronne ordonne le rachat de la dette du marchand et la saisie des biens de La Jarrie:

"Puisque vous voyez comme moi que La Jarrie nous veut encore prendre pour dupes, par le moyen de l'opposition de son marchand, je ne suis point en peine que vous ne fassiez tout ce qui sera nécessaire pour nous empêcher de donner dans le panneau qu'il nous tend, et j'aurais toujours l'esprit en repos quand vous vous mêlerez d'une affaire, tant j'ai bonne opinion de votre esprit et de votre vigilance. Prenez donc soin de ce rachat, Monsieur d'Hérigoyen, quand vous l'aurez, vous me le ferez tenir, cela viendra en son temps.

Vous ferez aussi saisir tous ses biens et ceux de La Bigotaye; il en faut venir là¹⁴".

Finalement, le procès qui devait régler cette affaire se complique et semble devoir durer quelque temps. Comme l'aurait fait tout seigneur, madame de Sévigné laisse à d'Hérigoyen le soin de tout régler:

"Mon fils me demande encore de vous prier de vous informer du secrétaire de Monsieur le Sénéchal de Nantes, ou bien du greffier, s'il n'est pas vrai que La Jarrie ait obtenu une sentence contre ses parties, qui était un renvoi de la cour au siège de Nantes, pour adjuger certaine somme

¹⁴ Sévigné, A. d'Hérigoyen, 13 août 1687, t.III, p. 167 s.

prétendue par La Jarie, dont son procureur et lui ont dit qu'il lui était adjugé quatre mille francs, dont les parties sont appelantes à la Cour; et s'il n'est pas vrai que La Jarie a fait taxer les dépens de ce renvoi. Si cela est vrai, il faut l'obliger à nous attourner ces prétentions; et si cela est faux ou qu'il le refuse, il faut saisir tous ses biens, comme nous en sommes convenus; et peut-être en viendrons-nous à le mettre en prison, selon que nous verrons qu'il se conduira, car c'est la dernière extrémité. Voilà les avis qu'on me donne; vous en profiterez comme vous le jugerez à propos: vous êtes sur les lieux et vous démêlerez bientôt la vérité¹⁵".

Les Lettres ne nous renseignent pas davantage sur cette affaire, mais il est bien possible que madame de Sévigné finisse par renoncer à ce que La Jarie lui devait; le texte que nous venons de citer semble indiquer qu'elle était lasse de cette lutte qui s'annonçait sans fin, et prête à oublier cette dette.

Madame de Sévigné eut cependant de bons fermiers qu'elle traita très bien, ce qui ne l'empêcha pas, quand elle leur parlait ou leur écrivait, de se montrer autoritaire, tout comme avec ses domestiques. C'est ainsi qu'elle écrivit à d'Hérigoyen, après lui avoir donné des ordres précis:

¹⁵ Sévigné, A d'Hérigoyen, 20 août 1687, t. III, p. 169.

"Voilà toutes mes volontés, et je pense que vous n'aurez qu'à les exécuter¹⁶".

Cette autorité bien visible n'empêchait pas la confiance. La marquise n'avait aucune méfiance à l'égard de certains domestiques, et même de certains fermiers, comme d'Hérigoyen. C'est ainsi qu'elle le charge d'évaluer les réparations du Buron qui doivent être payées par elle, ou par la Jarie, qui avait négligé sa part:

"Vous pouvez aussi faire toutes les réparations que vous jugerez nécessaires, et vous démêlerez ce qui doit être fait par La Jarie et ce qui doit être fait par moi. Mon fils et moi vous prions de ne rien négliger de tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de la terre¹⁷".

Cette confiance est peut-être un peu exagérée, car d'Hérigoyen pouvait dire et faire ce qu'il voulait et tromper facilement sa maîtresse. Cet excès de confiance explique en partie le fait que les fermages ne rentraient pas toujours à temps, ou ne rentraient pas du tout.

La marquise était parfois généreuse, tant pour ses domestiques que pour ses fermiers. Nous avons vu qu'elle renonçait à ses fermages, quand elle pensait que

16 Sévigné, A d'Hérigoyen, 8 février 1687, t. III, p. 145.

17 Sévigné, A d'Hérigoyen, 8 février 1687, t. III, p. 144.

ses gens ne pouvaient pas payer. Elle savait également se montrer généreuse; un jour elle envoie toute sa domesticité à une foire et lui donne de l'argent pour pouvoir s'y amuser:

"J'ai passé par la foire Saint-Laurent, j'ai acheté des petites tasses; j'ai donné la foire à mes gens, et puis je suis arrivée ici, où) je me trouve ravie d'être toute seule¹⁸".

On notera le naturel et la simplicité du récit

Elle n'oublie pas non plus les services rendus. On a vu plus haut d'Hérigoyen tenter d'obliger la Jarie à payer ce qu'il devait. Pour le récompenser de sa peine, qui ne sera pas tellement couronnée de succès du reste, elle lui promet un pourcentage sur les sommes récupérées de La Jarie:

"..et pour les quatre mille cent livres de cette année 86, qui est la dernière du bail de La Jarie, je prétends vous donner pour la peine que vous aurez à recevoir cette dernière année, et tout le reste du compte de 1680, qui va à près de dix mille francs, vingt-cinq francs par mille francs, pour vous consoler de tant de tracas;¹⁹"

18 Sévigné, A madame de Grignan, 11 septembre 1676, t. II, p. 196.

19 Sévigné, A d'Hérigoyen, 4 janvier 1687, t. III, p. 137.

Si d'Hérigoyen avait réussi à récupérer toutes ces sommes, il aurait bénéficié de trois-cent-cinquante livres, somme coquette à l'époque.

Madame de Sévigné était donc à la fois ferme et bonne envers ses paysans; et elle ne les mettait pas sur la paille quand ils ne pouvaient pas payer leur dû.

III. LES DOMESTIQUES

Les domestiques étaient nombreux chez la marquise. Il est impossible d'avancer un nombre précis, mais si on considère qu'elle voyageait habituellement avec deux carrosses à six chevaux chacun, accompagnés de quelques mulets pour porter les bagages, cela fait déjà au moins cinq valets d'écurie pour conduire et soigner tous ces animaux. Par ailleurs, madame de Sévigné cite, dans ses Lettres, douze de ses employés par leurs noms; cela représente déjà dix-sept domestiques permanents. Si on compte en plus tous les gens qu'elle ne nomme pas —jardiniers, aide-cuisiniers, femmes de chambre—, il semble qu'elle utilisait les services d'au moins vingt-cinq personnes. C'était peu en comparaison d'un Richelieu, par exemple, qui avait plus de cent domestiques à son service. Mais ce train de vie la mettait néanmoins à un rang élevé.

Madame de Sévigné a nommé un certain nombre de ses bons employés dans les Lettres, et quelques-uns de ceux dont elle avait à se plaindre. Il y avait tout d'abord le sénéchal des Rochers, Vaillant, en qui elle avait une grande confiance, puisqu'il détenait des créances et des reçus de sa maîtresse²⁰. Elle ne dit pas grand chose sur lui, mais nous savons qu'il était aux Rochers en 1671 et en 1675 parce qu'il a été parfois cité dans cette période. Elle parle également plusieurs fois d'Hélène Delan, sa meilleure et première femme de chambre, dont les services et la présence sont très appréciés; il en est de même pour Larchemin, le valet de chambre de Charles de Sévigné:

"Hélène est arrivée depuis deux jours, dont je suis ravie; elle me console de Larchemin qui s'en va²¹".

Larchemin avait suivi son maître aux armées, et partout où il allait.

La marquise apprécie également sa deuxième femme de chambre, Marie:

"Ne soyez pas en peine de Marie, elle me fait tout comme Hélène²²".

20 Sévigné, A madame de Grignan, 15 décembre 1675, t. I, p. 938.

21 Sévigné, Ibid., 19 février 1676, t.II, p. 43.

22 Sévigné, Ibid., 11 septembre 1675, t.I, p. 850.

Mentionnons Beaulieu, le maître d'hôtel et mari d'Hélène Delan. Madame de Sévigné a pour lui une entière confiance et même une véritable affection. Il meurt en 1690, et la marquise écrit à son sujet ces lignes révélatrices :

"Mon Dieu! mon cher Monsieur, que vous dites bien, que vous dites vrai sur la perte que j'ai faite du pauvre Beaulieu! Vous en dites toutes les raisons d'une manière qui me fait souvenir d'une conversation que nous eûmes un jour ensemble sur ce sujet. Nous la reprendrons quelque jour, et à mon tour je vous dirai mes pensées; présentement il est vrai que je fais une perte qui me dérange et m'embarrasse plus que vous ne sauriez vous le représenter. Il faut faire usage, dans ces occasions, de la soumission à notre chère Providence²³".

Par ailleurs, elle avait un valet de chambre assez lettré, Hébert, dont elle parla souvent. Elle ne le garda pas parce qu'il était un peu jeune pour commander les autres domestiques²⁴. Mentionnons également le célèbre et irremplaçable Pilois, qui entretenait les allées des Rochers.

Elle nomme enfin, sans donner aucun détail, deux filles de basse-cour, Jacqueline et La Turquesine, trois

²³ Sévigné, A du Plessis, 19 juillet 1690, t. III, p. 756.

²⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 20 octobre 1679, t. II, p. 481.

cochers, Lombard, Langevin et Laporte, trois domestiques, Rencontre, La Brie et La Beauce. C'était une pratique courante, au XVII^e siècle, de donner des surnoms aux domestiques, quand on les engageait. Ce surnom indiquait parfois la région d'origine de celui qui le portait. C'est le cas de Beaulieu, La Brie, La Beauce.

Les employés dont la marquise a parlé en bien étaient, en quelque sorte, des familiers. Ils faisaient presque partie de la famille Sévigné. Il y en avait d'autres, cependant, que la marquise a mentionnés, mais sans leur faire de compliments. C'est ainsi qu'elle compare une petite femme de chambre à un bon chien qu'elle avait aux Rochers:

"J'ai encore cette petite fille qui est fort jolie; sa maison est au bout de ce parc; sa mère est fille de la bonne femme Marcille, vous ne vous en souvenez pas; sa mère est à Rennes; je l'ai retenue; elle joue au tric-trac, au reversis; elle est assez belle, et tout naïve, c'est Jeannette; elle m'incommode à peu près comme Fidèle²⁵".

En d'autres occasions, elle ne semble apprécier ses domestiques qu'en fonction de leurs services:

²⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 25 décembre 1675, t. I, p. 950.

"Nous avons tous arrêté un cuisinier que nous croyons bon: La Forêt en répond. Il a demeuré dans des maisons réglées. Nous devons l'essayer à dîner, nous vous en manderons des nouvelles, il est propre²⁶".

"Je suis bien dégoûtée de votre Regnault: le pauvre homme est plein de bonne volonté; mais vous avez raison de dire que vous aimeriez mieux une "infidélité pleine d'économie qu'une sottise de fidélité". Si vous aviez Deville, vous auriez et la fidélité et l'économie²⁷".

Parfois, elle peut même être dure et ironique dans ses termes:

"Votre sot animal de cuisinier est arrivé; je le trouve si bête, que, quand il ne serait pas au-dessous du marmiton, nous aurions tort de l'avoir envoyé, persuadée qu'il est impossible de rien faire de bien si l'on n'a du moins le sens commun; il ne l'a pas: nous compterons avec lui²⁸".

Il semble que la marquise, attendait, de ses employés, une soumission entière et immédiate. Il arriva qu'un domestique se permit de discuter un ordre de sa maîtresse. Aussitôt, elle le chassa sans beaucoup de ménagements. Il est vrai que ses services antérieures n'avaient pas été des meilleurs:

26 Sévigné, A madame de Grignan, 18 octobre 1679, t. II, p. 471.

27 Sévigné, Ibid., 25 octobre 1679, t. II, p. 485.

28 Sévigné, Ibid., 10 janvier 1680, t. II, p. 560.

"Je fis hier matin, (ma bonne), un acte généreux: j'avais huit ou dix ouvriers, qui fanaient mes foins, pour nettoyer mes allées, et j'avais envoyé mes gens à leur place. Picard n'y voulut pas aller, et me dit qu'il n'était pas venu pour cela en Bretagne, qu'il n'était point un ouvrier, et qu'il aimait mieux s'en aller à Paris. Sans autre forme de procès, je le fis partir à l'instant. Je pense qu'il couchera aujourd'hui à Sablé. Pour sa récompense, il l'a si peu méritée par quatre années de mauvais service que je n'en ai rien sur ma conscience: elle viendra comme elle pourra²⁹".

En résumé, on pourrait dire que madame de Sévigné appréciait ses domestiques et employés d'après les services qu'ils rendaient. Etaient-ils fidèles, adroits et obéissants, elle les gardait, et peu à peu, ils devenaient presque membres de la famille.

Nous ne savons pas grand chose sur les salaires de ses employés. On ne trouve que deux cas où ils sont indiqués. Il s'agit, une fois, d'une nourrice qu'elle prête à une de ses amis pour quatre mois et demi, et à qui elle donne, pour ce laps de temps, dix louis d'or:

"L'après-dinée, une demoiselle de Mme de Bournonville vint au logis, et sans rien dire du sujet de sa venue, elle prie la nourrice de venir faire un tour chez Mme de Bournonville.

29 Sévigné, A madame de Grignan, 22 juillet 1671, t. I, p. 340.

Elle y va, on l'emmène le soir. On lui dit qu'elle ne retournerait plus; elle se désespère. Le lendemain je lui envoie dix louis d'or pour quatre mois et demi³⁰".

Ailleurs, madame de Sévigné parle d'un domestique de son fils qui gagne, par année, "quarante à cinquante écus; point de vin, ni de graisse, ni de levure de lard."

Dans le cas de la nourrice, elle était nourrie et logée, en plus des dix louis d'or de salaire. Si on évalue les prestations en nature de la nourrice —nourriture et logement— à trente-cinq livres, pour une année, et son salaire à trente livres (3 x 10), elle arrivait à environ soixante-cinq livres de salaire par année. Quant au domestique de Charles de Sévigné, qui était logé et sans doute partiellement nourri, salaire et prestations en nature devaient lui donner à peu près la même chose, soit annuellement soixante-cinq à soixante-dix livres.

Par ailleurs, nous savons par Le Livre de comptes, de l'abbé Rahuel, qu'un jardinier nommé Jean Brochard a reçu, pour chacune des années 1670 et 1671, 140 livres de gages, ni nourri ni logé³¹.

³⁰ Sévigné, A madame de Grignan, 22 juillet 1671, t. I, p. 250.

³¹ J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel p. 79, 89.

Il est intéressant de noter que ces salaires correspondent à peu près à la moyenne de ceux donnés par Mireaux pour les domestiques et valets de ferme de la Brie à la même époque³². Il semble aussi que madame de Sévigné traitait ses domestiques et ses employés comme la noblesse d'alors avait coutume de le faire: elle les considérait en inférieurs puisqu'elle attendait d'eux une grande docilité; elle parlait souvent d'eux avec ironie, dans ses Lettres, mais était bonne pour ceux qui lui étaient dévoués et fidèles, un peu dure pour les autres. A tous, enfin, elle payait des salaires médiocres, comme cela se faisait alors.

Les domestiques des Rochers étaient-ils malheureux? Il nous semble que non. Leur pain quotidien, un toit et une vie quasi-familiale chez la marquise leur étaient assurés, et on les gardait en général jusqu'à leur mort. Ils étaient, pour le moins, beaucoup plus à l'aise que les manouvriers et les petits paysans.

32 E. Mireaux, op. cit., p. 220 s.

IV. LES PAROISSES SEIGNEURIALES

Madame de Sévigné possédait et tenait à certains droits honorifiques dans quelques paroisses dépendantes en tout ou en partie des Rochers.

Elle avait le droit de "prééminence" et de "sépulture" dans les paroisses de St Martin de Vitré, d'Étrelles et de Dammalain ainsi que dans la chapelle de Saint-Christophe à St-Martin de Vitré. Le droit de prééminence permettait à madame de Sévigné d'avoir un banc d'honneur dans l'église et d'y peindre ses armes. En outre, elle pouvait placer ses armes à l'extérieur de l'église, sur la porte ou la façade. Ce droit signifiait que les Sévigné étaient les seigneurs les plus importants de la paroisse concernée. Quant au privilège de sépulture, il donnait à ses bénéficiaires et à eux seuls le droit d'être enterrés dans l'église.

A Étrelles, en outre, une coutume originale et honorifique subsistait encore. Le dernier garçon marié dans l'année devait présenter au seigneur des Rochers ou à son procureur, à la fin des vêpres du jour de l'an, un soulier de cuir qui pouvait être ensuite jeté n'importe où dans le village par le receveur. Si ce geste étrange

de soumission n'était pas fait, une amende de soixante-quatre sols pouvait être imposée au coupable. Dans ce même village, le seigneur pouvait nommer le maître d'école³³.

Par ailleurs, les paroisses en patronage laïc étaient très rares en Bretagne, qui n'était pas pays d'Etat mais seulement province d'obédience et non soumise au Concordat de 1516; habituellement c'étaient donc les évêques qui désignaient et nommaient les recteurs et les chapelains à leurs postes³⁴. Les Sévigné, cependant, possédaient le droit de patronage dans quatre paroisses et deux chapelles qui dépendaient des Rochers et dont ils étaient les fondateurs. Il s'agissait des paroisses de St Martin de Vitré, de Notre-Dame de Vitré, d'Etreilles et de Dammalain; tous ces lieux étaient situés dans un rayon de cinq milles autour des Rochers. Les deux chapelles étaient celle de St Christophe, à St Martin de Vitré, et celle de la Chochonnière à Etreilles; à partir de 1675 les Sévigné auront droit de patronage sur la chapelle des Rochers dont ils seront aussi les fondateurs³⁵.

³³ Mme de Sévigné, Aveu de 1658, cité dans J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel, p. 162ss.

³⁴ E. Durtelle, Histoire de Bretagne, t. I, p. 217.

³⁵ J. Lemoine, op. cit., p. 162 ss.

Madame de Sévigné utilisa son droit de patronage au moins à deux reprises aux Rochers. C'est ainsi que l'abbé Rahuel, le futur receveur des Rochers, fut nommé chapelain de la chapelle de la Chochonière en 1665, sur présentation de madame de Sévigné à l'Evêque de Rennes:

"Nous, Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, Chantal et Sauvigny, veuve du défunt haut et puissant seigneur Messire Henri de Sévigné, marqui dudit lieu, seigneur des Rochers... Comme ainsi soit que vacance advenant de la chapelle ou prestimonie de la Chochonière fondée et desservie en l'église paroissiale dudit bourg d'Etrelles en votre diocèse la présentation ou la nomination nous en appartient, à cause de notre seigneurie dudit lieu des Rochers... et à vous la collation, provision et toute autre disposition à cause de votre dignité épiscopale, et que ladite chapelle soit maintenant vacante par le décès de messire Jean Chesnel, prêtre dernier possesseur, nous avons nommé et présenté, nommons et présentons par les présentes la personne de messire Julien Rahuel, prêtre en cette dite paroisse d'Etrelles, comme idoine et capable pour desservir ladite chapelle, vous requérant et suppliant d'accepter, ensemble notre dite présentation et lui accorder et faire délivrer toutes lettres de provision de ladite chapelle à ce nécessaires pour en jouir par lui ainsi qu'en on fait ses prédécesseurs chapelains³⁶".

³⁶ Mme de Sévigné, Lettre à l'Evêque de Rennes, 1665, citée dans J. Lemoine, op. cit., p. 8.

L'abbé Rahuel fut présenté une seconde fois par madame de Sévigné à l'Evêque de Rennes, en 1676, pour être nommé titulaire de la chapelle des Rochers, construite par le "Bien Bon", l'abbé de Coulanges:

"Nous, Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, Chantal et Sauvigny, veuve du défunt haut et puissant seigneur messire Henri de Sévigné, vivant marquis dudit lieu, seigneur des Rochers... à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque de Rennes ou à Monsieur son grand Vicaire, salut. Comme ainsi soit qu'ayant nouvellement fait bâtir et construire à nos frais une belle et grande chapelle dans le château de ladite seigneurie des Rochers et icelle fondée et dotée en héritages et fonds de terre d'un revenu suffisant pour faire dire et célébrer trois messes à basse voix en trois jours divers par chacune semaine suivant l'acte de fondation que nous en avons fait et consenti par lequel nous nous sommes expressément réservé et après nous aux seigneurs propriétaires de ladite seigneurie des Rochers la nomination et présentation d'un prêtre et chapelain pour desservir ladite chapelle toutes les fois qu'elle viendra à vaquer et à vous la collation, provision et toute autre disposition à cause de votre dignité épiscopale, c'est pourquoi, usant de nos droits, nous vous avons nommé et présenté, nommons et présentons par ces présentes signées de notre main, la personne de messire Julien Rahuel, prêtre de votre paroisse d'Etelles, comme idoine et capable pour desservir ladite chapelle de Notre-Dame des Rochers conformément à ladite fondation, vous requérant et suppliant d'accepter notre dite présentation et de lui en accorder et faire délivrer vos lettres de provision à ce requises et nécessaires³⁷".

37 Mme de Sévigné, A l'Evêque de Rennes, 5 mars 1676, dans J. Lemoine, op. cit., p. 22 s.

Madame de Sévigné fit nommer de la même façon un prêtre comme chapelain au Buron, en 1670. Dans ce dernier cas, l'Evêque de Nantes avait refusé le candidat choisi par la marquise, si bien qu'elle avait dû consulter le procureur général syndic des Etats de Bretagne (c'était une autorité et un arbitre en matière juridique. Il était le mandataire des Etats auprès du Gouvernement, des cours de justice et des particuliers) pour faire valoir ses droits. Le procureur donna raison à la marquise et l'Evêque de Nantes dut nommer le candidat présenté³⁸. Il semble que les Sévigné négligèrent de désigner les curés dans les quatre paroisses où ils avaient le droit de le faire, car rien n'indique qu'ils le firent.

Le patronage laïc était plus fréquent en dehors de la Bretagne, quoique au XVII^e siècle cette coutume ait eu tendance à diminuer. C'est ainsi que dans le diocèse de La Rochelle, 20% des cures étaient pourvues par des laïcs³⁹, tandis que dans le diocèse de Paris 3% seulement des paroisses voyaient leurs curés choisis par des laïcs⁴⁰.

38 M. Jurgens, Documents du Minutier Central, p. 343.

39 L. Pérouas, Le diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724, p. 146 ss.

40 J. Ferté, La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1659), p. 40.

Madame de Sévigné semblait donc tenir à ses droits honorifiques dans les paroisses, mais il est difficile de savoir si elle participait activement à la vie religieuse des villages qui dépendaient d'elle. Les Lettres n'en font aucune mention: au contraire, elles montrent la marquise sortant peu des Rochers, sauf pour visiter ses voisins ou encore pour régler ses affaires: dans ce dernier cas, elle se rendait surtout à Vitré, à Rennes ou à Nantes.

V. LA JUSTICE SEIGNEURIALE AUX ROCHERS

Dans la Bretagne du XVII^e siècle (et jusqu'à la Révolution), il y avait au moins 2500 cours de justice seigneuriale distinctes, ce qui faisait une moyenne de 2 cours différentes par paroisse. Aucune province n'en avait autant. Ce phénomène peut s'expliquer par l'attachement des Bretons à leurs us et coutumes et par leur annexion tardive au pouvoir royal.

Il existait alors en Bretagne trois sortes de justice seigneuriale: le droit de justice haute, moyenne et basse. Au seigneur haut justicier appartenaient les cas où il y avait peine de mort ou un chatiment corporel, sauf certain cas qui relevaient de la justice royale ou ecclésiastique; le moyen-justicier avait juridiction, en première

instance, sur toutes les actions civiles et les délits dont l'amende n'excédait pas soixante-cinq sols. Le bas-justicier, enfin, ne s'occupait que d'actions personnelles intentées contre ses sujets et jusqu'à la somme de soixante-cinq sols, ou de délits dont l'amende ne dépassait pas dix sols. En pratique, cependant, la justice seigneuriale n'exerçait qu'un pouvoir de police conformément au droit coutumier de la seigneurie; les seigneurs-justiciers pouvaient aussi assurer la rentrée de leurs droits féodaux, ce qui était un gros avantage pour eux⁴¹.

La justice seigneuriale était assurée, depuis le milieu du XVI^e siècle, par un sénéchal, un procureur-fiscal et un greffier: le seigneur ne pouvait plus rendre la justice lui-même. Le sénéchal était le juge principal, mais pouvait être assisté dans ses fonctions par des juges secondaires qu'on nommait le lieutenant, l'alloué et le bailli. Une ordonnance royale de 1544 avait interdit qu'une justice seigneuriale ait plus de trois juges à son service. Le procureur-fiscal était chargé de défendre les intérêts du public, mais aussi ceux du seigneur: il pouvait également être régisseur de la seigneurie. Aux Rochers, le sénéchal, Vaillant, semble avoir rempli également les fonctions de procureur-fiscal. Le greffier, enfin, était secrétaire et archiviste de la justice seigneuriale.

⁴¹ A. Giffard, Les justices seigneuriales en Bretagne p. 6 ss.

Après le juge, le procureur-fiscal et le greffier venaient les auxiliaires de la justice: les notaires, les procureurs et les sergents. Les seigneurs pouvaient nommer autant d'auxiliaires qu'ils voulaient. Les notaires avaient pour rôle de rédiger les actes passés entre les justiciables et en conserver les minutes, tout en ayant en vue les intérêts de leurs seigneurs. Les procureurs assistaient les accusés devant le sénéchal, mais leur ministère n'était pas obligatoire. Les sergents étaient enfin les hommes à tout faire de la justice seigneuriale. Ils devaient jouer le rôle d'huissier aux audiences, donner les assignations, faire des saisies et surveiller les domaines de leurs seigneurs.

Tous les officiers de justice étaient nommés par les seigneurs. Les arrêts royaux du XVI^e siècle avaient imposé certaines réserves cependant. Les officiers de justice devaient avoir au moins vingt-cinq ans, être catholiques, sujets du roi et avoir bonne réputation. De plus, le sénéchal devait être licencié en droit et inscrit au barreau; dans la pratique, cette règle semble avoir été peu observée par les seigneurs bretons du XVII^e.

Les seigneurs donnaient des gages insignifiants à leur personnel de justice, pour la période qui nous intéresse, si bien que les officiers de justice faisaient payer les plaideurs comme dans les cours royales. De plus, leurs charges étaient souvent héréditaires⁴².

Les Rochers n'étaient qu'une moyenne justice⁴³, dont le sénéchal fut, de 1671 à 1690, le fameux Vaillant, souvent cité dans les Lettres et homme de confiance de madame de Sévigné. A part lui, nous n'avons pu trouver les noms d'aucun autre officier de justice aux Rochers. Normalement, le sénéchal devait être un homme de loi, ainsi que l'alloué et le lieutenant —ils l'étaient habituellement en Brie—⁴⁴, mais nous n'avons pu trouver nulle part que Vaillant ait étudié le droit. Cela ne doit pas nous étonner; les officiers seigneuriaux bretons de la fin du XVII^e étaient réputés pour leur ignorance: "ils étaient la plupart du temps des gens sans culture et sans étude⁴⁵".

⁴² A. Giffard, op. cit., p. 71 ss.

⁴³ H. Bourde de la Rogerie, op. cit., p. 308.

⁴⁴ E. Mireaux, op. cit., p. 50.

⁴⁵ E. Durtelle, Histoire de Bretagne, t. I, p.180 ss.
Voir aussi:
J. Meyer, op. cit., t. II, p. 793 ss.

Nous sommes quelque peu renseignés sur la manière de rendre la justice aux Rochers par le Livre de comptes de l'abbé Rahuel. On y trouve les mentions d'un certain nombre de "plaid", entre 1669 et 1676. Un "plaid" était une audience solennelle de justice tenue une ou plusieurs fois l'an au siège de la juridiction. Le seigneur justicier devait y assister, ainsi que ses principaux officiers de justice. Cette réunion avait lieu à Etreilles, paroisse qui appartenait en partie aux Rochers, en partie à La Haye de Torcé où les Sévigné avait la haute, la moyenne et la basse justice. On y jugeait en même temps les affaires des deux seigneuries. L'abbé Rahuel nous apprend, en outre, que les officiers de justice étaient nourris aux frais des Sévigné, à l'auberge d'Etreilles, tenue par un certain René Savinel. Le coût de subsistance de la cour s'élevait, pour une session, à environ 8 livres⁴⁶.

Nous n'avons pu trouver davantage d'informations sur la justice seigneuriale des Rochers, aucune étude sur le sujet n'ayant encore été faite. Il semblerait même, d'après H. Bourde de la Rogerie, que les archives nécessaires à ce travail n'ont pas été classées ni inventoriées.

⁴⁶ J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel p. 71 ss.

Pour donner un peu de lumière sur les droits de justice seigneuriale des Sévigné, voici un extrait de l'aveu de 1658, signé par madame de Sévigné:

"...d'avoir justice et juridiction en haute et basse et moyenne verrye, cognoissance de sang, corection et punition de tous crimes et délits, attache de cez et colliers en tous les endroits de ses juridictions, deshérénces de bastards, coustumes, levages et vinaig es, selon qu'il est cy devant déclaré, espaves et galloiz, droits de bouteillage et tous droit de juridiction, privilège, maisons et demeures es fiefs et juridiction d'icelle, à se délivrer et expédier à la cour et barre dudict Vitré es pleds généraux seulement et au premier jour d'iceux à congé de personne, et ses dicts hommes et manans et habitans de sa dicte jur'diction de la Haye de Torcé par sa menée lesquels doivent estre ajournés par le sergent général de la dicte cour de Vitré qui se fait par le moyen de la dicte dame et non autrement, en outre à cause desdicts fiefs et seigneuries du Pin aussy droict de privilège de menée pour elle ses hommes et sujets à se délivrer aux pleds généraux du Désert à Dommalain seulement à l'endroit de son obéissance.

Et de plus à la dicte dame appartient et est en possession d'avoir une justice patibulaaire eslevée à troys posts en une pièce de terre nommée les Haults Champs en la paroisse de Vergeal, laquelle relève en proche fief de la dicte seigneurie de la Haye de Torcé, laquelle pièce appartient à présent à Pierre Boisquerin et estoit anciennement aux hoirs de Michel Houget.

Comme aussi a la dicte dame à cause de ses dicts fiefs et juridictions droit de sceaux et contrats armoriés de ses armes... et instituer et créer officiers savoir: sénéchal, alloué, lieutenant, procureur, greffier, notaires, tabellions et sergents mes ne un forestier...⁴⁷

⁴⁷ J. Lemoine, Le livre de comptes de l'abbé Rahuel
p. 164 s.

Cet aveu concerne surtout La Haye de Torcé et mentionne des droits anciens concernant cette seigneurie. Nous avons vu, qu'en pratique, les Sévigné tenaient seulement un "plaid" périodique à Etreilles, pour la seigneurie des Rochers et celle de la Haye. Ils tenaient toutefois à mettre en avant tous leurs droits, même s'ils n'en faisaient valoir qu'une partie.

A la lumière de cette étude des rapports de la châtelaine des Rochers avec ses gens, il semble nettement qu'elle avait une attitude complexe: madame de Sévigné laisse percer une certaine hauteur envers le "bas-peuple", mais à l'opposé les meilleurs des domestiques sont traités comme faisant partie de la famille. Avec ses paysans, elle sait être aussi bien inflexible et sévère dans certains cas que très compréhensive dans d'autres, presque maternelle parfois.

CHAPITRE IV

LA VIE QUOTIDIENNE AUX ROCHERS

Passer des activités d'une vie parisienne au calme de la Bretagne semble difficile à première vue. C'est ce que fit à maintes reprises madame de Sévigné. Aussi allons-nous étudier maintenant les problèmes de sa vie quotidienne aux Rochers: distractions, vie intellectuelle et littéraire, occupations diverses, vie religieuse, finances.

En fait, madame de Sévigné n'était pas seule aux Rochers. Outre ses domestiques et ses femmes de chambre, elle avait presque toujours à ses côtés son oncle, l'abbé de Coulanges, qu'elle surnommait "le Bien Bon". Contrairement à ce qu'on croit d'habitude, il aurait été un homme assez froid et distant. Sa nièce l'aurait même un peu craint à cause des jugements sévères qu'il portait sur tout le monde y compris elle-même et madame de Grignan qu'il trouvait trop dépensière¹. Son fils, Charles, s'arrangeait pour demeurer également aux Rochers, pendant les séjours de sa mère, lorsque ses obligations militaires ne l'en empêchaient pas. Après 1681, elle eut également la compagnie de sa belle fille, une "petite personne" à santé

¹ R. Duchêne, Une reconnaissance excessive, madame de Sévigné et son "bien-Bon", Revue du XVII^e siècle, 1967, N^o 74, p. 27 s.

faible et sans beaucoup d'imagination ni de vivacité selon les Lettres. Madame de Sévigné n'était donc jamais seule aux Rochers, mais la vie ne devait pas y être toujours gaie, entre un oncle grognon et une belle-fille quelque peu terne. Heureusement, Charles de Sévigné était souvent au château pour y mettre de la vie et de la fantaisie.

Comment la marquise passait-elle ses journées aux Rochers? Elle s'occupait un peu de ses affaires —il lui arrivait de percevoir elle-même ses redevances ou ses fermages —. Nous verrons plus loin l'importance que la lecture et la correspondance avait dans sa vie. Elle recevait enfin des amis ou allait faire des visites chez des voisins, et vaquait à diverses occupations.

Les Lettres ne donnent pas de détails, heure après heure, sur la vie quotidienne de madame de Sévigné aux Rochers durant ses premiers séjours(1671, 1674-75, 1684). Par contre, nous avons un emploi du temps très précis pour les années 1689-1690:

"Nous faisons une vie si régulée, qu'il n'est pas quasi possible de se mal porter. On se lève à huit heures; très souvent je vais, jusqu'à neuf heures que la messe sonne, prendre la fraîcheur de ces bois; après la messe, on s'habille, on se dit bonjour, on retourne cueillir des fleurs d'orange, on dîne; jusqu'à cinq heures on travaille ou on lit: depuis que nous n'avons plus mon fils, je lis pour épargner la petite poitrine de sa femme. A cinq

heures je la quitte; je m'en vais dans ces aimables allées; j'ai un laquais qui mesuit, j'ai des livres, je change de place, et je varie les tours de mes promenades; un livre de dévotion et un autre d'histoire: on change, cela fait du divertissement; un peu rêver à Dieu, à sa providence, posséder son âme, songer à l'avenir; enfin, sur les huit heures, j'entends une cloche, c'est le souper; je suis quelquefois un peu loin; je retrouve la marquise dans son beau parterre; nous nous sommes une compagnie; on soupe pendant le chien et le loup, nos gens soupent; je retourne avec elle à la place Coulanges.....
 J'aime cette vie mille fois plus que celle de Rennes: cette solitude n'est-elle pas bien convenable à une personne qui doit songer à soi, et qui est ou veut-être chrétienne?²"

Quatre mois plus tard³, madame de Sévigné expose de nouveau son emploi du temps à sa fille: il est à peu près le même. Cette régularité nous permet de supposer que la marquise vivait de cette façon depuis longtemps. Notons que les promenades y tiennent un grand rôle.

I. LES PROMENADES

Madame de Sévigné aimait beaucoup se promener dans les allées de son parc, qu'elle avait aménagées avec soin. Elle le faisait même en hiver et tenait tant à cette distraction qu'en 1675, quand les forêts environnantes furent

² Sévigné, A madame de Grignan, 29 juin 1689, t. III, p. 471.s.

³ Ibid., 18 septembre 1689, t. III, p. 539.

infestées de loups, elle sortit malgré tout pour admirer le paysage et se délasser, en prenant cependant la précaution de sa faire accompagner par trois gardes armés de fusils. L'abbé de Coulanges, Charles de Sévigné et sa jeune femme ne suivaient que rarement la marquise dans ses sorties.

Pour montrer l'importance qu'elle attachait à ses promenades, ainsi que leur fréquence, voici quelques passages caractéristiques des Lettres à ce sujet:

"L'été Saint-Martin continue, et mes promenades sont fort longues: comme je ne sais point l'usage d'une grande chaise, je repose ma "corpore salua" (fardeau corporel) tout au long de ces allées⁴".

"Enfin, ma très chère, je puis vous dire que je me porte bien. J'ai dans l'esprit de sauver mes jambes, et c'est ma vie, car je suis tout le jour dans ces bois où il fait l'été; mais à cinq heures, la poule mouillée se retire, dont elle pleurerait bien; c'est une humiliation où je ne puis m'accoutumer⁵".

"Je me promène extrêmement, et parce qu'il fait le plus parfait temps du monde, et parce que je sens par avance l'honneur des jours qui viendront, aussi, je profite avec avarice de ceux que Dieu me donne⁶".

⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 13 novembre 1675, t. I, p. 909.

⁵ Ibid., 11 mars 1676, t. II, p. 53.

⁶ Ibid., 4 octobre 1684, t. III, p. 22

De tels propos sont fréquents dans les Lettres. Cette distraction convenait à son esprit, porté à la méditation et au rêve.

II. LES LECTURES DE MADAME DE SEVIGNE

La lecture était le passe-temps favori de la marquise quand elle était aux Rochers, et même lorsqu'elle était en route pour s'y rendre.

Le voyage de Paris aux Rochers était long. Aussi pour ne pas s'ennuyer, madame de Sévigné lisait. Voici un commentaire:

"Je regarde, j'admire cette belle vue qui fait l'occupation des peintres. Je suis touchée de la bonté du bon abbé, qui, à soixante-treize ans, s'embarque encore sur la terre et sur l'onde pour nos affaires. Après cela, je prends un livre que monsieur de La Rochefoucauld me fit acheter; ... je reviens ensuite à la Providence⁷".

Aux Rochers, elle lisait tous les jours, soit en compagnie, soit seule. Madame de Sévigné appréciait beaucoup la lecture faite à haute voix et commentée par plusieurs personnes; d'une part, c'était plus agréable; d'autre part, l'un ou l'autre pouvait relever des aspects

⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 9 mai 1684, t. II, p. 894.

ou des détails du texte qu'une personne lisant seule risque de ne pas remarquer:

"Nous lisons toujours Le Tasse avec plaisir; je suis assurée que vous le souffririez, si vous étiez en tiers: il y a bien de la différence entre lire un livre toute seule, ou avec des gens qui entendent et relèvent les beaux endroits et qui par là réveillent l'attention⁸".

Dans les lectures faites en commun, c'est le fils de madame de Sévigné qui était le plus apprécié comme lecteur. Il savait donner à sa voix les intonations qui convenaient, et même mimer un peu l'action décrite par le texte:

"Mon fils nous lit des bagatelles, des comédies, qu'il joue comme Molière; des vers, des romans, des histoires; il est fort amusant, il a de l'esprit, il entend bien; il nous entraîne, et nous a empêchés de prendre aucune lecture sérieuse, comme nous en avions le dessein. Quand il sera parti, nous reprendrons quelque belle morale de ce M. Nicole⁹".

Il arrivait aussi que madame de Sévigné profite du passage de quelque invité, pour une séance de lecture commune.

8 Sévigné, A madame de Grignan, 15 juillet 1671, t. I, p. 334.

9 Sévigné, A madame de Grignan, 21 juin 1671, t. I, p. 314.

"Nous lisons fort ici. La Mousse m'a priée qu'il pût lire Le Tasse avec moi: je le sais fort bien parce que je l'ai très bien appris; cela me divertit: son latin et son bon sens le rendent un bon écolier; et ma routine, et les bons maîtres que j'ai eus, me rendent une bonne maîtresse¹⁰".

Tantôt, c'était madame de Sévigné, qui faisait apprécier le texte à son compagnon, tantôt, c'était l'inverse:

"Le baron est ici, qui ne me laisse pas mettre le pied à terre, tant il me mène rapidement dans les lectures que nous entreprenons: ce n'est toutefois qu'après avoir fait honneur à la conversation. Don Quichotte, Lucien, les Petites Lettres, voilà ce qui nous occupe. Je voudrais de tout mon coeur, ma fille, que vous eussiez vu de quel air et de quel ton il s'acquitte de cette dernière lecture; elles ont pris un tour particulier quand elles ont passé par ses mains. C'est une chose entièrement divine, et pour le sérieux, et pour la parfaite raillerie. Elles me sont toujours nouvelles, et je crois que cette sorte de divertissement vous amuserait bien autant que l'indéfectibilité de la matière¹¹".

Madame de Sévigné lisait parfois^{seule}, mais n'aimait pas trop cette manière de faire. Elle trouvait la lecture faite dans la solitude moins attrayante et moins instructive qu'une lecture en commun; de plus, madame de Sévigné n'avait pas une vue excellente, à tel point que, le soir, elle lisait des livres à gros caractères:

¹⁰ Sévigné, A madame de Grignan, 21 juin 1671, t. I, p. 314.

¹¹ Ibid., 23 juillet 1677, t. II, p. 302.

"Le matin, je lis l'Histoire de France; l'après-dinée, un petit livre dans les bois, comme les Essais, la Vie de saint Thomas de Cantorbéry, que je trouve admirable, ou les Iconoclastes, et le soir, tout ce qu'il y a de plus grosse impression¹²".

La marquise avait une bibliothèque bien fournie.

Elle en a fait une description savoureuse dans ses Lettres:

"J'ai apporté ici une grande quantité de livres choisis; je les ai rangés tantôt; on ne met pas la main sur un, tel qu'il soit, qu'on n'ait envie de le lire tout entier; toute une tablette de dévotion, et quelle dévotion! bon Dieu, quel point de vue pour honorer notre religion! d'autre est toute d'histoires admirables; l'autre de (morales); l'autre de poésie, et de nouvelles, et de mémoires. Les romans sont méprisés, et ont gagné les petites armoires. Quand j'entre dans ce cabinet, je ne comprends pas pourquoi j'en sors: il est digne de vous, ma (bonne); la promenade en serait digne aussi, mais notre compagnie, en vérité, fort indigne¹³".

Pour la période qui nous concerne, c'est-à-dire de 1671 à 1690, madame de Sévigné a surtout lu des livres pieux et des ouvrages d'histoire. C'est ainsi qu'elle mentionne, dans les Lettres, des oeuvres comme le Recueil de lettres, de Saint-Cyran, plusieurs ouvrages de Nicole dont les Essais de morale qu'elle relit à plusieurs reprises et

¹² Sévigné, A madame de Grignan, 1 décembre 1675, t. I, p. 924.

¹³ Sévigné, A madame de Grignan, 5 juin 1680, t. II, p. 729.

trouve "admirables". Elle lit aussi avec beaucoup d'intérêt des ouvrages d'Arnauld, dont le Traité de la fréquente communion, et d'autres livres de spiritualité aujourd'hui oubliés.

Pour se distraire sans se dissiper, elle lisait beaucoup de livres à caractère historique, des histoires de l'Eglise et des biographies principalement.

Pendant la même période, en fait de littérature, elle mentionne quelques recueils de poésie, La Princesse de Clèves, de sa bonne amie, madame de la Fayette, deux romans de la Calprenède et deux ouvrages de Rabelais, ce qu'elle considère comme une faiblesse.

Ce n'est pas qu'elle n'apprécie plus les romans, le théâtre ou la poésie, mais ils sont devenus pour elle une tentation et une occasion de dissipation, elle veut se rapprocher de Dieu, d'où le choix de deux genres qui ne risquent pas de la distraire de son idéal. Elle n'a pas oublié, cependant, ses lectures littéraires de jadis, car elle cite souvent, dans ses Lettres, des poèmes italiens ou des vers de Racine, Corneille ou Molière.

Son souci de conversion n'empêchera pas la marquise de lire des gazettes. Sans doute estimait-elle normal de s'intéresser à l'actualité et d'en informer sa fille.

Les gazettes qu'elle mentionne sont la Gazette de Hollande¹⁴ et la Gazette¹⁵ éditée à Paris. Cette dernière avait la réputation de ne pas donner des nouvelles objectives, tandis que la première, disait-on, en publiait quelques unes. Notons que les termes, "gazette" et "gazette de Hollande", employés par madame de Sévigné, n'ont qu'une valeur générique, car il y avait alors cinq gazettes publiées à Paris et au moins autant en Hollande¹⁶. Il est donc impossible de savoir exactement de quels périodiques madame de Sévigné parlait.

Comment madame de Sévigné appréciait-elle ses lectures ? Dans bien des cas, elle portait des jugements subjectifs, vagues en tous cas, sur les ouvrages qu'elle avait lus: c'est ainsi qu'elle qualifiait beaucoup de livres "d'admirables", ou bien disait ne pas aimer tel ou tel ouvrage, mais sans préciser pourquoi. Ces jugements sommaires n'ont qu'un intérêt: montrer les goûts de madame de Sévigné. Heureusement, il lui est arrivé d'être plus précise dans ses jugements.

¹⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 5 janvier 1676, t. II, p. 15.

¹⁵ Ibid., 24 mai 1690, t. III, p. 723.

¹⁶ E. Hatin, Bibliographie de la presse périodique française, p. 14ss.

De toutes ses lectures, les préférences de madame de Sévigné allaient aux romans de son temps, comme ceux de La Calprenède par exemple. Si elle cessa d'en lire à partir de 1671, ce fut pour faire plaisir à sa fille et par souci de conversion chrétienne. Malgré cela, elle aimait encore le roman en 1689, et justifiait ainsi son goût:

"Il y a des exemples des bons et des mauvais effets de ces sortes de lectures: vous ne les aimez pas, vous avez fort bien réussi; je les aimais, je n'ai pas trop mal couru ma carrière; "tout est sain aux sains", comme vous dites. Pour moi qui voulais m'appuyer dans mon goût, je trouvais qu'un jeune homme devenait généreux et brave en voyant mes héros, et qu'une fille devenait honnête et sage en lisant Cléopâtre¹⁷".

D'après les Lettres, elle a presque cessé de lire des romans à partir de 1671, mais le ton de sa lettre citée plus haut montre qu'elle a cependant gardé un goût vivace pour eux.

Son goût du merveilleux se transposa dans les livres d'histoire: nous avons vu qu'elle en lisait un nombre considérable. De presque tous, ceux du Père Maimbourg exceptés, elle dit qu'ils sont "admirables".

¹⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 16 novembre 1689, t. III, p. 597.

Elle appréciait aussi beaucoup la poésie, au point d'en citer, de mémoire, des extraits dans ses lettres. Elle avait lu et étudié les poètes italiens et latins dans sa jeunesse.

Parmi les poètes français, elle avait un faible pour La Fontaine :

"Ne jetez pas si loin les livres de La Fontaine. Il y a des fables qui vous raviront, et des contes qui vous charmeront: la fin des Oies de frère Philippe, les Rémois, le Petit chien, tout cela est très joli; il n'y a que ce qui n'est point de ce style qui est plat. Je voudrais faire une fable qui lui fit entendre combien cela est misérable de forcer son esprit à sortir de son genre, et combien la folie de vouloir chanter sur tous les tons fait une mauvaise musique. Il ne faut point qu'il sorte du talent qu'il a de conter¹⁸".

Son jugement, quoiqu'élogieux, était un peu sévère, car la postérité a placé La Fontaine très haut. Madame de Sévigné eut néanmoins le bon goût de discerner en lui un grand homme de lettres.

Sur Corneille et Racine, elle n'a pas dit grand' chose de précis. Elle est plus élogieuse pour Corneille, ce qui laisse voir qu'elle le préférait à Racine; cela

¹⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 6 mai 1671, t. I, p. 286.

ne l'empêche pas de louer l'oeuvre de Racine, et, d'en citer parfois des extraits dans ses lettres. Les références à ces deux écrivains sont nombreuses (au moins cinquante), mais toujours brèves et ne comportant jamais de jugement global ou définitif.

Des messieurs de Port Royal elle avait une très haute opinion:

"Personne n'a écrit sur ce ton que ces Messieurs; car je mets Pascal de moitié à tout ce qui est beau¹⁹".

Elle dit de tous leurs ouvrages qu'ils sont "admirables".

Ailleurs, elle sera encore plus élogieuse pour l'auteur des Provinciales:

"Mais, ma chère enfant, que je suis fâchée de votre mal de tête! que pensez-vous me dire, de ressembler à M. Pascal ? Vous me faites mourir. Il est vrai que c'est une belle chose que d'écrire comme lui; rien n'est si divin; mais la cruelle chose que d'avoir une tête aussi délicate et aussi épuisée que la sienne, qui a fait le tourment de sa vie, et l'a coupée enfin au milieu de sa course²⁰".

Ce jugement est postérieur à la publication (1671) des Pensées, dont elle ne fait aucune mention. Disons qu'elle sut mieux juger Pascal que ne le fit Voltaire plus tard.

19 Sévigné, A madame de Grignan, 23 septembre 1671, t. I, p. 389.

20 Sévigné, Ibid., 24 avril 1689, t.III, p. 426.

III. CORRESPONDANCE

Une partie du temps de madame de Sévigné était consacré à la rédaction de lettres. Durant les cinq séjours qu'elle fit en Bretagne, de 1671 à 1690, elle écrivit 268 lettres à madame de Grignan, 14 à Bussy-Rabutin, 3 à l'abbé de Coulanges, 3 au comte de Guitant, 6 à du Plessis, une à d'Hacqueville, une au Président Berbisey, une à Lamoignon et une à Emmanuel de Coulanges. Bien qu'il faille tenir compte d'un certain nombre de lettres qui ne nous sont pas parvenues, ces chiffres sont révélateurs parce qu'ils indiquent combien la marquise tenait à sa fille et qui étaient ses vrais amis. Attardons-nous un peu sur ces correspondants.

Il est inutile de présenter madame de Grignan, Bussy-Rabutin et l'abbé de Coulanges, dont nous avons déjà esquissé les traits. Quand elle leur écrivait, c'était surtout pour leur raconter ce qu'elle devenait, commenter les potins mondains et obtenir des nouvelles; elle parlait aussi parfois littérature et religion.

Le comte de Guittaut, marquis d'Époisse et gouverneur des îles de Lérins, était un voisin de madame de Sévigné à Bourbilly et son ami depuis longtemps. Ils se rencontraient à Paris et en Bourgogne et s'écrivaient des lettres de politesse quand ils étaient loin l'un de l'autre.

Du Plessis, avec qui madame de Sévigné n'eut affaire qu'en 1688-1689, était le précepteur du jeune marquis de Grignan. C'était elle qui avait conseillé à sa fille de l'engager. Elle lui écrivit des lettres pour lui donner des conseils sur la façon d'élever son petit-fils.

L'abbé d'Hacqueville, vieil ami des Coulanges et de madame de Sévigné, était conseiller du roi et très lié au cardinal de Retz. C'est lui qui, avec l'abbé de Coulanges, avait arrangé le mariage de madame de Sévigné, sur la demande du cardinal de Retz et avec l'accord des Coulanges. La marquise le considérait un peu comme un père et restait en relations amicales avec lui. Il mourut subitement en 1678.

Jean de Berbissey, cousin éloigné de la marquise, était premier Président au Parlement de Bourgogne en 1675. Madame de Sévigné le connaissait assez pour lui recommander son fermier général de Bourbilly, La Maison, qui plaidait une cause dont on ignore les détails.

Guillaume de Lamoignon était premier Président au Parlement de Paris. Madame de Sévigné l'estimait beaucoup et le voyait quelquefois à Paris. La lettre qu'elle lui écrivit en 1689 était de caractère amical et indique qu'ils se connaissaient bien.

Il y avait enfin Emmanuel de Coulanges, cousin et ami de madame de Sévigné. Il était Maître des Requêtes au Parlement de Paris, écrivain et chansonnier pendant ses loisirs. Madame de Sévigné était assez intime avec lui, le voyait souvent à Paris et lui écrivait parfois des lettres amicales.

Toutes les lettres écrites aux Rochers ne nous sont pas parvenues. Il se peut donc que la marquise avait encore d'autres correspondants, tant en Bretagne qu'ailleurs.

Madame de Sévigné possédait un style naturel; elle savait qu'elle faisait quelques fautes de français mais ne fit jamais rien pour y remédier; et c'est sans contrainte qu'elle écrivait de longues et nombreuses lettres à sa fille. Le fait, que plusieurs personnes lisaient ses lettres ne la gênait pas. Elle écrivait à sa fille pour rester en contact avec elle, et peu lui importait que monsieur de Grignan, ou quelqu'un d'autre, lise ses lettres. Quand ses missives faisaient plaisir à sa fille, elle en était ravie :

"Est-il possible que les miennes (lettres) vous soient agréables au point que vous dites? Je ne les trouve point telles au sortir de mes mains; je crois qu'elles deviennent ainsi quand elles ont passé par les vôtres: enfin, ma bonne, c'est un grand bonheur que vous les aimiez; car de la manière dont vous êtes accablée, vous seriez fort à plaindre si cela était autrement. M. de Coulanges est bien en peine de savoir laquelle de vos Madames y prend goût: nous trouvons que c'est un bon signe pour elle; car mon style est si négligé qu'il faut avoir un esprit naturel et du monde pour s'en pouvoir accommoder²¹".

Madame de Grignan répondait régulièrement à sa mère, qui en éprouvait une joie intense; c'est le moins qu'on puisse dire:

"Voilà le plus grand agrément que je trouve ici; car enfin, ma bonne, de bonne foi, vous m'êtes toutes choses, et vos lettres que je reçois deux fois la semaine font mon unique et sensible consolation en votre absence. Elles sont agréables, elles me sont chères, elles me plaisent. Je les relis aussi bien que vous faites les miennes; mais comme je suis une pleureuse, je ne puis pas seulement approcher des premières lignes sans pleurer du fond de mon coeur²²".

²¹ Sévigné, A madame de Grignan, 23 décembre 1671, t. I, p. 436 s.

²² Sévigné, Ibid., 23 décembre 1671, t. I, p. 436.

Pendant tous ses séjours aux Rochers, madame de Sévigné resta fidèle à son besoin d'écrire. Toutes ses lettres furent conservées par madame de Grignan, mais celles qui étaient très personnelles (affaires intimes de famille ou d'argent), écrites surtout en 1689, furent malheureusement détruites par Pauline de Simiane²³.

Madame de Sévigné n'avait pas d'heures fixes pour écrire à sa fille. Ce pouvait être le matin, dans l'après-midi, le soir ou même tard dans la nuit²⁴. Le moment d'écrire était généralement déterminé par la réception des lettres venant de sa fille. Si, par hasard, une lettre attendue de sa fille n'arrivait pas à temps, madame de Sévigné pouvait tomber dans un état qui ressemblait à celui d'un malade qui n'aurait pas eu sa dose de calmant habituel:

²³ Pauline de Simiane était la fille de madame de Grignan. En 1734, elle détruisit toutes les lettres de sa mère à Madame de Sévigné. En 1737, sur son lit de mort, elle fit jurer à son gendre, le marquis de Castellane-Esparon, de détruire tous les autographes de madame de Sévigné dont elle avait fait copier une partie dans l'intention de les publier. Ce dernier exécuta les dernières volontés de sa belle-mère en 1784. Pauline de Simiane craignait de ternir la mémoire de sa mère et de sa grand'mère en laissant leurs lettres intactes.

²⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 25 décembre 1671, Bonmerqué, t. II, p. 275.

"Je vous écris avec un serrement de coeur qui me tue; je suis incapable d'écrire à d'autres qu'à vous, parce qu'il n'y a que vous qui ayez la bonté d'entrer dans mes extrêmes tendresses. Enfin, voilà le second ordinaire que je ne reçois point de nouvelles de ma fille: je tremble depuis la tête jusqu'aux pieds, je n'ai pas l'usage de raison, je ne dors point; et si je dors, je me réveille avec des sursauts qui sont pires que de ne pas dormir²⁵.".

Comme madame de Sévigné était toujours impatiente de recevoir les lettres qu'elle attendait, elle s'est souvent plainte de la lenteur des postes²⁶. Par contre, si le courrier arrivait à temps, elle les louait. Par ailleurs, elle connaissait très bien beaucoup de postiers et les importunait souvent.

La correspondance était une des plus grandes occupations de madame de Sévigné aux Rochers, et on comprend qu'elle aimait tant à se promener dans les allées de sa demeure: elle pouvait penser à sa fille quand elle avait reçu une lettre d'elle, ou encore calmer un peu son impatience et ses inquiétudes lorsque les lettres attendues tardaient à arriver²⁷.

25 Sévigné, A d'Hacqueville, 17 juin 1671, t.I, p. 310.

26 Sévigné, A madame de Grignan, 20 mars 1671, t. I, p. 231. On pourrait citer au moins dix lettres de ce genre.

27 Ibid., 20 octobre 1675, t. I, p. 884.

IV. OCCUPATIONS DIVERSES

On pourrait croire que la marquise menait une vie de repos aux Rochers. Il n'en est rien: dans sa vie bien réglée, elle trouvait le temps d'avoir de nombreuses activités.

Elle consacra beaucoup de ses loisirs à aménager le château et le parc, et ce dès la mort de son mari. Entre 1651 et 1670, elle planta des arbres, améliora les allées, répara les toitures et commença la construction de la chapelle. Elle surveilla toujours ces travaux de près. Plus tard, à partir de 1671, elle fit continuer ces travaux chaque année. C'est ainsi qu'elle écrivit à sa fille:

"Ma bonne, notre chapelle s'élève à vue d'oeil: cela occupe l'abbé et me divertit un peu; mais mon parc est sans âme, c'est-à-dire sans ouvriers, à cause des foins qu'il faut faire²⁸".

Il y a, dans ces paroles, peu d'intérêt pour la chapelle, qui est construite surtout pour l'abbé de Coulanges. Elle regrette que les travaux entrepris dans le parc n'avancent guère. La chapelle fut terminée en 1675, tandis que les travaux d'amélioration du parc continuèrent régulièrement.

²⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 8 juillet 1671, t. I, p. 328.

Plus tard, en 1680, elle aménagea dans le parc un pavillon pour sa fille. Elle lui écrivit plusieurs fois à ce sujet, et quand tout fut presque terminé elle lui dit:

"Votre petit bâtiment est fort bien fait. Bruan est venu voir cette cheminée, qui faisait peur à Du But: il a dit qu'il n'y a rien à craindre. Nous faisons mettre la croisée et le parquet de la chambre, et tourner le cabinet comme il doit être, sans y faire encore autre chose: vous nous direz vos volontés²⁹".

Madame de Sévigné entreprit ce travail à la pensée que sa fille viendrait la voir aux Rochers; son espoir fut déçu finalement, car madame de Grignan ne put ou ne voulut pas faire ce voyage. Il est probable que la marquise imita l'architecture des pavillons construits à Versailles, qui était ~~un~~ idéal pour la noblesse de l'époque: beaucoup de châteaux français de cette époque ont de tels pavillons.

Au printemps, madame de Sévigné utilisait aussi ses gens à planter ou à semer des fleurs, et à tailler ses arbres. Elle en était toute fière en cas de succès:

²⁹ Sévigné, A madame de Grignan, 14 juillet 1680, t. II, p. 777.

"J'ai si bien fait que le printemps est achevé: tout est vert. Je n'ai pas eu (peu) de peine à faire pousser tous ces boutons, à faire changer le rouge en vert. Quand j'ai eu fini tous ces charmes, il a fallu aller aux hêtres, puis aux chênes; c'est ce qui m'a donné le plus de peine, et j'ai besoin encore de huit jours pour n'avoir plus rien à me reprocher. Je commence à jouir de toutes mes fatigues, et je crois, tout de bon, que non seulement je n'ai pas nui à toutes ces beautés, mais qu'en cas de besoin je saurais fort bien faire un printemps, tant je me suis appliquée à regarder, à observer, à épiloguer celui-ci, ce que je n'avais jamais fait avec autant d'exactitude. Je dois cette capacité à mon grand loisir, et, en vérité, ma chère bonne, c'est la plus jolie occupation du monde³⁰".

Cet extrait montre l'importance qu'elle attachait à ses allées. Elle n'était d'ailleurs pas la seule. Cette tendance paraît générale au XVII^e siècle. Pour s'en persuader, il suffit de penser à Versailles, bien sûr, mais aussi à presque tous les châteaux de la Loire. Un ou deux siècles auparavant, et même au début du XVII^e siècle, on ne se préoccupait guère d'allées, de parcs et de pavillons, et bien des demeures seigneuriales n'en possédaient pas.

Une autre occupation de la marquise était l'achat, l'étude et l'expérience de médicaments nouveaux. Les Lettres font souvent mention de médications qui peuvent

³⁰ Sévigné, A madame de Grignan, 26 avril 1690, t. III, p. 716.

nous paraître peu ragoûtantes: "l'esprit d'urine" qu'on inhalait pour calmer les nerfs, les lavements à l'urine qui avaient un effet diurétique, les médicaments universaux enfin, qui étaient censés guérir tous les maux et dont la composition relevait plutôt de la magie que de la médecine. Aux Rochers, elle fabriquait parfois des médicaments elle-même, avec des plantes qu'elle faisait ramasser par ses gens. Dans ses Lettres, elle aimait à commenter tel ou tel produit nouveau d'apothicaire, après l'avoir essayé elle-même. S'il lui avait paru efficace, elle le recommandait. Cet amour de la médecine peut paraître futile et enfantin —la plupart des produits vantés par la marquise pouvaient plutôt nuire que guérir—, mais quand on considère la façon dont on mourait à l'époque, on comprend que madame de Sévigné ait attaché beaucoup d'importance à ce sujet. Elle n'était pas la seule, d'ailleurs: Richelieu, Pascal et Bossuet ont également essayé tous les médicaments possibles, même les plus fantaisistes³¹.

31 P. Sonnié-Mornet, La marquise de Sévigné: une amie de la médecine ennemie des médecins, p. 44 ss.

Madame de Sévigné recevait parfois des amis aux Rochers, ou encore allait faire des visites dans le voisinage. Ces activités la distrayaient et elle aimait en faire le récit circonstancié à sa fille. Lamarquise accueillait généralement ses amis de façon assez simple. Si les visiteurs étaient nombreux, ce qui arrivait rarement, la réception se passait en conversations, en promenades dans les parcs et en jeux de société:

"D'abord ils ont joué au volant; madame de Chaulnes joue comme vous; et puis une légère collation, et puis nos belles promenades, et partout il a été question de parler de vous³²".

Des jeux de société comme les cartes ou le tric-trac s'organisaient surtout quand Charles de Sévigné était aux Rochers, car il avait une prédilection pour ces passe-temps. Autrement, madame de Sévigné et ses visiteurs parlaient gaiement entre eux, même de choses sérieuses:

"Nous avons présentement une compagnie avec laquelle nous faisons un grand usage de notre raison et de notre raisonnement: vous savez comme je sais bien écouter, grâce à Dieu et à la vôtre.....
le lendemain *altra scena*. M. de Montmoron arriva; vous savez qu'il a bien de l'esprit,

³² Sévigné, A madame de Grignan, 26 juillet 1671, t. I, p. 343.

le P. Damaie, qui n'est qu'à vingt lieues d'ici; mon fils, qui, comme vous savez encore, dispute en perfection les lettres de Corbinelli; les voilà quatre; et moi je suis le but de tous leurs discours: ils me divertissent au dernier point....³³

Ce genre de réunion était plutôt calme et convenait bien à des personnes d'un certain âge. Il arrivait cependant qu'elle fasse des réceptions plus vivantes et plus mondaines. Cela se produisait quand il y avait des jeunes personnes parmi les invités:

"Nous fîmes danser l'autre jour le fils de ce sénéchal de Rennes qui était si fou, qui a eu tant d'aventures... Je vous assure, ma fille, qui êtes connaisseuse, vous auriez été fort divertie de l'agrément de cette sorte de bal. Mme de Chaulnes, qui a bien dansé dans son temps, en était hors d'elle et disait n'avoir rien vu qui ressemblât à cela³⁴".

Il semble aussi que madame de Sévigné, recevait parfois une ou deux amies seulement, qui l'invitaient ensuite à leur tour. C'était, en quelque sorte, une façon de passer son temps, quand il n'y avait pas grand chose à faire. Ce genre de réunion suivait un certain rite que madame de Sévigné n'aimait pas beaucoup du reste:

³³ Sévigné, A madame de Grignan, 15 septembre 1680, t. II, p. 848.

³⁴ Ibid., 24 juillet 1689, t. III, p. 489 s.

"Madame la princesse de Tarente fut ici lundi toute l'après-midi: elle m'avait fait une collation en viande; je lui rendis; c'est une sorte de mode: c'est la longueur des jours qui nous jette dans cet embarras; je pense que cela ne durera pas. Elle me conta cent choses de sa fille et de toutes les parties du monde³⁵".

Les réceptions étaient donc, le plus souvent, empreintes de simplicité. Ses invités n'étaient plus jeunes — au XVII^e siècle, on vieillissait plus vite qu'aujourd'hui, et on acceptait de vieillir —, et de ce fait étaient plus casaniers. Si on jouait à un jeu de société, c'était avec calme; plus souvent, on aimait mieux causer tranquillement de toutes sortes de choses, avant et après une collation ou un dîner.

Il arrivait aussi que madame de Sévigné soit invitée par ses amis, les Chaulnes ou la princesse de Tarente surtout. Quand elle allait chez les Chaulnes, les réceptions étaient grandioses, en comparaison de ce qu'elle pouvait leur offrir elle-même:

"J'y vins donc lundi au soir. Mme de Chaulnes me donna à souper, avec la comédie de Tartuffe, point trop mal jouée, et un bal où le passé-pieds et le menuet me pensèrent faire pleurer. Cela me fait souvenir de vous si vivement que je n'y puis résister: il faut promptement que je me dissipe³⁶".

³⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 10 juillet 1680, t. II, p. 775.

³⁶ Ibid., 22 août 1671, t. I. p. 357.

Les Chaulnes invitèrent une fois leur amie pour un souper d'adieu, quand ils quittèrent la Bretagne pour Paris:

"Je suis venue ici, ma fille, pour voir Mme de Chaulnes, et la petite personne, et M. de Rohan, qui s'en vont à Paris. Mme de Chaulnes m'a écrit pour me prier de lui venir dire adieu ici; elle devait venir dès hier, et l'excuse qu'elle prit, c'est qu'elle craignait d'être volée par les troupes qui sont par les chemins, et aussi que M. de Rohan l'avait prié d'attendre à aujourd'hui: et cependant chair et poisson se perdent; car dès jeudi on l'attendait. Je trouve cela un peu familier, après avoir mandé elle-même positivement qu'elle viendrait. Mme la princesse de Tarente ne trouve pas ce procédé d'un trop bon goût; elle a raison; mais il faut excuser des gens qui ont perdu la Tramontane³⁷".

Dans cette lettre, madame de Sévigné indique que le duc et la duchesse de Chaulnes la considèrent comme une inférieure. Ils s'invitent tout d'abord chez elle, puis, comme les routes sont peu sûres et qu'ils ont reçu chez eux les Rohan entre temps, ils décommandent leur visite et prient la marquise de venir chez eux. Madame de Sévigné en est mortifié parce que les viandes qu'elle avait préparées pour eux se perdent et aussi parce qu'elle s'estime pas assez considérée. Mais l'amitié entre madame de Sévigné et les

³⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 22 décembre 1675, t. I, p. 944s. "Tramontane" est un terme provençal pour désigner le nord. Perdre la tramontane veut donc dire perdre la raison.

Chaulnes n'en sera pas diminuée pour autant; elle continua à les voir assez souvent.

Une autre personne qui l'invite souvent est la princesse de Tarente. Ses réceptions sont modestes. Il s'agit, en général, d'après-midi passées à bavarder:

"Elle me pria jeudi de dîner avec elle; demain je lui dois donner une très bonne collation, qui finira tout. J'avais encore une fricassée et une tourte sur le coeur; et ne pouvant l'égaliser en bien des choses, je veux du moins me donner le plaisir de lui rien devoir sur nos collations³⁸".

Il arrive aussi que la marquise et la princesse aillent ensemble rendre visite à quelqu'un de moins noble qu'elle —madame de Sévigné ne nomme pas cette personne—, ce qui n'empêche pas les invitées d'apprécier ce qu'on leur offre:

"La princesse de Tarente me mena jeudi avec elle chez une fort jolie femme de Vitré, qui m'en avait priée aussi (car il semble que vous me preniez pour une escroc); c'était une petite maison de campagne, et ce fut le plus beau et le plus grand repas que j'aie vu depuis longtemps. Toutes les bonnes viandes et les beaux fruits de Rennes y étaient en abondance; les tourterelles, les cailles grasses, les perdreaux, les pêches et les poires, comme à Rambouillet. Nous fûmes surprises, et nous comprîmes qu'il n'est question que d'avoir de l'argent, chose dont nous étions déjà toutes persuadées, la princesse et moi³⁹".

³⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 28 juillet 1680, t. II, p. 797.

³⁹ Ibid., t. II, p. 804.

La monotonie des jours était également rompu par la célébration de certaines fêtes, soit aux Rochers, soit chez des amis de la marquise, et par la venue d'amuseurs ambulants.

Madame de Sévigné décrit, par exemple, un feu de la Saint Jean. Actuellement, dans les campagnes de France, les jeunes et les moins jeunes s'assemblent sur la place du village, autour d'un feu —dit "de la Saint Jean"—, chantent et dansent. Une des attractions de la fête consiste à sauter à pieds-joints au-dessus du feu sans se brûler. C'est là une survivance de la fête païenne du solstice d'été, qui existait encore au XVII^e siècle et s'est maintenue jusqu'à nos jours en certaines régions. La marquise en a fait une description:

"Nous avons fait deux admirables feux devant cette porte; c'était la veille et le jour de Saint de Saint Jean: il y avait plus de trente fagots, une pyramide de fougères qui faisaient une pyramide d'ostentation; mais c'étaient des feux à profit de ménage, nous nous y chauffions tous;40"

40 Sévigné, A madame de Grignan, 26 juin 1680, t. II, p. 756.

Le mardi-gras était une autre occasion de réjouissances familiales:

"Mais hier, sans voir vu aucun mouvement, ma belle-fille sortit un moment avant souper, et tout d'un coup, celui qui sert sur table entre déguisé fort joliment, et nous dit qu'on a servi: Nous passons dans la salle, que nous trouvons éclairée, et ma belle-fille toute masquée, au milieu de tous ses gens, et les nôtres, qui étaient aussi en mascarade: ceux qui tenaient les bassins pour laver, ceux qui donnaient les serviettes, tous les officiers, tous les laquais; c'était une troupe de plus de trente, si plaisamment fagotés, que la surprise se joignant au spectacle, ce fut un cri, un rire, une confusion qui réjouit fort notre souper; car nous ne savions pas qui nous servait, ni qui nous donnait à boire. Après souper, tout dansa: il y eut des sonneux, on dansa tous les passe-pieds, tous les menuets, toutes les courantes de village, tous les jeux des garés du pays. Enfin minuit sonna, et nous voilà en carême⁴¹"

Dans une autre lettre, elle écrit:

"Je fis mon lundi gras avec la princesse: un petit dîner aussi bon, aussi délicat, aussi propre qu'il est possible; elle me parla de mascarade, je lui lus celle de vos petits Indiens, que vous contez fort joliment⁴²".

⁴¹ Sévigné, A madame de Grignan, 8 février 1690, t. III, p. 674 s.

⁴² Sévigné, Ibid., t. III, p. 63.

Au XVII^e siècle, comme au Moyen-Age, il y avait des gens, dont la profession était d'amuser et qui passaient périodiquement dans les châteaux. Madame de Sévigné cite ainsi, entre autres, la visite d'un batel^{eur} qui avalait de la cire chaude enflammée, des danseurs bohémiens. Parmi ces visiteurs, elle fut surtout impressionnée par les danses d'un couple breton:

"Nous fîmes danser l'autre jour le fils de ce sénéchal de Rennes qui était si fou, qui a eu tant d'aventures. Le fils est fait à peindre: il a vingt ans; il a épousé à la hâte la fille d'un président à mortier de ce pays, parce que la première chose qu'elle fit, après l'avoir envisagé, ce fut d'être grosse: de sorte qu'elle fut mariée et accoucha six semaines après. Elle est ici, et croit que pourvu que l'on voie son mari on ne peut la blâmer: il est vrai qu'en la voyant danser, il faut être de l'avis de sa femme. Imaginez-vous un homme d'une taille toute parfaite, d'un visage romanesque, qui danse d'un air fort noble, comme Pécour, comme Favier, comme Saint-André, tous ces maîtres lui ayant dit: "Monsieur, nous n'avons rien à vous montrer, vous en savez plus que nous". Il dansa ces belles chacounes, les folies d'Espagne, mais surtout les passe-pieds avec sa femme, d'une perfection, d'un agrément qui ne peut se représenter: point de pas réglés, rien qu'une cadence juste, des fantaisies de figures, tantôt en branle comme les autres, et puis à deux seulement comme les menuets, tantôt en se reposant tantôt se mettant pas les pieds à terre. Je vous assure, ma fille, que vous, qui êtes connaisseur, vous auriez été fort divertie de l'agrément de cette sorte de bal⁴³".

43 Sévigné, A madame de Grignan, 24 juillet 1689, t. III, p. 490 s.

Madame de Sévigné ne mentionne que trois visites d'amuseurs (les termes "jongleur" et "troubadour" étaient passés de mode: ils avaient été remplacés par ceux de "bateleur" ou d'"amuseur") dans ses Lettres, mais il est vraisemblable que le cas se produisait plusieurs fois par an, à la joie des maîtres des Rochers et de leurs domestiques. Les curés pieux de l'époque n'aimaient guère que les bateleurs donnent leurs spectacles sur les places des villages, à cause des désordres qui s'en suivaient, mais rien n'indique qu'ils s'opposaient à leur venue dans les châteaux. Du reste, les nobles demandaient rarement une permission à leur curé; l'inverse se produisait plus souvent.

VI. VIE RELIGIEUSE

A partir de 1671, madame de Sévigné nous apparaît comme une personne assez pieuse, assistant souvent à la messe, sinon quotidiennement (ce qu'elle fera après 1680), lisant surtout des livres à caractère religieux et aimant parler de spiritualité. Mais dans le fond, quelle était la qualité et la profondeur de ses sentiments chrétiens ? A-t-elle évolué dans ce domaine au cours des années ? Voilà autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Jusqu'en 1671, madame de Sévigné semble avoir eu une dévotion purement conformiste⁴⁴. Elle va écouter les sermons des prédicateurs en vogue, ceux de Bourdaloue par exemple, les admire en mondaine, sans se sentir le moins du monde impliquée. Bussy-Rabutin nous le montre dans son Histoire amoureuse des Gaules:

"Elle aime naturellement le plaisir; deux choses l'obligent quelquefois de s'en priver: la politique et l'inégalité; et c'est par l'une ou l'autre de ces raisons-là que bien souvent elle va au sermon le lendemain d'une assemblée (partie fine et galante). Avec quelque façon qu'elle donne de temps en temps au public, elle croit préoccuper tout le monde et s'imagine qu'en faisant un peu de bien et un peu de mal, tout le pire que l'on pourrait dire, c'est que l'un portant l'autre, elle est honnête femme...⁴⁵"

Par ailleurs, les quelques lettres d'avant 1671 que nous avons d'elle n'ont pas de résonance vraiment chrétienne. Quand elle parle de religion, c'est avec légèreté ou ironie; elle décrit des cérémonies religieuses auxquelles elle a assisté un peu comme le ferait un chroniqueur mondain agnostique.

⁴⁴ R. Duchêne, Madame de Sévigné, p. 19.

⁴⁵ Bussy-Rabutin, Histoire amoureuse des Gaules, t. II, p. 306.

En 1671, la marquise découvre, au cours de la semaine sainte passée à l'abbaye de Livry, qu'elle aime plus sa fille que Dieu, et que si elle veut que sa religion ait un sens elle doit servir davantage le Créateur que la créature. Inquiète, elle alla voir Arnault à Port-Royal pour le consulter:

"Il me dit que j'étais folle de ne point songer à me convertir; que j'étais une jolie païenne; que je faisais de vous une idole dans mon coeur; que cette sorte d'idolâtrie était aussi dangereuse qu'une autre, quoiqu'elle me parût moins criminelle; qu'enfin je songeasse à moi⁴⁶".

L'entretien dura six heures. Elle suivit les conseils du prêtre qu'elle avait choisi car dès lors, nous la voyons changer progressivement. Elle s'efforce de se rapprocher de Dieu, elle désire l'aimer plus que madame de Grignan et le dit dans ses lettres. C'est alors qu'elle cesse presque complètement de lire des romans pour ne s'intéresser qu'à des livres de spiritualité ou d'histoire. Les Lettres témoignent de cette transformation. En 1672, elle écrit qu'elle voudrait que son coeur fût pour Dieu ce qu'il est pour sa fille. Ce sont aussi des références fréquentes à la Providence, à qui elle essaye de se soumettre de plus en plus:

⁴⁶ Sévigné, A madame de Grignan, 27 avril 1671, t. I, p. 275.

"Que dites-vous des arrangements des choses de ce monde ? pour moi je les admire; il faut profiter de ceux qui nous déplaisent, pour en faire pénitence⁴⁷".

En 1676, en réponse à une lettre de sa fille, elle lui fait part de ses progrès, avec modestie cependant:

"Vous me demandez si je suis dévote: ma bonne, hélas non, dont je suis très fâchée; mais il me semble que je me détache un peu de ce qui s'appelle le monde⁴⁸".

Au cours des années qui suivent, les Lettres nous montrent madame de Sévigné de plus en plus soumise à la Providence, de plus en plus résignée aux peines de la vie qu'elle considère comme autant de pénitences proposées par Dieu. L'idée de la mort lui fait moins peur. Elle n'a plus de profonds découragements quand elle doit se séparer de sa fille.

En 1680, son ton est bien différent de ses cris de révolte de 1671:

"Les peines qui sont attachées à la tendresse que j'ai pour vous, étant offertes à Dieu, font la pénitence d'un attachement qui ne devrait être que pour lui".⁴⁹

⁴⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 15 avril 1672, t. I, p. 518.

⁴⁸ Ibid., 8 juin 1676, t. II, p. 115.

⁴⁹ Ibid., 30 avril 1680, t. II, p. 680.

Dix ans plus tard, elle est enfin arrivée à la paix. Sa religion n'est plus un ensemble de rites à suivre pour être conforme aux exigences d'un milieu social donné, mais une relation personnelle avec Dieu. Elle n'a plus tellement le souci de la vie présente, mais plutôt celui de l'éternité:

"Dieu ne nous conduit pas, mon cher cousin, par des chemins agréables. Ils en seront plus sûrs; et après tout, la vie est bientôt passée. Si nous étions bien sages, nous n'aurions qu'une seule affaire en ce monde, qui serait celle de notre salut⁵⁰".

VII. LA MARQUISE ET L'ARGENT

La marquise de Sévigné eut beaucoup de soucis financiers durant sa vie, et sa présence aux Rochers fut toujours liée, en partie tout au moins, à des questions d'argent. Comme cet aspect touche de près à sa vie quotidienne nous nous y attarderons un peu.

⁵⁰ Sévigné, A Bussy-Rabutin, 12 juillet 1690, t. III, p. 747.

Comme les Lettres sont assez discrètes sur les problèmes financiers de madame de Sévigné, Duchêne croit que toutes celles qui traitaient cette question de près furent détruites par madame de Simiane⁵¹, aucun travail sérieux ne fut fait jusqu'ici sur les revenus et les dépenses de la marquise: presque tous les sévignistes se sont contentés d'approximations, quand ce n'était pas de suppositions. Actuellement, R. Duchêne fait des recherches sur ce sujet dans les fonds d'archives encore inexplorés, mais il n'a pas encore achevé le travail entrepris. Nous tiendrons compte de ce qu'il a publié, c'est-à-dire quelques articles, pour donner un peu de lumière sur ce problème.

Lors de son mariage, madame de Sévigné apportait en dot 60 000 livres, somme qui devait être versée à monsieur de Sévigné, c'est-à-dire en communauté; ce montant était divisé en 40 000 livres comptant et le reste en biens divers (bijoux, vêtements, articles de ménage). Elle avait, en outre, 30 000 livres dont elle et ses enfants pourraient disposer à leur guise. Quant à monsieur de Sévigné, il possédait plusieurs seigneuries en Bretagne: les Rochers, Sévigné, Bodégat et le Buron étant les plus

⁵¹ Sur Pauline de Simiane, voir la note 23 de ce chapitre.

importantes. Il s'engageait, de son côté, à assurer à sa femme un revenu de 6000 livres par an, plus "l'habitation" au Buron, dont elle pourrait jouir toute sa vie⁵².

De son mariage à sa mort, le marquis de Sévigné dépensa sans beaucoup compter, ce qui a amené la plupart des Sévignistes, après Bussy-Rabutin, à dire que le marquis est mort ruiné en 1651. D'après une étude de R. Duchêne, cette affirmation est en grande partie fausse: il nous donne en détails le montant de la fortune de madame de Sévigné en 1651⁵³.

Monsieur de Sévigné légua à son épouse ce qui suit:

<u>Avoir</u>	Terres.400.000 livres.
	Créances diverses250.000 livres.
	Charge de gouverneur de Fougère . .	60.000 livres.
	Total.710.000 livres.
<u>Dettes:</u>	Divers.105.000 livres.
<u>Avoir réel</u> (en valeurs et espèces).605.000 livres.

⁵² Contrat de mariage des Sévigné. Pièce reproduite dans: J. Lemoine, op. cit., p. 208 ss.

⁵³ R. Duchêne, Une reconnaissance excessive, madame de Sévigné et son "Bien Bon", dans XVII^e siècle, 1967, N° 74.

Par ailleurs, madame de Sévigné possédait la seigneurie de Bourbilly, en Bourgogne, à titre de bien personnel, plus une somme non évaluée en argent liquide⁵⁴.

On sait, en outre, que l'abbé de Coulanges légua à sa nièce lors de sa mort son bénéfice sur l'abbaye de Livry, des rentes sur le sel, les tailles et les petites tailles, pour un montant de 73.966 livres, mais aussi 41.220 livres de dettes, soit un avoir actif de 32.746 livres⁵⁵.

Madame de Sévigné avait donc une coquette fortune, en biens et en argent, à la mort de son mari; c'est l'abbé de Coulanges qui en était le régisseur. On n'en connaît pas l'utilisation de 1651 à 1669, mais il est établi qu'en 1669 elle n'avait que 60 000 livres comptant, si bien qu'elle dût emprunter 20 000 livres à la famille Lefebvre, un notaire breton, et 195 000 livres à son cousin, Guillaume d'Harouys, afin de pouvoir verser les 200 000 livres de dot de sa fille et 75 000 livres pour la charge militaire de son fils.

⁵⁴ Il n'y a aucun travail sur ce sujet.

⁵⁵ R. Duchêne, op. cit.

A partir de 1669, madame de Sévigné eut beaucoup de difficultés financières. Malgré des revenus annuels de 21 500 livres, elle n'arriva pas à remettre les sommes empruntées dans les délais prévus, ce qui l'obligea à payer de gros intérêts, jusqu'à 10 750 livres par an dans les années 1670-1674. Pour essayer de diminuer sa dette, elle vendit la terre de la Baudière pour 40 000 livres: à cause des versements différés jusqu'en 1680 de cette vente, sa dette ne diminua pas aussi vite qu'elle l'avait espéré. On peut, dès lors, imaginer dans quel inconfort moral elle devait vivre, d'autant plus que l'abbé de Coulanges lui reprochait souvent, ainsi qu'à madame de Grignan, d'être trop dépensières⁵⁶.

Madame de Sévigné ne remboursa le capital de sa dette que peu à peu et très lentement. En 1683, sa succession se régla comme suit: Charles de Sévigné reçut presque toutes les terres bretonnes (madame de Sévigné conserva ses 6 000 livres de rente annuelle sur ces terres et le droit "d'habitation" au Buron; en fait, elle demeura

⁵⁶ R. Duchêne, Affaires d'argent et affaires de famille au XVII^e siècle, madame de Sévigné et Guillaume d'Harouys, dans XVII^e siècle, 1961, N° 53.

toujours aux Rochers quand elle alla en Bretagne); madame de Grignan reçut la terre de Bodégat, qu'elle rendit à sa mère pour les 200 000 livres de dot donné en 1669: elle reçut aussi Bourbilly, mais à condition de rembourser 50 000 livres à d'Harouys. Malgré ces arrangements, la dette de madame de Sévigné ne fut pas entièrement remboursée.

Entre temps, d'Harouys se déclara en faillite et fut embastillé. La dette de madame de Sévigné passa au notaire breton Coëtlogon. En 1689, elle lui devait encore 50 000 livres de capital et 17 916 d'intérêts. Le notaire tenta de faire payer à sa débitrice des intérêts sur les intérêts non payés, mais elle se défendit en cour et ne fut pas amenée à cette extrémité⁵⁷.

Finalement, Charles de Sévigné régla les dettes de sa mère à la mort de celle-ci. On peut voir que madame de Sévigné eut de gros soucis financiers bien qu'ils soient à peine mentionnés dans les Lettres que nous avons. Plus d'une fois elle dut éprouver de l'angoisse en songeant à ce qu'elle ~~devait~~^{devait}. Si elle traîna si longtemps ses dettes, ce ne fut pas par négligence; mais d'une part elle mena toujours un certain train de vie, conforme à son rang; d'autre part ses fermiers ne la payaient pas toujours à temps, quand ils pouvaient la payer.

57 R. Duchêne, Ibid.

CHAPITRE V

LA NOBLESSE EN BRETAGNE ET MADAME DE SÉVIGNÉ

Parmi les devoirs d'une châtelaine en Bretagne, il y a les relations avec les châtelains et les nobles du voisinage. A quel genre de noblesse appartenaient ces relations de madame de Sévigné ? Quel rôle ces nobles jouaient-ils en Bretagne ? Quelle était la nature de leurs liens avec la marquise ? Enfin, que pensait d'eux madame de Sévigné ? Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

I. RELATIONS AVEC LA NOBLESSE DE COUR

Quand elle était aux Rochers, ainsi qu'à Paris, madame de Sévigné voyait très souvent le duc et la duchesse de Chaulnes. Ils étaient ses meilleurs amis et des lettres presque entières leur furent consacrées. Monsieur de Chaulnes fut gouverneur de Bretagne de 1669 à 1695. Il gouverna cette province avec diplomatie et les Bretons l'aimaient bien. Il semble toutefois qu'il ne fut pas un homme parfaitement intègre, puisque l'Evêque de Dol l'accusa d'avoir retiré plus de 700 000 livres en pots de vin sur l'adjudication des fermes royales. Comme

Colbert était parent avec lui par alliance, aucune enquête ne fut ordonnée lors de cette plainte en 1674. Nous verrons à propos des Etats de Bretagne, à quel point les Chaulnes et madame de Sévigné étaient intimement liés.

Le duc Louis de Rohan était également parmi les amis de la marquise. Lui aussi appartenait à la noblesse de Cour; il passait une partie de l'année à Versailles. En outre, il participa activement à la vie politique bretonne en présidant les Etats de Bretagne une fois sur deux, de 1669 à 1689. Il était très lié avec les Chaulnes chez qui madame de Sévigné le rencontrait souvent. Il avait été l'un des bruyants soupirants de la marquise après son veuvage¹. Le duc de Rohan avait plusieurs frères, tous aussi importants que lui. Madame de Sévigné les fréquentait tous, ainsi que leurs épouses, soit en Bretagne soit à Paris.

Les Lettres mentionnent plusieurs fois la visite aux Rochers du marquis Charles de Lavardin. Il fut lieutenant général² du Roi en Bretagne et commissaire du Roi

1 Le duc de Rohan eut une violente dispute avec un autre soupirant de la marquise dans la "ruelle" de celle-ci et tout Paris en parla.

2 Le gouverneur de Bretagne était le représentant du Roi dans cette province. Il avait deux lieutenants généraux pour l'assister dans sa charge.

aux États de Bretagne de 1671 à 1690. Il passait une partie de l'année dans cette province pour remplir ses fonctions; le reste du temps, il demeurait à Paris ou dans son château de Malicorne, près du Mans. Madame de Sévigné le considérait comme un ami et faisait des étapes prolongées à Malicorne quand elle se rendait en Bretagne. Le frère du marquis, Jean-Baptiste de Lavardin, était évêque de Rennes pendant la période qui nous concerne.

Des membres de la noblesse de cour, celle que madame de Sévigné voyait le plus souvent aux Rochers était la princesse de Tarente, veuve du duc de La Trémouille, prince de Tarente et baron de Vitré. Elle était donc la suzeraine des Rochers. Les deux femmes^{se} fréquentèrent très souvent, de 1671 à 1685, et devinrent des amies intimes. Beaucoup de lettres font le récit des visites qu'elles échangeaient.

A l'occasion, madame de Sévigné rencontrait d'autres membres de la noblesse de cour, mais ce n'étaient pas des amis pour elle et elle n'a que rarement mentionné leurs noms.

II. MADAME DE SEVIGNE ET LA NOBLESSE BRETONNE³

La marquise fréquentait beaucoup de nobles bretons durant ses séjours aux Rochers. Il y avait, parmi eux, des parents du côté Sevigné et Coulanges, des représentants de la grande noblesse bretonne, des parlementaires nobles, des voisins enfin, vivant en général de leurs terres.

Madame de Sévigné entretenait des relations amicales fréquentes avec Charles de Sévigné (à ne pas confondre avec son propre fils), cousin de son fils et comte de Montmoron. Il fut conseiller au Parlement de Rouen de 1648 à 1649, puis conseiller au Parlement de Bretagne de 1649 à 1684⁴. La marquise a souvent parlé de lui dans ses lettres et trouvait qu'il avait de l'esprit:

"Monsieur de Montmoron a été ici deux ou trois jours pour affaire. Il a bien de l'esprit: il m'a dit de ses vers; il sait et goûte toutes les bonnes choses⁵".

"Monsieur de Montmoren arriva; vous savez qu'il a bien de l'esprit⁶".

³ En plus des Lettres nous avons surtout consulté, pour cette partie, le livre de J. Meyer, La noblesse bretonne au XVIII^e, t. II, p. 863 ss. et l'ouvrage de F. Saulnier, Le Parlement de Bretagne.

⁴ La charge de conseiller au Parlement valait environ 75 000 livres en 1670 et rapportait à son bénéficiaire 750 livres par an s'il était originaire de Bretagne, 1800 livres s'il venait d'un autre province.

⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 17 novembre 1675, t. I, p. 915.

⁶ Ibid., 15 septembre 1680, t. II, p. 848.

Les Lettres mentionnent aussi très souvent aux Rochers la visite de Guillaume d'Harouys, cousin de madame de Sévigné par les Coulanges. Quand la marquise passait par Nantes, elle demeurait chaque fois quelques temps chez lui et connaissait très bien sa femme et ses enfants. Elle le vit si souvent qu'elle ne s'est jamais attardée à raconter une de ses visites. Guillaume d'Harouys, seigneur de la Seilleraye, fut trésorier aux Etats de Bretagne de 1657 à 1687. Son rôle consistait à encaisser les impôts, au moyen de receveurs et de collecteurs, et à payer au nom des Etats. Cette charge rapportait à son titulaire environ 40 000 livres par an, mais comme la comptabilité n'était pas vérifiée par les Etats, il dut retirer bien davantage. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il fut démis de sa fonction en 1687. Peu après il faisait faillite et était embastillé. Il prêta beaucoup d'argent à madame de Sévigné, comme nous l'avons vu plus haut.

Madame de Sévigné fréquenta sûrement aussi le beau-père de son fils, Maurille de Bréhaud, baron de Mauron, puisqu'elle approuva pleinement le mariage de Charles de Sévigné en 1681, alors qu'elle était à Paris. Maurille de Bréhaud fut conseiller au Parlement de Bretagne de 1654 à 1688. Madame de Sévigné lui écrivit une fois, en 1681, pour dire qu'elle n'avait aucune objection au contrat de mariage qu'il avait préparé.

Par ailleurs, madame de Sévigné a décrit à sa fille les visites de plusieurs représentants de la haute noblesse bretonne. C'est ainsi qu'elle vit souvent le marquis René-Hyacinthe de Coëtlegon, lieutenant du Roi en Haute-Bretagne et gouverneur de Rennes. Elle n'a pas dit grand chose sur lui mais rapporte qu'elle l'a vu à chacun de ses séjours en Bretagne.

La marquise avait beaucoup de sympathie pour le célèbre "Pomenars" et plusieurs lettres parlent de lui. Son vrai nom était Jacques Troussier, vicomte de la Gabetière, marquis de Pontménard. Il demeurait habituellement dans son château de Conébo, près de Ploërmel, et vivait du produit de ses terres et de fausse monnaie. A vrai dire, "Pomenars" était un bandit. Il vint aux Rochers avec madame de Chaulnes, en 1671, et madame de Sévigné le trouva délicieux. Elle eut avec lui de longues conversations et dit de lui à sa fille:

"Enfin, je n'ai jamais vu un homme si fou que Pomenars, sa gaieté augmente en même temps que ses affaires criminelles; s'il lui en vient encore une, il en mourra de joie⁷".

⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 26 juillet 1671, t. I, p. 344.

Madame de Sévigné le reçut encore d'autres fois, en particulier quand elle accueillit, à la Tour de Sévigné à Vitré, une grande partie de la noblesse bretonne qui avait participé aux Etats provinciaux. La marquise et ses amis semblaient considérer ce Pomenars comme un original sympathique, et non comme un escroc⁸. Elle le recevait aux Rochers pour la dernière fois en novembre 1671:

"L'autre jour Pomenars passa par ici. Il venait de Laval, où il trouva une grande assemblée du peuple; il demanda ce que c'était. "C'est, lui dit-on, que l'on pend en effigie un gentilhomme qui avait enlevé la fille de M. le comte de Créance."

"Cet homme-là, Sire, c'était lui-même". Il approcha, il trouva que le peintre l'avait mal habillé; il s'en plaignit; il alla souper et coucher chez le juge qui l'avait condamné. Le lendemain il vint ici pâmant de rire; il en partit cependant dès le grand matin, le jour d'après⁹".

Madame de Sévigné eut une amie intime dans la haute noblesse bretonne, que sa fille avait dû connaître avant son mariage avec monsieur de Grignan. C'était madame de la Savonière, épouse de Martin de la Savonière, marquis de la

⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 12 août 1671, t. I, p. 358.

⁹ Sévigné, Ibid., 11 novembre 1671, t. I, p. 416 s.

Troche, conseiller au Parlement de Bretagne de 1655 à 1689. Les deux amies se voyaient très souvent et madame de Sévigné la surnommait "la Trochanire", "la Troche" ou encore "la bonne Troche". Madame de la Savonière aurait aimé vivre à Paris une partie de l'année, mais elle ne réalisa jamais son projet. Elle réussit néanmoins à obtenir pour son fils la fonction de garde-corps du Roi. En 1675, madame de Sévigné donne de leurs nouvelles à sa fille :

"La Troche a si bien repétri et refagoté sa fortune qu'elle s'est établie dans cette bonne ville (Rennes), y faisant le siège de son empire et le lieu de toutes ses affaires; elle a établi son fils à la cour contre vents et marais¹⁰".

Beaucoup de membres de la moyenne noblesse étaient des amis ou connaissances de la marquise. Ils venaient parfois aux Rochers. Parmi eux, madame de Sévigné estimait particulièrement François d'Argouges, baron du Plessis-Paté. Il fut président du Parlement de Rennes de 1661-1677¹¹. Il eut une brillante carrière: il fut conseiller du Roi de 1644 à 1655, intendant des finances de la Reine-

¹⁰ Sévigné, A madame de Grignan, 8 décembre 1675, t. I, p. 932.

¹¹ Ses gages annuels s'élevaient à 3200 livres.

mère de 1656 à 1661, conseiller d'Etat puis conseiller au conseil royal des finances de 1677 à 1705, l'année de sa mort. Madame de Sévigné le vit souvent en Bretagne. Elle connaissait et fréquentait aussi son fils qui était évêque de Vannes, au point qu'elle demeura chez lui avec madame de Chaulnes pendant vingt-quatre heures, en 1689.

La marquise avait également une grande amie dans le milieu parlementaire. Il s'agissait de madame de Marboeuf, surnommée "la bonne Marboeuf". Elle était la femme de Claude de Marboeuf, seigneur de Laillé, conseiller puis président à mortier au Parlement de Bretagne. Les deux amies échangeaient des visites prolongées, se conseillaient mutuellement et s'écrivaient quand madame de Sévigné était à Paris. La marquise jugea élogieusement madame de Marboeuf:

"J'ai eu ici madame de Marboeuf pendant vingt-quatre heures; c'est une femme qui m'aime, et qui en vérité a de bonnes qualités et un coeur noble et sincère¹²".

"J'ai encore ici la bonne Marboeuf qui m'est d'une consolation incroyable¹³".

¹² Sévigné, A madame de Grignan, 23 octobre 1675, t. I, p. 888.

¹³ Ibid., 26 février 1676, t. II, p. 47.

Les deux femmes se virent en 1671, 1675-76, 1680 et 1684.

Une famille que madame de Sévigné appréciait beaucoup moins était celle de Renaud de Poix, seigneur de Fovesnel et conseiller au Parlement de Bretagne. Son château n'était pas loin des Rochers et madame de Sévigné le recevait parfois, avant 1671. Il mourut en 1668 mais sa veuve et ses enfants continuèrent à venir voir la marquise aux Rochers. En 1680, madame de Sévigné parle des Fovesnel à sa fille en des termes peu élogieux:

"Vous souvient-il, ma bonne, quand nous avons tous ces Fovesnel, et que nous attendions avec tant d'impatience l'heureux et précieux moment de leur départ ? Quel adieu gai nous leur faisons!¹⁴"

Une autre famille de parlementaires vivait non loin des Rochers, les Le Prestre de Lezonnet. Madame de Sévigné fréquenta jusqu'en 1665, lors de ses séjours aux Rochers, René Le Prestre de Lezonnet, qui était conseiller au Parlement de Bretagne. Il mourut en 1666. A partir de 1671, elle fréquenta le fils de ce parlementaire, qui se nommait aussi René. Ce dernier eut une brillante carrière: il fut successivement conseiller, président à Mortier au Parlement

¹⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 31 mai 1680, t. II, p. 725.

de Bretagne, avocat général et sénéchal du présidial de Rennes, et enfin trésorier aux Etats de Bretagne, après Guillaume d'Harouys. C'est lui qui acheta le château de Sévigné en Cesson après la mort de Charles de Sévigné. La marquise mentionna souvent les Lezonnet, mais sans porter de jugement à leur égard.

Par contre, madame de Sévigné a souvent parlé de mademoiselle du Plessis d'Argentré, sa voisine la plus proche. C'était une vieille demoiselle qui vivait des revenus de ses terres, comme l'avait fait son père. Elle avait une grande admiration pour la marquise qui, de son côté, estimait peu sa voisine:

"La divine Plessis est justement et à point toute fausse; je lui fais trop d'honneur de daigner seulement en dire du mal. Elle joue toutes sortes de choses: elle joue la dévote, la capable, la peureuse, la petite poitrine, la meilleure fille du monde; mais surtout elle me contrefait, de sorte qu'elle me fait toujours le même plaisir que si je me voyais dans un miroir qui me fit ridicule, et que je parlasse à un écho qui me répondit des sottises¹⁵.

¹⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 9 juillet 1671, t. I, p. 338.

Ces petites méchancetés dites en passant n'empêchaient pas la marquise de voir sa voisine à chacun de ses séjours aux Rochers.

Madame de Sévigné a enfin mentionné les noms d'un certain nombre d'autres voisins des Rochers, qu'elle fréquentait assez régulièrement, mais sans donner de détails. Il s'agissait de petits seigneurs terriens aux patronymes typiquement bretons: M. de Kerkado, M. de Crapodo, M. de Brescamel, le baron de Kerlech de Trosguidi, mesdemoiselle de Kerquoison et de Kerminihi.

III. JUGEMENTS SUR SES COMMENSAUX

Madame de Sévigné entretenait donc des relations amicales ou de bon voisinage avec beaucoup de nobles en Bretagne. Elle fréquentait quelques gentilshommes de cour et de haute noblesse provinciale, mais aussi des gens de robe appartenant à la noblesse bretonne (les membres du Parlement de Bretagne étaient nobles en majorité) et des seigneurs appartenant à la petite noblesse terrienne, voisins des Rochers.

La marquise n'a jamais dit au juste ce qu'elle pensait de la noblesse, ni prononcé de paroles de mépris à l'égard de personnes roturières, mais plusieurs faits significatifs nous éclairent de façon indirecte.

Madame de Grignan avait une fois comparé sa belle-fille à du fumier: étant ruinée, elle avait fait épouser à son fils une riche roturière, mademoiselle de Saint-Amans. Une fois l'affaire conclue — ce mariage était une véritable transaction —, elle eut cette parole ironique: "Il faut bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres¹⁶". Or, pour autant qu'on sache, madame de Sévigné, alors présente au château de sa fille, ne contredit pas et n'essaya pas de réparer cette boutade féroce. Sans doute l'approuvait-elle dans le fond, même si elle déplorait secrètement ces paroles vraiment outrancières qui firent scandale jusqu'à Paris, puisque Saint-Simon les rapporte dans ses Mémoires. Elle avait oublié, semble-t-il, tout comme madame de Grignan, que les Coulanges avaient aussi été de l'engrais dans la famille des Bussy-Rabutin. Cette courte

¹⁶ Monmerqué, op. cit., t. I, p. 298 s.

anecdote indiquerait, pour le moins, que madame de Sévigné partageait les préjugés de la noblesse de son temps à l'égard des gens du tiers. Avec ses égaux, elle devait donc penser que la noblesse de naissance était la fine fleur de la société, l'élite au passé glorieux dont les privilèges étaient choses tout à fait normales.

Plus tôt, aux Rochers, madame de Sévigné avait reçu un jour la visite du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne. En même temps que le duc, elle avait accueilli le duc de Rohan, le marquis de Lavardin, le marquis de Coëtlogon, le marquis de Locmaria, les barons de Guais, les évêques de Rennes et de Saint-Malo, monsieur d'Argouges, premier président au Parlement de Bretagne, plus quelques autres nobles de moindre importance dont Guillaume d'Harouys, à qui elle devait beaucoup d'argent. Dans une lettre à sa fille, madame de Sévigné nomme ses invités exactement dans le même ordre que nous venons de le faire, sans donner les noms des nobles peu importants parmi lesquels elle incluait Guillaume d'Harouys, observant ainsi les règles de préséance. A propos de Guillaume d'Harouys, qui avait fait beaucoup plus pour elle que tous les autres et qui était son cousin par les Coulanges, elle ajouta :

"J'oublie M. d'Harouys, qui ne vaut pas la peine d'être nommé¹⁷".

En fait, elle aimait beaucoup ce cousin, comme le montrent plusieurs lettres ultérieures, mais quand il était mêlé à la noblesse de Cour ou à la haute noblesse bretonne, elle l'estimait en proportion de ses quartiers de noblesse.

Un autre fait illustre encore son attitude. Dans les Lettres, elle abonde en détails sur les visites de nobles importants qu'elle reçoit: par exemple, elle parlera beaucoup des Chaulnes ou de la princesse de Tarente qui venaient souvent la voir aux Rochers. Par contre, quand elle recevait des nobles de petite naissance ou de robe, elle limitait considérablement la longueur de ses descriptions, le plus souvent jusqu'à une simple mention.

En résumé, on peut dire que madame de Sévigné préférait, à toute autre, la compagnie de représentants de la noblesse de Cour. Elle appréciait cependant aussi la haute noblesse bretonne. Ce choix était assez normal puisque elle-même appartenait à la noblesse de Cour et à la grande noblesse bretonne par son mariage. Elle

¹⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 12 août 1671, t. I, p. 357.

fréquentait aussi la moyenne noblesse de Bretagne où elle comptait de très bonnes amies, comme madame de Marboeuf, dont les titres étaient plutôt minces: son mari n'était que "seigneur de Laillé". Elle voyait même ses voisins assez régulièrement, quoiqu'ils aient appartenu aux plus bas échelons de la noblesse bretonne. Elle se comportait donc comme une grande noble bretonne, en plus d'appartenir à la noblesse de cour et d'avoir des attaches en Bourgogne.

CHAPITRE VI

LES ETATS PROVINCIAUX

Durant ses séjours en Bretagne, la châtelaine des Rochers possédait, de par ses titres, la prérogative de siéger de droit aux Etats provinciaux de Bretagne et d'y jouer un rôle actif. Qu'en fit-elle ? S'intéressa-t-elle à la politique ? Autant de questions auxquelles il convient de répondre. Pour cela, nous commencerons par exposer en quoi consistait les Etats provinciaux, avant d'y étudier le rôle de madame de Sévigné.

I. LES ETATS PROVINCIAUX EN BRETAGNE

Les Etats provinciaux furent une institution qui demeura vivace en Bretagne jusqu'à la Révolution. Ils étaient la continuation de l'assemblée provinciale convoquée irrégulièrement par les ducs de Bretagne dès le XIII^e siècle. A l'origine, ce conseil ne comptait comme membres que des barons et des dignitaires ecclésiastiques. Ce n'est que peu à peu que des députés des villes, le tiers, se joignirent à ces assemblées. Son but principal était d'accepter ou de marchander les redevances diverses dues au duc, puis plus tard au roi. D'autres tâches lui

revenaient aussi, mais elles étaient considérées comme moins importantes: la défense des privilèges de la Bretagne, l'exposé des griefs et de revendications auprès du duc puis du roi¹.

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les États provinciaux bretons ne furent régis que par des coutumes ancestrales, et c'est seulement alors que le pouvoir royal songea à établir des règlements généraux. En fait, il ne donnera suite à son projet qu'au XVIII^e siècle, car les règlements de 1669 et de 1687, les plus importants, ne visent qu'à déterminer clairement les fonctions des officiers des États, tels que trésorier, députés et commissaires².

Durant la deuxième moitié du XVII^e siècle, les États provinciaux bretons furent régulièrement convoqués tous les deux ans. Le lieu de leur tenue variait et c'était le pouvoir royal qui choisissait l'endroit. En 1671, 1673, 1679 et 1683, ils furent convoqués à Vitré; en 1675 et 1685, la ville choisie fut Dinan; puis ce fut Saint Brieuc en 1677 et 1687, Nantes en 1681, Rennes en 1689, et enfin Vannes en 1691. Leur durée varia de 49 à 22 jours. La

1 A. Rebillon, Les États de Bretagne, p. 15 ss.

2 Ibid., p. 41 ss.

périodicité de deux ans avait été imposée par le roi à tous les Etats provinciaux de France en 1630, afin de diminuer leur importance. Le but recherché fut partout atteint, sauf en Bretagne où les gens de cette province étaient très attachés à leurs coutumes et à leurs privilèges³.

Au XVII^e siècle, les Etats ne pouvaient se réunir que sur convocation du roi et pour délibérer sur les questions qui leur étaient soumises par les commissaires royaux. En outre, ils pouvaient présenter au roi des vœux et des remontrances et s'occuper de leur propre organisation et de leur police intérieure. Le roi avait cependant le privilège de casser leurs délibérations par des arrêts de son conseil. La Bretagne avait beaucoup perdu de son indépendance depuis un siècle⁴.

Les trois ordres, noblesse, clergé et tiers-état, participaient aux Etats de Bretagne, les deux premiers comme privilégiés, le dernier ne représentant que très peu ses commettants.

3 A. Rebillon, Les Etats de Bretagne, p. 93 ss.

4 Ibid., p. 165 ss.

Au XVII^e siècle, tous les nobles pouvaient participer aux Etats et avaient droit de vote par le fait même de leur noblesse, sans autre droit de préséance que l'âge. Les nobles, non originaires de Bretagne mais y possédant une seigneurie, ou ayant épousé une Bretonne qui possédait une terre noble, pouvaient également siéger. Par contre, les gentilshommes entrés dans l'Eglise, dans la maréchaussée ou dans une cour souveraine avaient par le fait même perdu le droit de séance aux Etats. En principe, les nobles devaient se faire inscrire au greffe au moment de leur arrivée, s'ils voulaient participer aux Etats, mais cette mesure ne devint obligatoire qu'en 1715. Beaucoup de nobles n'assistaient pas toutefois aux Etats: la réformation de la noblesse bretonne de 1668 donne en effet de 1500 à 2466 familles nobles véritables⁵, et les registres indiquent une présence moyenne aux Etats de 280 nobles, entre 1671 et 1691, en dépit du fait que 30 0000 livres prélevés sur les impôts étaient distribués à ceux qui étaient présents. La présidence de l'ordre revenait, par priorité, aux barons possesseurs de seigneuries auxquelles ce titre était attaché depuis le

5 A. Rebillon, Les Etats de Bretagne, p. 81 ss.

XV^e siècle. Deux possesseurs de baronnies dominaient tous les autres: les Rohan, barons de Léon, et les La Trémouille, barons de Vitré⁶. Ces deux familles étaient de bons amis des Sévigné.

Le clergé avait beaucoup moins de représentants aux États que la noblesse. Seuls avaient droit de séance les neuf évêques bretons, les abbés de 40 abbayes et les députés des neuf chapitres de cathédrales, chaque chapitre n'envoyant qu'un seul député. Quoique les moins nombreux — la moitié des évêques et des abbés manquaient généralement à l'appel — les représentants du clergé jouissaient d'une grande influence. L'évêque le plus ancien en titre présidait non seulement l'ordre du clergé, mais aussi l'assemblée générale. De plus il avait le droit de préséance et savait bien exprimer ses idées, ce qui lui valait d'être aussi écouté⁷.

Quant au tiers, en 1671, il envoyait environ 44 députés aux États, un par ville reconnue apte par le roi; cette liste pouvait changer. Pour qu'une cité puisse

⁶ H. Bourde de la Rogerie, Etude sur la réformation de la noblesse en Bretagne, dans Mémoire de la Soc. hist. et arch. de Bretagne, t. III, 1922, p. 237 ss.

⁷ A. Rebillon, op. cit., p. 109 ss.

obtenir le droit de députation, il fallait qu'elle ait atteint une certaine importance économique et démographique. Il n'y avait pas cependant de normes précises, ce qui laissait au roi beaucoup de liberté. Habituellement, le député était le premier magistrat de la ville, le maire ou le procureur syndic. Si ces deux notables étaient empêchés de se rendre aux États, la communauté pouvait désigner un remplaçant. En outre, les villes pouvaient toujours adjoindre d'autres députés (sans droit de vote) au représentant normal de la cité. Mais comme il fallait payer des indemnités aux députés, les communautés se contentaient le plus souvent d'un seul représentant. De toute façon, le maire n'était élu que par les notables, de dix à cent au maximum, si bien que la représentation du tiers était assez illusoire et proche de la noblesse.

Les États de Bretagne avaient à leur service plusieurs officiers élus par deux ou trois ordres au moins. Leur mandat était de quatre ans et renouvelable. Le principal officier était en 1671, un procureur syndic, de noble extraction, qui était le mandataire de l'assemblée auprès du gouvernement, des cours de justice et des particuliers. En outre, il pouvait conseiller les députés. Sa rétribution annuelle, en 1671, s'élevait à 14000

livres par année, ce qui comprenait son salaire, ses frais de déplacement et les présents secrets qu'il recevait⁸. Le second officier était le substitut du procureur, en général un homme de loi, qui remplaçait son supérieur en cas d'absence. Son salaire était de 2000 livres, en 1669, pour une première députation, et de 4000 livres pour une seconde. Venait ensuite le greffier, qui était chargé des procès-verbaux et autres travaux cléricaux. Il devait être de noble extraction. Ses honoraires annuels s'élevaient à 1400 livres, plus des gratifications des Etats ou de particuliers. Il y avait enfin le trésorier qui encaissait les impôts et payait pour les Etats, ce qui lui donnait des pouvoirs de contrainte. Il était à la fois caissier et banquier, car il devait parfois avancer de l'argent aux Etats. Pour la période qui nous intéresse, le trésorier retirait au moins 40 000 livres de sa fonction par an, si ce n'est plus puisqu'il n'y avait aucun contrôle sur sa comptabilité⁹.

Les Etats provinciaux avaient généralement lieu dans une salle louée pour l'occasion. Ce local servait

8 A. Rebillon, Les Etats de Bretagne, p. 109 ss.

9 Ibid., p. 129 ss.

aussi de lieu de discussion pour la noblesse, tandis que le clergé et le tiers disposaient chacun d'une autre pièce à cet effet. Le premier jour avait lieu une cérémonie d'ouverture présidée par le commissaire du roi¹⁰: on assistait à la messe; l'envoyé du roi faisait part à l'assemblée des désirs du roi et le gouverneur faisait un discours. Le lendemain, les présidents des ordres désignaient les commissaires des sept commissions qui devaient ensuite délibérer sur les demandes du roi (le montant des impôts) et les affaires de la province: procès, comptes des Ponts et Chaussées, calcul des intérêts des avances faites par le trésorier, budget des Etats, gratifications et pensions aux gens qui avaient servi les Etats. Entre temps, ils prenaient connaissance des réponses du roi aux dernières doléances et en formulaient d'autres. Quand les délibérations étaient terminées et l'accord fait au moyen d'un vote, le premier commissaire du roi prononçait la clôture des Etats¹¹.

10 Le commissaire du roi était un représentant spécial du pouvoir royal. Il était muni d'instructions précises et de pouvoirs spéciaux.

11 A. Rebillon, op. cit., p. 164ss.

II. LA MARQUISE AUX ETATS DE BRETAGNE EN 1671.

Madame de Sévigné participa aux Etats de Bretagne en 1671. Cependant elle n'assista pas à l'ouverture des Etats, le 3 août 1671, parce que cette cérémonie avait lieu de très bonne heure :

"Je n'ai pas voulu en voir l'ouverture, c'était trop matin¹²"

Par contre, elle fut présente à plus d'un banquet de circonstance, et donna elle-même des réceptions. Le lendemain de l'ouverture des Etats, soit le 4 août, elle fut conviée à un dîner offert à la noblesse par le duc de Chaulnes. Voici la description qu'elle en fit à sa fille :

"On mangea à deux tables dans le même lieu. Cela fait une assez grande mangerie; il y a quatorze couverts à chaque table; Monsieur en tient une, Madame l'autre. La bonne chère est excessive; on remporte les plats de rôti comme si on n'y avait point touché; mais pour les pyramides du fruit, il faut faire hausser les portes. Nos pères ne prévoyaient pas ces sortes de machines, puisque même, ils n'imaginaient pas qu'il fallût qu'une porte fût plus haute qu'eux. Une pyramide veut entrer (ces pyramides qui font qu'on est obligé de s'écrire d'un côté de la table à l'autre; mais ce n'est pas ici qu'on en a du chagrin: au contraire, on est fort aise de ne plus voir ce qu'elles cachent): cette pyramide, avec vingt porcelaines, fut si parfaitement renversée à la porte, que le bruit en fit taire les violons, les haut bois, les trompettes¹³..."

12 Sévigné, A madame de Grignan, 5 août 1671, t.I, p. 350.

13 Ibid.

Et le repas se termina par des danses, dans la joie générale.

Le dimanche 9 août, madame de Sévigné reçut à son tour ses amis aux Rochers, parmi lesquels on trouve le duc et la duchesse de Chaulnes, les marquis de Rohan, de Lavardin et de Coëtlogon, messieurs d'Argouges et d'Harouys, plus une dizaine d'autres nobles de moindre importance et qu'elle connaissait moins que les premiers, dont le frère du marquis de Lavardin qui était évêque de Rennes. La réception se passa de la façon suivante:

"On dit et on répondit beaucoup de choses. Enfin, après une promenade dont ils furent fort contents, il sortit d'un des bouts du mail une collation très bonne et très galante, et surtout du vin de Bourgogne qui passa comme de l'eau de Forges. On fut persuadé que tout cela s'était fait avec un coup de baguette¹⁴".

Le lendemain, le lundi 10 août, madame de Sévigné fut invité chez le duc de Chaulnes une seconde fois:

"Madame de Chaulnes me donna à souper, avec la comédie de Tartuffe, point trop mal jouée, et un bal où le passe-pieds et le menuet me pensèrent faire pleurer. Cela me fait souvenir de vous si vivement que je n'y puis résister¹⁵".

¹⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 12 août 1671, t. I, p. 357.

¹⁵ Ibid.

Le mardi 11 août, elle reçut de nouveau ses amis, à la Tour Sévigné¹⁶ cette fois-ci. On y trouve mêlés des nobles de cour, des grands de Bretagne, des parlementaires et des petits gentilshommes terriens: ~~"Est au long de sa lettre la marquise en cite un bon nombre:~~

"Hier je reçus toute la Bretagne à ma Tour de Sévigné, je fus encore à la comédie: ce fut Andromaque, qui me fit pleurer plus de six larmes; c'est assez pour une troupe de campagne. Le soir on soupa et puis le bal...¹⁷"

Le dimanche 16 août, c'est encore le duc de Chaulnes qui invita à sa table la noblesse bretonne, dont madame de Sévigné: la réception fut grandiose et la joie générale.

"Toute la Bretagne était ivre ce jour-là. Nous avons dîné à part. Quarante gentils-hommes avaient dîné en bas, et avaient bu chacun quarante santés: celle du roi avait été la première, et tous les verres cassées après l'avoir bue; le prétexte était une joie et une reconnaissance extrême de cent mille écus que le Roi a donnés à la province sur le présent qu'on lui a fait, voulant récompenser la bonne grâce qu'on a eue de lui obéir, par cet effet de sa libéralité¹⁸".

¹⁶ La Tour de Sévigné était la demeure des Sévigné à Vitré. Ils n'y habitaient que rarement.

¹⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 12 août 1671, t. I, p. 357.

¹⁸ Ibid., 19 août 1671, t. I, p. 362.

Et les dîners continuèrent, tantôt intimes, tantôt avec un caractère officiel. Le jeudi 20 août, madame de Sévigné reçut la duchesse de Chaulnes aux Rochers:

"Madame de Chaulnes entre en me disant qu'elle ne pouvait être plus longtemps sans me voir, que toute la Bretagne lui pesait sur les épaules et qu'enfin elle se mourait. La-dessus elle se jette sur mon lit: on se met autour d'elle; et en un moment la voilà endormie de pure fatigue: nous causons toujours; enfin elle se réveille, trouvant plaisante et adorant l'aimable liberté des Rochers.... Après cela, on fit une jolie collation, et puis cette pauvre femme s'en retourna¹⁹".

Le dimanche 23 août, les Chaulnes accueillirent de nouveau leurs amis:

"Je vins ici dimanche au soir assez tard; Monsieur de Chaulnes fit la plaisanterie de m'envoyer quérir par ses gardes, m'écrivant que j'étais nécessaire pour le service du Roi, et que Madame de Chaulnes m'attendait à souper. J'y vins, j'y fus reçue en perfection, j'y trouvai beaucoup de monde d'augmentation²⁰".

Le lendemain, autre banquet auquel assista madame de Sévigné:

"Lundi, Monsieur d'Harouys donna un dîner à Monsieur et à Madame de Chaulnes, à tous les magistrats et commissaires. J'y étais; l'abbé y vint... ce fut le plus beau repas que j'aie vu depuis que je suis au monde...²¹".

19 Sévigné, A madame de Grignan, 23 août 1671, t. I, p. 365.

20 Ibid., 26 août 1671, t. I, p. 368.

21 Ibid.

Le dimanche 30 août, enfin, la marquise reçut à table des membres du haut clergé:

"Aujourd'hui j'attends Monsieur de Rennes et trois autres évêques à dîner; je leur donnerai une pièce de boeuf salé²²".

Puis le soir, ce fut la clôture des États. Madame de Sévigné y assista et, autant qu'on sache, ce fut sa seule présence effective à cette assemblée. Après la cérémonie, elle dîna chez les Chaulnes:

"... "Il n'est si bonne compagnie qui ne se sépare", dit Monsieur de Chaulnes aux Bretons, quand il les renvoya chez eux. Les États finirent à minuit. J'y fus avec Madame de Chaulnes et d'autres femmes. C'est une très belle, très grande et très magnifique assemblée. Monsieur de Chaulnes a parlé à tutti quanti avec beaucoup de dignité, et en termes convenables à ce qu'il avait à dire. Après dîner, chacun s'en va de son côté²³".

La marquise ne s'intéressait donc pas beaucoup aux États proprement dits, mais davantage à la vie sociale qui les entourait.

Elle se tenait quand même au courant de ce qui s'y décidait. C'est ainsi qu'elle fit savoir à sa fille que les États avaient voté la somme de deux millions deux cent

22 Sévigné, A madame de Grignan, 30 août 1671, t. I, p. 370.

23 Ibid., 6 septembre 1671, t. I, p. 375.

milles livres de "don gratuit" au roi qui, sur ce montant, accorda cent mille livres à la province pour ses dépenses. Du "don gratuit" étaient aussi déduits les gages du gouverneur et des autres officiers royaux, tels les lieutenants gouverneurs.

Par ailleurs madame de Sévigné obtint par personne interposée (il nous a été impossible de savoir par qui et quand) que quelqu'un soit député aux Etats, qu'une autre personne ait une pension, et que certains de ses protégés obtiennent quelques faveurs:

"J'ai fait plaisir à plusieurs personnes: j'ai fait un député, un pensionnaire; j'ai parlé pour des misérables, et de Caron pas un mot, c'est-à-dire rien pour moi; car je ne sais pas demander sans raison²⁴".

III. ATTITUDE DE MADAME DE SEVIGNE

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, madame de Sévigné ne considérait pas les Etats de Bretagne comme l'aurait fait une noble de la cour exilée en province, c'est-à-dire avec dédain, mais bien comme une Bretonne d'adoption. Plusieurs de ses réflexions en font foi.

²⁴ Sévigné, A madame de Grignan, 6 septembre 1671, t. I, p. 375.

Tout d'abord, elle déplore que les États de Bretagne ne soient qu'une formalité ou le roi impose ses volontés et ou le gouverneur trouve de l'argent à bon compte:

"Les États ne doivent pas être longs; il n'y a qu'à demander ce que veut le Roi; on ne dit pas un mot: voilà qui est fait. Pour le gouverneur il y trouve, je ne sais comment, plus de quarante mille écus qui lui reviennent. Une infinité d'autres présents, de pensions, de réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continu, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie: voilà les États²⁵".

Un peu plus loin, elle revient sur ce sujet et explique avec un peu d'ironie pourquoi les Bretons acceptent de donner leur argent avec autant de libéralité:

"Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons, que d'eau sous les ponts, puisqu'on prend là-dessus l'infinité d'argent qui se donne à tous les États²⁶".

A la clôture des États elle va beaucoup plus loin en s'associant aux Bretons dans leur façon de donner, voir de gaspiller, leur argent:

²⁵ Sévigné, A madame de Grignan, 5 août 1671, t. I, p. 350.

²⁶ Ibid., 12 août 1671, t. I, p. 357.

"Le contrat de notre province avec le roi fut signé vendredi; mais auparavant on donna deux mille louis d'or à madame de Chaulnes, et beaucoup d'autres présents. Ce n'est point que nous soyons riches, mais c'est que nous avons du courage, c'est que nous sommes honnêtes, et qu'entre midi et une heure nous ne savons point refuser nos amis²⁷..."

Par ailleurs, elle profite de maintes occasions pour vanter la Bretagne. Une personne née dans cette province n'aurait pu mieux faire. Voici par exemple ce qu'elle dit sur les violons et les passe-pieds de Bretagne:

"...les violons et les passe-pieds de la cour font mal au coeur au prix de ceux-là: c'est quelque chose d'extraordinaire: ils font cent pas différents, mais toujours cette cadence courte et juste²⁸".

Dans la même lettre, elle affirme:

"Je n'avais jamais vu les Etats; c'est une assez belle chose. Je ne crois pas qu'il y en ait qui aient un plus grand air que ceux-ci²⁹".

Ailleurs, elle loue les mérites d'un grand seigneur breton, qu'elle ne connaissait guère du reste:

²⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 30 août 1671, t. I, p. 370.

²⁸ Ibid., 5 août 1671, t. I, p. 350.

²⁹ Ibid.

"Je voudrais que vous eussiez vu l'air de monsieur de Locmaria, et de quelle manière il ôte et remet son chapeau: quelle légèreté! quelle justesse! il peut défier tous les courtisans et les confondre, sur ma parole. Il a soixante mille livres de rente et sort de l'académie³⁰".

Enfin, elle ironise sur le fait que beaucoup de Bretonnes la considèrent comme une femme extraordinaire, alors qu'elle ne se voyait elle-même que comme une Bretonne parmi d'autres:

"Les civilités qu'on me fait sont ridicules, et les femmes de ce pays sont si sottes, qu'elles laissent croire qu'il n'y a que moi dans la ville, quoiqu'elle soit toute pleine³¹".

Madame de Sévigné était donc fière des Etats, des institutions et des gens de Bretagne. En outre, elle avait tendance à soutenir la noblesse bretonne contre les abus du pouvoir royal. Elle se considérait comme faisant partie de la grande noblesse bretonne et pensait que cette dernière n'avait rien à envier à personne (ce qui ne l'empêchait pas d'être une grande dame parisienne ou bourguignonne quand elle était à Paris ou en Bourgogne). Cependant elle

30 Sévigné, A madame de Grignan, 12 août 1671, t. I, p. 357.

31 Ibid.

n'assista qu'une seule fois en 20 ans aux Etats provinciaux, soit à la session de 1671. Sa participation fut orientée vers les mondantés entourant la session et elle n'intervint pas directement dans les débats eux-mêmes.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

Madame de Sévigné eut-elle des préoccupations sociales pendant ses séjours en Bretagne ? L'étude de son attitude durant la Révolte du papier timbré en 1675 va nous permettre de répondre. Cet évènement ne la laissa pas indifférente car il gênait quelque peu ses projets de voyage aux Rochers, la rendait inquiète pour ses terres qui étaient autant menacées par les émeutiers que par les soldats chargés de ramener l'ordre. Nous verrons quel fut son comportement et quels jugements elle porta sur les révoltes.

Mais tout d'abord, en quoi consista ce soulèvement?

I. HISTORIQUE DU SOULEVEMENT¹

Un mécontentement profond apparut en Bretagne quand la fiscalité royale devint excessive. En 1673, Louis XIV eut à faire face à une coalition conduite par l'empereur d'Autriche; pour s'y opposer, il fallait de l'argent. Le roi eut alors recours à des expédients pour remplir les caisses de l'Etat.

¹ Nous avons surtout consulté, pour cette partie, l'ouvrage de J. Lemoine, La Révolte du papier timbré en 1675.

En avril 1674, un édit rendit obligatoire dans toute la France l'usage du papier timbré pour les actes judiciaires et notariés. Cet impôt indirect entraîna des frais supplémentaires pour la clientèle des gens de loi, et diminua les profits de ces derniers car le peuple eut moins recours à eux. La mesure mécontenta la population, les gens de robe et les parlementaires. La même année, en septembre, le roi se réserva le monopole du tabac, dont la vente fut affermée. Cette denrée coûta plus cher, ce qui mécontenta les consommateurs; quand aux détaillants, ils se voyaient privés d'une source de profits. De plus, des droits de marque furent imposés sur toute vaisselle d'étain, ce qui fit monter les prix. Enfin, de nouvelles taxes furent imposées aux possesseurs de francs-fiefs et aux officiers royaux.

Dès la fin de 1674, le petit peuple, les détaillants, les gens de loi et tous ceux qui étaient atteints par ces mesures firent de la résistance passive: on se passait le plus possible de papier timbré, on achetait du tabac et de la vaisselle d'étain sans payer la taxe quand cela pouvait se faire, et on retardait le paiement des nouveaux impôts sur les francs-fiefs et les charges. Le mécontentement régnait en Bretagne.

Le 18 avril 1675, la révolte débuta à Rennes où, à l'exemple de Bordeaux, la populace pillait le bureau de vente du tabac et celui du papier timbré. L'émeute se propagea à Nantes le 20 avril, où les bureaux du papier timbré, du tabac et de la marque de l'étain furent pillés. Dans cette dernière ville, les bourgeois approuvèrent l'émeute, tandis qu'à Rennes le Parlement avait laissé entendre qu'il n'était pas en faveur des nouveaux droits².

Le calme était revenu partout quand, le 9 juin, le duc de Chaulnes fit introduire des troupes à Rennes, ce qui était une violation des privilèges de la ville. Presque tous les habitants de la cité se soulevèrent. La foule insulta le gouverneur en le traitant de "gros cochon", "gros gueux", "gouverneur de chiens", et autres expressions du même genre. Le Parlement et une partie de la noblesse approuvaient les rebelles. Le duc de Chaulnes parlementa avec les insurgés, en y mettant beaucoup de patience, et leur promit la réunion prochaine des Etats.

² J. Lemoine, Op. cit., p. 11 ss.

Le 20 juin, il avait obtenu la fin de l'émeute. Elle devait reprendre le 17 juillet, à Rennes une fois de plus, où les bureaux de papier timbré furent encore pillés.

Dès le mois de mai, la révolte s'était aussi manifestée en Basse-Bretagne, dans les campagnes autour de Quimper, Vannes, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon. Là, le bruit courait qu'en plus des autres taxes, le roi voulait introduire en Bretagne la gabelle (impôt sur le sel), ce qui était faux du reste. Alors qu'à Rennes et à Nantes, seules la fiscalité royale et la défense des privilèges étaient en cause, les paysans essayèrent, en plus de supprimer les nouvelles taxes, d'obtenir la disparition de certains droits domaniaux et seigneuriaux: suppression du champart, des corvées, de la dîme, du moulin banal, de la justice seigneuriale, des colombiers seigneuriaux enfin. Ils proposaient que les recteurs soient rémunérés par les paroissiens, que la justice soit rendue par des juges élus et payés par la population. En outre, ils demandaient que les mariages entre nobles et paysans soient permis mais sans sanctions (c'est-à-dire que les paysans qui épouseraient des nobles soient anoblis), que la taxe sur les vins soit réduite, que les héritages soient partagés également entre tous les enfants. Ces exigences furent mises par écrit dans un "code paysan", et plusieurs châtelains et supérieurs d'abbaye furent contraints de le signer.

La révolte paysanne prit des proportions alarmantes. Beaucoup de bureaux du papier timbré furent pillés, des officiers de la ferme malmenés ou tués, des châteaux attaqués et pillés, parfois incendiés, des seigneurs blessés ou tués. Une quarantaine de villages furent sous la domination des révoltés pendant les mois de juillet et d'août, et un de leurs chefs, Le Balp, songeait même à aller attaquer le duc de Chaulnes à Port-Louis quand il fut tué, ce qui mit fin à la révolte active³.

Au début de septembre, le gouverneur avait reçu des nouveaux renforts armés. C'est alors qu'il commanda l'occupation militaire des villages rebelles ou réputés tels. Sans avoir besoin de combattre, la troupe occupa bon nombre de bourgs qui durent donner leurs armes, désigner les meneurs, réinstaller les bureaux royaux et promettre de réparer le mal fait aux seigneurs locaux. Le passage des gens d'armes s'accompagna des vexations ordinaires: logement des soldats, vols et violences. Quelques paroisses voisines de Quimper refusèrent de se soumettre: on rasa leurs clochers et les paysans trouvés les armes à la main furent pendus séance tenante.

3 J. Lemoine, op. cit., p. 18 ss.

Une fois l'ordre rétabli, on jugea quelques responsables faits prisonniers (la plupart avaient réussi à s'enfuir) et certains furent condamnés aux galères, d'autres à des peines de prison.

Le Parlement fut puni de sa sympathie envers les revoltés par l'exil à Vannes.

Les États de Bretagne furent convoqués en novembre et votèrent sans murmures le "don gratuit" demandé par le roi: trois million de livres.

Enfin, la Bretagne fut obligée de donner le logement à dix mille soldats pendant l'hiver 1675-1676, ce qui constitua un lourd châtement⁴.

Devant la soumission des revoltés le roi accorda une amnistie générale à la province (sauf à cent-vingt coupables), et "tout sembla avoir été remis dans le même état qu'auparavant"⁵.

II. MADAME DE SEVIGNE ET LA REVOLTE: SES JUGEMENTS

Madame de Sévigné était sur le point d'aller aux Rochers quand elle apprit qu'il y avait une révolte en

⁴ J. Lemoine, op. cit., p. 69 ss.

⁵ R. Mousnier, Fureurs paysannes, p. 156.

Bretagne. Aussitôt, le voyage fut remis à plus tard.

Quelques semaines plus tard, la situation n'était pas améliorée et la marquise attendait toujours:

"...Quoiqu'il en soit il faut un peu voir ce que deviendra ce tourbillon. Ce n'est pas sans déplaisir que je retarde mon voyage..."^{6"}

Une semaine plus tard, elle n'est pas encore partie:

"Je vous ai mandé, ma très chère, comme nos folies de Bretagne m'arrêtaient pour quelques jours"^{7"}.

Finalement, elle ne se rendra en Bretagne qu'au début de septembre, quand les troubles auront à peu près cessé.

Entre temps, elle avait songé aux terres des Sévigné en Bretagne. Les soldats auraient pu faire autant de dégâts à ses domaines que les révoltés. Elle obtint donc que la troupe ne soit pas envoyée en garnison sur ses terres. Avant tout, la marquise pensait aux détriments personnels que la révolte pourrait lui amener:

6 Sévigné, A madame de Crignan, 24 juillet 1675, t. I, p. 767.

7 Ibid., 31 juillet 1675, t. I, p. 778.

"Monsieur de Pomponne (ministre du roi et ami de madame de Sévigné) a dit à monsieur de Fourbin (général qui conduit les soldats en Bretagne) qu'il avait des terres en Bretagne et lui a donné le nom de celles de mon fils⁸".

De fait, les terres de la famille de Sévigné en Bretagne furent épargnées autant des déprédations des paysans révoltés que de celles des soldats. Le duc de Chaulnes et la princesse de Tarente enlevèrent également bien des tracas à la marquise:

"Madame de Tarente nous a sauvés des contributions (logement des gens d'armes). Je ne veux point dire ce que monsieur de Chaulnes m'a demandé, quand je serais seule dans le pays, et comme il ménage Sévigné, qui est aux portes de Rennes⁹".

Madame de Sévigné put ainsi éviter les pires conséquences de la Révolte, grâce à ses relations avec des personnes bien placées. Mais que pensait-elle de ce soulèvement populaire ?

La marquise porta un certain nombre de jugements sur les troubles en Bretagne. De façon générale, elle désapprouva la révolte et trouva normale la répression.

⁸ Sévigné, A madame de Grignan, 31 juillet 1675, t. I, p. 778.

⁹ Ibid., 27 octobre 1675, t. I, p. 891.

Elle fit des paysans révoltés un portrait de gens peu évolués:

"Ils sont six ou sept mille, dont le plus habile n'entend pas un mot de français. Monsieur de Boucherat (commissaire du roi aux États de Bretagne) me contait l'autre jour qu'un curé avait reçu devant ses paroissiens une pendule qu'on lui envoyait de France (car c'est ainsi qu'ils disent); ils se mirent tous à crier en leur langage que c'était la Gabelle, et qu'ils le voyaient fort bien. Le curé habile leur dit sur le même ton: "Point du tout, mes enfants, ce n'est point la Gabelle: vous ne vous y connaissez pas; c'est le Jubilé". En même temps, les voilà à genoux¹⁰".

Ailleurs, elle traita les rebelles de "coquins" et même de "démons":

"Et moi j'irai voir ces coquins qui jettent des pierres dans le jardin du patron. On dit qu'il y a cinq ou six cents bonnets bleus en oasse Bretagne qui auraient besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler¹¹".

"Ces démons sont venus piller et brûler jusqu'auprès de Fougères: c'est un peu trop près des Rochers¹².

10 Sévigné, A madame de Grignan, 24 juillet 1675, t. I, p. 767.

11 Ibid., 3 juillet 1675, t. I, p. 752.

12 Ibid., 24 juillet 1675, t. I, p. 767.

Elle approuve l'envoi de troupes en Bretagne pour rétablir l'ordre, tout en sachant que les soldats sont un malheur pour la population:

"La pensée qu'il est allé demander des gens de guerre fait un terrible effet...; cependant ils ont eu raison, car dans l'état où sont les choses, il ne faut pas de remèdes anodins¹³".

Plus tard, elle accepta très bien l'idée d'une répression brutale:

"Monsieur de Chaulnes, est à Rennes... avec quatre mille hommes: on croit qu'il y aura bien de la penderie¹⁴".

"On a pris à l'aventure vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre¹⁵".

"On roua hier tout vif à Rennes un homme qui confessa avoir eu le dessein de le (M. de Chaulnes) tuer. C'est le deuxième qui a eu ce dessein pour celui-ci, il méritait bien la mort¹⁶".

Elle remarqua toutefois que la situation économique n'était pas brillante en Bretagne à cause de ces événements. Et elle en déplora les fâcheuses conséquences pour ses propres intérêts:

¹³ Sévienné, A madame de Grignan, 24 juillet 1675, t. I, p. 767.

¹⁴ Ibid., 16 octobre 1675, t. I, p. 880.

¹⁵ Ibid., 27 octobre 1675, t. I, p. 891.

¹⁶ Ibid., 13 novembre 1675, t. I, p. 906.

"Tous ces malheurs retardent toutes les affaires et achèvent de tout ruiner...je paye mes ouvriers en blé et ne trouve rien de solide que de s'amuser, et de se détourner de la triste méditation de nos misères¹⁷"

"Je reviens à notre Bretagne: tous les villages contribuent pour nourrir les troupes, et l'on sauve son pain en sauvant ses denrées; autrefois l'on vendait, et l'on avait de l'argent: mais ce n'est plus la mode, on a changé tout cela.... Enfin, vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne; et c'est dommage...¹⁸".

Notons enfin que les paysans des Rochers restèrent parfaitement fidèles à leur châtelaine et qu'ils auraient été prêts, le cas échéant, à la défendre les armes à la main. Nous avons là une preuve de plus que madame de Sévigné était bonne pour ses gens:

"Je me porte toujours très bien; tous mes gens vous obéissent admirablement; ils ont des soins de moi ridicules; ils me viennent trouver le soir, armés de toutes pièces, et c'est contre un écureuil qu'ils veulent tirer l'épée....¹⁹".

On peut donc dire que madame de Sévigné jugea la révolte du papier timbré comme un désordre social sans chercher à en comprendre les causes. Elle était bonne

¹⁷ Sévigné, A madame de Grignan, 27 octobre 1675, t. I, p. 891.

¹⁸ Ibid., 30 octobre 1675, t. I, p. 894.

¹⁹ Ibid., 27 octobre 1675, t. I, p. 891.

pour ses paysans et jugeait, sans doute, que les autres seigneurs l'étaient aussi; dès lors, elle ne pouvait saisir la réalité dans toute son ampleur. Quant aux abus de la fiscalité royale, on peut se demander si elle en avait seulement conscience, car nulle part elle n'en a parlé.

D'ailleurs, madame de Sévigné n'était pas seule à penser ainsi. L'évêque de Saint-Malo, Monseigneur de Guémadeuc, jugeait que les révoltés avaient tort et qu'il fallait les châtier sévèrement. Il avait peur, cependant, qu'en punissant les "méchants", on fasse aussi pâtir les bons. Il écrivit plusieurs lettres à Colbert sur ce sujet, dont les lignes qui suivent:

"Je crois qu'il n'y aura que le châtement et la punition de leurs crimes qui les puisse désormais empêcher d'en commettre de nouveaux et qu'on en sera enfin obligé d'en faire des exemples rigoureux pour le bien du service du Roi... mais ce qui, monsieur, me met au désespoir, c'est qu'elle (la révolte) ne peut être châtiée de la sorte sans y intéresser beaucoup les affaires du Roi et sans qu'on court hasard qu'elle (l'autorité royale) soit ruinée de tout ceci, car il sera presque impossible que l'innocent ne pâtisse pour le coupable²⁰".

20 Mgr de Guémadeuc, Lettre à Colbert, 23 juillet 1675. Cité dans: J. Lemoine, La Révolte du papier timbré, p. 74.

L'évêque de Tréquier, de son côté, approuvait également la mise au pas des paysans bretons par les forces de l'ordre. Le 24 septembre 1675, il écrivit à Colbert les lignes révélatrices qui suivent:

"Les paysans ont été bien punis de leur rébellion; ils sont maintenant souples comme un gant; on en a pendu et roué une quantité²¹".

Nous avons trouvé un certain nombre de lettres de diverses personnes, noble, clergé, bourgeoisie, qui approuvaient les mesures des forces de l'ordre, et aucune désapprobation formelle. Il semble donc que le clergé, la noblesse et une bonne partie de la bourgeoisie aient pensé comme madame de Sévigné à propos des révoltés, sans chercher les causes profondes de la rébellion.

Par contre, le Président du Parlement de Rennes, M. d'Argouges, et une partie des parlementaires, eurent la lucidité et le courage de dire à leur entourage que les paysans bretons n'avaient pas tout à fait tort de protester contre des charges fiscales trop lourdes pour leurs moyens. Ils allèrent jusqu'à espérer que le roi renoncerait peut-être aux nouveaux impôts en voyant le mécontentement

21 P. Clément, La police sous Louis XIV, p. 311.

populaire. Sans doute eurent-ils tort de laisser savoir leurs opinions aux paysans et aux habitants des villes, car ces derniers n'en devinrent que plus violents. Il n'en reste pas moins que leur jugement semble avoir été équitable. Le roi en jugea autrement: les révoltés furent châtiés sévèrement et le Parlement exilé à Vannes²².

Ainsi les préoccupations sociales, au sens ou nous l'entendons aujourd'hui, n'existaient pas pour madame de Sévigné, même si certains de ses commensaux de la noblesse bretonne portèrent des jugements de valeur qui justifiaient le mécontentement des révoltés. A la décharge de madame de Sévigné, il faut souligner que non seulement il n'y eut aucun trouble sur ses terres, mais de plus que ses gens s'armèrent spontanément pour défendre leur châtelaine: ne serait-ce pas une preuve que, sur ses terres et envers ses gens, elle pratiqua ce qui lui semblait être la justice sociale, et même un peu plus ?

22 P. Clément, La police sous Louis XIV, p. 313 s.

CONCLUSION

L'étude de la vie de madame de Sévigné dans sa seigneurie des Rochers en Bretagne durant ses séjours entre 1671 et 1690 constituait le but de cette recherche.

Les voyages de Paris en Bretagne étaient longs, difficiles; pourtant elle se rendit souvent aux Rochers durant la période que nous avons étudiée; le temps qu'elle y passa représente une partie appréciable de sa vie. Il y avait à cela des raisons économiques et financières: les possessions des Sévigné en Bretagne étaient importantes tant par leur étendue et leur diversité que les revenus que l'on pouvait en retirer. De plus, vivre aux Rochers permettait à la marquise de rétablir son budget souvent déficitaire.

Les relations de la châtelaine des Rochers avec ses gens furent de nature complexe. D'une façon générale, ses écrits révèlent un certain dédain pour le peuple. Envers ses domestiques, ses employés et ses paysans, elle se montra cependant bonne et généreuse, allant jusqu'à oublier les grosses sommes qu'on lui devait, lorsque ses gens éprouvaient des difficultés financières. Néanmoins elle se révéla ferme et exigeante envers quiconque négligeait ses devoirs envers elle.

Les recherches sur la vie quotidienne aux Rochers indiquent que ce ne fut pas la retraite qu'on aurait pu supposer. Elle n'y séjournait pas seule, mais entourée de nombreux domestiques et de membres de sa famille. Si son emploi du temps présentait habituellement un caractère régulier, elle avait su prévoir de nombreuses distractions: les promenades dans le parc furent son délassement quotidien; sa vie intellectuelle s'alimentait de lectures nombreuses et variées, surtout historiques et religieuses. Une autre partie de son temps était consacrée à une active correspondance, principalement avec sa fille. L'aménagement du château et de ses allées était l'objet de ses soins. Enfin, même si de nombreux soucis d'argent la préoccupaient, sa vie religieuse était intense.

Pendant ses séjours aux Rochers, madame de Sévigné fréquenta surtout la noblesse bretonne, parlementaire ou terrienne. Elle était cependant flattée de ses quelques relations avec la noblesse de cour en Bretagne. Ses jugements sur ses commensaux sont conventionnels: en général, son estime variait en proportion de la qualité de ses relations.

La participation de la marquise à la vie politique de la Bretagne fut fort réduite, et elle n'assista qu'à une seule session des Etats provinciaux. Elle s'intéressa plutôt aux mondanités entourant la session; elle jugea cependant les décisions prises comme le firent ses amis bretons, et non en parisienne.

Dans la Révolte du papier timbré, madame de Sévigné se rangea nettement du côté de l'autorité royale, et n'attacha aucune attention aux griefs des rebelles. Elle suivit en cela la même ligne de conduite que la plupart de ses commensaux.

Cette thèse ne prétend pas avoir tout dit sur la question: en effet toutes les archives pouvant contribuer à l'histoire de madame de Sévigné aux Rochers n'ont pas encore été répertoriées. Leur étude éventuelle permettra de jeter davantage de lumière sur cette période de sa vie.